

5 juillet 1962

Bien

BIBLIOTHEQUES TRADITIONNELLES  
ET  
LECTURE PUBLIQUE  
A  
LYON AU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

-----  
(1815-1914)



Mme Marc BERGÉ  
née Françoise GUILLIEN

sous la direction de  
Monsieur le Professeur  
André FUGIER

Lyon, juin 1962.

Table des matières.

Documentation .

Instrumenta	p. II
Sources - sources manuscrites	p. IV
- sources imprimées	p. VII
Travaux - travaux généraux	p. XI
- travaux spéciaux	p. XVI

Texte .

Introduction

Première partie. Bibliothèques anciennes .

(1815-1830) →

I. Conditions d'essor des bibliothèques  
publiques lyonnaises en 1815.

I. Situation juridique des bibliothèques provinciales en 1815	p. 3
1 <sup>o</sup> Les fonds	p. 3
2 <sup>o</sup> Elaboration d'un code adminis- tratif.	p. 4
II. L'âme lyonnaise	p. 5
1 <sup>o</sup> La société	p. 5
2 <sup>o</sup> La culture	p. 6

II. La bibliothèque du Collège de la Trinité  
jusqu'en 1830. →

I. Son histoire	p. 8
1 <sup>o</sup> Les origines	p. 8
2 <sup>o</sup> Les activités de la bibliothèque	p. 10
II. Architecture et mobilier	p. 12
1 <sup>o</sup> Les bâtiments	p. 12
2 <sup>o</sup> Le mobilier	p. 14



2

III. Vie de la bibliothèque de 1815 à 1830	p. 15
1 <sup>o</sup> Les conservateurs	p. 15
2 <sup>o</sup> Grandeur de la bibliothèque du Collège	p. 16
3 <sup>o</sup> Administration et organisation	p. 17
<i>à remettre en 1</i> III. <u>Les initiatives privées</u>	p. 22
I. Les cabinets de libraires	p. 22
1 <sup>o</sup> Leur fonctionnement	p. 22
2 <sup>o</sup> Le choix des lectures	p. 24
II. Les bibliothèques des sociétés savantes	p. 25
1 <sup>o</sup> L'Académie	p. 25
2 <sup>o</sup> L'Ecole des beaux-arts	p. 26
3 <sup>o</sup> Les sociétés savantes d'orientation scientifique	p. 26

Deuxième partie . Création et essor des grandes bibliothèques

de conservation et d'études. (après 1830) p. 28

I. Création d'une seconde bibliothèque municipale . 1831 p. 29

I . Les organisateurs p. 29

    1<sup>o</sup> Les Maires de Lyon p. 29

    2<sup>o</sup> Le premier conservateur de la nouvelle bibliothèque publique p. 31

II. Constitution et organisation du fonds de la nouvelle bibliothèque p. 32

    1<sup>o</sup> La composition initiale du fonds p. 32

    2<sup>o</sup> La spécialisation des nouvelles collections p. 32

    3<sup>o</sup> Les clauses du contrat p. 34

III. Administration et organisation de la nouvelle bibliothèque	p. 34
1 <sup>o</sup> L'administration	p. 34
2 <sup>o</sup> Le règlement	p. 35

II. Evolution comparée des deux bibliothèques  
publiques dans le second tiers du XIX<sup>e</sup> siècle p. 37

I. Comment les initiatives de l'Etat sou- tinrent après l'essor des bibliothèques municipales	p. 37
1 <sup>o</sup> Constitution d'un cadre adminis- tratif national	p. 37
2 <sup>o</sup> Prise de conscience de la mission des bibliothèques	p. 39
II. Les conservateurs des bibliothèques municipales de Lyon	p. 41
1 <sup>o</sup> Comarmond	p. 41
2 <sup>o</sup> Jean-Baptiste Monfalcon	p. 42
3 <sup>o</sup> Fraisse	p. 45
III. L'accroissement des collections et des catalogues	p. 45
1 <sup>o</sup> Quelques chiffres	p. 45
2 <sup>o</sup> De quelles manières s'enrichis- saient les fonds	p. 48
3 <sup>o</sup> Du choix des ouvrages qui cons- tituaient les fonds	p. 48
4 <sup>o</sup> Les catalogues	p. 51
IV. Lecteurs et personnel dans les biblio- thèques de la ville	p. 52
1 <sup>o</sup> Le public : ses désirs	p. 52
2 <sup>o</sup> Les réticences des organisateurs	p. 52
3 <sup>o</sup> Le règlement de 1875 et le triom- phe de la lecture publique	p. 54
V. Les difficultés	p. 54
1 <sup>o</sup> Le budget	p. 54
2 <sup>o</sup> Les bâtiments	p. 55

III. Bibliothèques universitaires. p. 57

I. Origines : les bibliothèques d'académies p. 57

1° Les premiers dépôts p. 57

2° L'arrêté du 18 mars 1855 p. 58

3° Les activités de la nouvelle bibliothèque d'Académie p. 59

II. Création et organisation des bibliothèques d'Université p. 59

1° La phase de préparation p. 59

2° L'édification définitive p. 61

III. Activités et difficultés jusqu'au début du XX° siècle p. 63

1° La création de la bibliothèque de la Faculté de Droit p. 63

2° L'essor des diverses sections et leur fusion p. 64

3° La nouvelle bibliothèque universitaire jusqu'en 1914 p. 65

Troisième partie . La lecture publique .(1870-1914) p. 67

I. La lecture publique dans les bibliothèques municipales p. 68

I. Les manifestations de l'évolution p. 68

1° Le courant des idées p. 68

2° Le rôle du public p. 69

II. Les efforts de la municipalité p. 70

1° L'accroissement des fonds : méthodes nouvelles p. 70

2° Le réaménagement des locaux p. 73

III. Les limites de l'évolution p. 76

1° Pourquoi la bibliothèque municipale ne pouvait être sans réserve un centre de lecture publique p. 76

2° Une image de l'équilibre atteint  
 par la bibliothèque municipale à  
 la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : son biblio-  
 thécaire Aimé Vingtrinier p. 78

II. La Société Saint-Nizier 1861-3 p. 81

I. Les origines de la Société p. 81

1° Son fondateur Francisque Fontannes p. 81

2° Comment naquit la Société p. 81

3° Les premières années p. 82

II. Le fonctionnement de la Société p. 83

1° Les statuts p. 83

2° Les fonds et leurs catalogues p. 83

3° Les locaux p. 85

4° Le règlement p. 85

III. Le rayonnement de la nouvelle Société  
 de lecture p. 86

1° Causes de succès p. 86

2° Mes lecteurs p. 88

III. Bibliothèques d'arrondissement et biblio-  
 thèques scolaires.

I. Fondation des bibliothèques d'arron-  
 dissement p. 89

1° Les origines p. 89

2° Les réalisations municipales (1871) p. 90

II. Organisation générale des bibliothèques  
 populaires p. 91

1° Personnel et budget p. 91

2° Le règlement p. 91

III. Activités personnelles des bibliothèques  
 d'arrondissement

1° Le public p. 92

2° Les fonds p. 93

3° Problèmes particuliers à chaque  
 dépôt p. 95

IV. Les bibliothèques scolaires

- 1<sup>o</sup> Fondation de la bibliothèque scolaire 1873 ? p. 96
- 2<sup>o</sup> Organisation p. 97

Conclusion p. 98-99

Croquis

- 1 - La bibliothèque du Collège (début du XIX<sup>e</sup> siècle) p. 101
- 2 - La bibliothèque du Palais des Arts (1878) p. 102

Annexes

- 1 - Statistiques de la bibliothèque universitaire
- a - section lettres et sciences en 1879-1880 p. 104
- b - lecteurs en 1880-1882 p. 105
- c - consultations d'ouvrages 1880-1882 p. 106
- 2 - Lecteurs de la grande bibliothèque peints par Vingtrinier (vers 1880) p. 107

D O C U M E N T A T I O N

-.-.-.-.-

I - INSTRUMENTA .

Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône.

Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon .- Paris, Leroux, 1883 .- in-8°.

Annuaire de Lyon et du département du Rhône pour 1849, 1856, 1857, 1859, 1862, 1866, 1873, 1875 .- Lyon, Mongin-Rusand, 1849-1875 .- 8 vol. in-8°.

Annuaire départemental, administratif, historique, industriel et statistique .- 1842-1847 .- 7 vol.

AUDIN (Marius) .- Bibliographie iconographique du Lyonnais. - Lyon, Rey, 1909-1912 .- 3 vol. in-8°.

T. 1 . Portraits. VI-219 p.

T. 2 . Plans et vues générales. 46 p.

T. 3 . Monuments religieux. 162 p.

BLETON-DREVET .- Lyon pittoresque .- Lyon, Bernoux-Camin, 1896 .- in-4°.

BREGHOT DU LUT (Claude) .- Dictionnaire des rues, places, passages de la ville de Lyon .- Lyon, Pélagaud, 1838 .- in-8°, 47 p.

BREGHOT DU LUT (Claude) et PERICAUD (Antoine) .- Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire .- Lyon, Giberton et Brun, 1839 .- in-8°.

GIRRANE, DESVERNAY (F.) et BASSE (M.) .- Lyon autour de 1900, vécu par Girrane .- Lyon, Audin, 1947 .- in-4°, 171 p., portr. couv. ill.

HODIEU (A.) .- Essai de nomenclatures lyonnaises municipales et autres de 1800 à 1865 suivi de divers opuscules sur des questions lyonnaises .- Lyon, Thibaudier, 1866 .- in-8°, XXIV-227-195 p.

- JAMOT (C.) .- Inventaire du vieux Lyon .- Lyon, Rey, 1906.  
- in-8°.
- Lyon, guide annuaire des renseignements usuels .- Lyon, G. Toussaint, 1888 .- in-8°.
- Lyon pittoresque et monumental publié par Félix Devaux...-Lyon, Alix, Dumont et Chauvet, (1880) .- in-fol., pl.
- MAYNARD (L.) .- Dictionnaire des lyonnaiseries, les hommes, le sol, les rues. Histoires et légendes .- Lyon, Maynard, 1932 .  
- 4 vol. in-8°, ill.
- MEYFRED .- Tableau historique et statistique de Lyon .- Lyon, Giaraud, 1884 .- in-8°.
- Plan de la ville de Lyon où sont indiqués les monuments publics et particuliers. Gravé par C. Bigel .- in-12°.
- Plan officiel des rues et des places publiques de la ville de Lyon dressé en 1886 par l'ingénieur en chef du service municipal .- Lyon, Storck .- in-fol.
- Procès-verbaux des corps municipaux de la ville de Lyon .- Lyon Lyonnain, 1901 .- 5 vol.
- Tableau des rues, places, passages, quais, ponts et ports de la ville de Lyon et de ses faubourgs avec l'origine de leurs noms et leur aboutissants .- Paris, libr., quai des Augustins; Lyon, libr. Chambet Aîné, 1859 .- in-16°, 179 p.
- VACHEZ (Antoine) .- Recueil des usages locaux de la ville de Lyon et du département du Rhône .- Lyon, Brun, 1892 .- in-8°.

II - SOURCES .1<sup>o</sup>. Sources manuscrites . (cartons les plus riches marqués X)a) Archives départementales du Rhône .X Série T. 276. Bibliothèques publiques.

- instructions générales (1823-1886)
- correspondance ministérielle (1838-1918)
- correspondance et pièces diverses  
(1822-1883)
- manuscrits (1835-1845)

278. Bibliothèques publiques.

- statistiques
- rapports des comités d'inspection  
(1853-1884)

279. Bibliothèques publiques.

- Prospectus. Demandes de souscriptions. Offres des éditeurs. Avis de vente d'ouvrages  
(1815-1905)

X

287. Bibliothèque de la ville de Lyon.

- Organisation. Règlement. Notice (1836). Catalogue ou état sommaire de la bibliothèque publique de l'Ecole Centrale du Rhône située au ci-devant Grand Collège de Lyon.
- Comité d'inspection... arrêté du 14 septembre 1847.
- Bibliothécaires (1839)
- Rapports et correspondance des Conservateurs  
(1834-1861)
- Catalogue
- Dons, acquisitions, souscriptions (1824-1850)
- Collection Coste : acquisition (1853-1856)
- Concierges et gens de service
- Affaires diverses.

X

289. Bibliothèque de la ville de Lyon.

- concessions par les ministères de livres, cartes, plans, gravures, estampes, médailles. 1871-1876.

291. Bibliothèque du Palais des Arts.

- 1828-1870.

292. Bibliothèques pédagogiques.

- Bibliothèques scolaires, populaires, communales, diverses (1881-1886)

293. Bibliothèques scolaires.

- Bibliothèques populaires. 1860-1874.

296. Bibliothèques pédagogiques.

- Création - Règlement - Comité d'inspection - Catalogue - Concession et acquisition d'ouvrages - Correspondance diverse - Lyon (1839-1887).

301. Sociétés scientifiques, littéraires et artistiques.

- jusqu'en 1870.

302. Sociétés.

- Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts de Lyon.
- Athénée
- Cercle des Arts
- Cercle littéraire
- Caveau lyonnais
- Société des Amis de l'Université
- Société des Sciences naturelles de Tarare
- Société Lyonnaise des beaux-arts.

303. Sociétés.

- Académique d'architecture de Lyon
- d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon

- d'Anthropologie de Lyon
- Botanique de Lyon
- d'Education de Lyon...etc...

304. Sociétés.

- linéenne de Lyon
- littéraire de Lyon

338. Librairie.

- Cabinets de lecture - Correspondance - Autorisations - Fermeture (1821-1854)

382. Ecrits interdits.

- Catalogue des ouvrages condamnés comme contraires à la morale publique et aux bonnes moeurs. 1er janvier 1850. 1er janvier 1874

384. Beaux-arts.

- Palais des Arts. XIX<sup>e</sup> siècle

X

IV. Versement de l'Université. Bureau du Recteur  
Bibliothèque universitaire.

V. Ibidem

VI. Ibidem

XV. Versement de l'Université. Cabinet du Recteur  
Enseignement supérieur. Bibliothèque universitaire  
1873-1885.b) Archives municipales de Lyon.1) Bibliothèque municipale.R2. Bibliothèque de la Ville.

- Commission. Notes et procès-verbaux

R2. Bibliothèque de la Ville.

- Commission. Organisation.

55 Bibliothèques populaires

Bibliothèques d'arrondissement (1887)Comité d'inspection et correspondance. XIX<sup>e</sup> siècleCorrespondance (1880 à 1884)Correspondance (1885 à 1887)Correspondance (1897)Finances (1867-1881)Rapport sur la situation de la Grande bibliothèque de la ville de Lyon. 1894.Statistiques des lecteurs (décembre 1881-1889)2) Hôtel de Ville.Série R. Tr. 243. R.5. Bibliothèque municipale.- Bâtiments.X Série R. Tr. 264. R.9. Bibliothèque du Palais des Arts.

- 1791-1865.

Versement de la 6<sup>e</sup> division. N<sup>o</sup> 23 bis. 170. R.5.- Bibliothèque municipale  
1895-1914.Versement de la 6<sup>e</sup> division. N<sup>o</sup> 24 bis. 170. R.5.- Bibliothèque municipalec) Archives de la Société de Lecture Saint-Nizier.2<sup>e</sup>. Sources imprimées.

AYNARD (Théodore) .- Souvenirs historiques et quelques autres des personnes et des choses que j'ai vues de 1812 à 1890 .- Lyon, 1890.

Bibliothèque de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1912 .- Lyon, Rey, 1913 .- in-8<sup>o</sup>, 16p.

Bibliothèque de la ville de Lyon. 27 rue Gentil, bâtiments du lycée Ampère, ancien Collège de la Trinité. Salles de lecture, magasins, etc...- Lyon, 1911 .- 9 fotogr. in plano.

BOURGEOIS (Emile) .- Rapport sur la situation de la grande bibliothèque de la ville de Lyon et sur les remèdes qui doivent y être apportés .- Lyon, impr. Delaroche et Cie, 1889.- in-4°.

CAILLEMER (E.) .- Comité d'inspection et d'achat des livres des bibliothèques de Lyon .- Lyon, impr. Mongin-Rusand, 1880.-in-8° VII - 48-16 p.

Catalogue général alphabétique de la société de lecture de Lyon .- Lyon, 1896 .- in-8°.

CHARVET (L.) .- La Bibliothèque du Palais des Arts à Lyon. Rapport du comité d'inspection .- Lyon, Mongin-Rusand, 1878 .- in-8°., plan.

DELANDINE (A.Fr.) .- Etat de la bibliothèque pendant 1815; idem pendant 1816. (In : Dons, 1817 .- in-8°., t. 22.)

DESVERNAY (Félix) .- Nos Lyonnais. (In : Lyon. Revue, n° 37, 1884.)

Etat de la bibliothèque de la société d'agriculture au 1er décembre 1819 .- Lyon, J.M.Barret, 1819 .- in-8°, 53 p.

Etat de la bibliothèque de la société d'agriculture de Lyon au 1er janvier 1823 .- Lyon, J.M.Barret, 1823 .- in-4°.

Exposition universelle de Paris 1900. Comité départemental du Rhône. Rapport sur les sociétés savantes de Lyon .- Lyon, Rey, 1900 .- in-8°.

Guide pittoresque de l'étranger à Lyon. Panorama de la ville, de ses faubourgs et d'une partie de ses environs .- Lyon, Cham-bet fils; Paris, Audin, 1856 .- in-16°. 317-23 p.

LAMARTINE (Alphonse de) .- Les Girondins. Lyon et la région Lyonnaise en 1906 .- Lyon, A.Rey, 1906 .- 2 vol. in-4°., pl.

Lyon vu de Fourvière .- Lyon, Boitel, 1833.

MONFALCON (J.-B.) .- Annales de la ville de Lyon ou histoire de notre temps .- Lyon, 1848-1849 .- in-8°.

MONFALCON (J.-B.) .- Catalogue par ordre alphabétique des bibliothèques du Palais des Arts à Lyon .- Lyon, Perrin, 1844 .- in-fol.

MONFALCON (J.-B.) .- Inventaire de la bibliothèque du Palais des Arts .- Lyon, Perrin, 1864 .- in-fol. portr.

MONFALCON (J.-B.) .- Rapport à Mr. Terme.

MONFALCON (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire .- Lyon, Nigon 1853 .- in-8°.

NIEPCE (Léopold) .- La Bibliothèque publique de Lyon au lycée, et travaux du comité d'inspection des bibliothèques publiques et des archives .- Lyon, 1878 .- in-8°, 88 p., pl.

NIEPCE (Léopold) , SAINT-LAGER (J.) et VACHEZ (A.) .- Ville de Lyon. Comité des bibliothèques publiques et des archives. Rapport à Mr. le ministre de l'Instruction publique .- Lyon, Mongin-Rusand, 1878 .- in-8°, 158 p.

Notes et souvenirs sur Aimé Vingtrinier .- Lyon, Rey, 1903 .- in-8°, portr., fig.

PROST (Claudius) .- Aimé Vingtrinier. (In : Revue du siècle, 1888 II, 1.)

Recueil de pièces concernant la bibliothèque J.L.D.Coste, imprimé aux frais de sa veuve .- Lyon, A.Vingtrinier, 1855.- in-8°.

ROUX (Claudius) .- La Bibliothèque de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1912.

ROUX (Claudius) .- Catalogue provisoire des recueils académiques et autres périodiques qui existent dans la bibliothèque de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon .- Lyon, Rey, (1913) .- in-8°, 35 p.

SAINTE-BEUVE .- Premiers lundis.

Société de Lecture de Lyon, fondée en 1862. Catalogue général alphabétique par noms d'auteurs .- Lyon, place St. Nizier, 1896 .- 3 vol. in-4°.

Société de Lecture de Lyon, fondée en 1862 .- Notice historique. Statuts 1900 (Périodiques reçus en 1900) .- Lyon, impr. Rey, 1900 .- in-8°, 39 p.

Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires.- Paris, rue de Savoie, 1864 .- in-8°, 40 p.

STORCK (Adrien) .- Lyon à l'exposition universelle de 1889 .- Lyon, A. Storck impr., 1891 .- 2 vol. in-4°.

VINGTRINIER (Aimé) .- Bibliothèque de la ville de Lyon. Rapport à la commission des manuscrits .- Lyon, Plon, 1884 .- in-4°.

VINGTRINIER (Aimé) .- Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste .- Lyon, A. Brun, 1853 .- 2 vol. in-8°.

VINGTRINIER (Aimé) .- Fantaisies Lyonnaises .- Lyon, Storck, 1882.

### III - TRAVAUX .

#### 1<sup>o</sup>. Travaux généraux.

ALLEM (Maurice) .- La Vie quotidienne en France sous le Second Empire .- Paris, Hachette, 1948 .- in-8<sup>o</sup>, 288 p.

ARMINJON (Joseph) .- La Population du département du Rhône. Son évolution depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Thèse .- Lyon, Bosc et Riou, 1940 .- in-8<sup>o</sup>, 196 p., fig., tabl.

BAILLY (J.L.A.) .- Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes .- Paris, 1828 .- in-8<sup>o</sup>.

BERLOT-FRANCOUAIRE (P.V.) .- Une vie. Aimé Vingtrinier .- Lyon A.Rey, 1903 .- in-8<sup>o</sup>., 100 p.

Bibliothèques, livres et librairies. Conférences faites sous le patronage de l'association des bibliothécaires français .- Paris M.Rivière, 1912 .- 3 vol. in-8<sup>o</sup>.

BLANCHARD-BOISMANSAS (C.O.) .- Itinéraire de l'ami des arts ou statistique générale des académies, bibliothèques, etc... de Paris et des départements .- Paris, G. Mathiot, 1821 .- in-8<sup>o</sup>, 420 p.

BLETON (Auguste) .- Petite histoire populaire de Lyon .- Lyon, E.Vitte libr.-ed., 1899 .- in-8<sup>o</sup>.

BOITEL (Léon) .- Lyon ancien et moderne par les collab. de la Revue du Lyonnais sous la dir. de L.Boitel. Histoire des monuments .- Lyon, Boitel, 1838-1843 .- 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

1. XIV - 473 p.

2. 596 p., ill.

CHARLETY (S.) .- Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789 et jusqu'à nos jours.

CIM (Albert) .- Le Livre. Historique .- Paris, Flammarion, 1923 .- 5 vol. in-12.

1. L'amour des livres et de la lecture depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

CLERC (M.) .- Histoire du Collège de la Trinité. (In : Annales de la société d'éducation de Lyon. 1888-1889)

COCHARD .- Guide de l'étranger à Lyon .- Lyon, 1826 .- in-8°.

COLLOMBET (F.-Z.) .- Mélanges critiques et littéraires.

COUSIN (J.) .- De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées. Manuel du bibliothécaire. - Paris, Pédone-Lauriel, 1882 .- in-8°.

COUSIN (J.) .- De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires .- Paris, Pédone-Lauriel, 1886 .- in-8°.

DEMOGEOT .- Lyon ancien et moderne .- 1838.

DENIAU .- Histoire de Lyon et du Lyonnais .- Paris, Presses universitaires de France, 1951 .- in-16, 128 p., cartes.

DESVERNAY (Félix) .- Notice sur Aimé Vingtrinier (In : Lyon - Revue, 1884, VI, 25.)

DUMAS (J.-B.) .- Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon .- Lyon, Giberton, 1839 .- 2 vol. in-8°.

DUMESNIL (René) .- L'Époque réaliste et naturaliste .- Paris, J. Tallandier, 1945 .- in-8°, 447 p.

Encyclopédie française ... t. XVIII (dir. Julien Cain). la civilisation écrite. IV<sup>e</sup> partie .- Paris, 1939.

ERHARD (Auguste) .- L'Université de Lyon .- Lyon, Rey, 1919. - in-16, 335 p., 15 pl.

GAUTHIER (Jean) .- Nos bibliothèques publiques. Leur situation légale et décrets parus dans ces vingt dernières années .- Paris

Larose, 1902 .- in-8°.

GROSCLAUDE (P.) .- La Vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle .- Paris, A.Picard, 1933 .- in-8°.

HERVIER (Marcel) .- Le Palais des Arts. Ancienne abbaye royale des dames de Saint-Pierre. Sa construction. Son histoire...  
-Lyon, impr. M.Audin, 1922 .- in-8°, 66 p.

KLEINCLAUSZ (Arthur) .- Histoire de Lyon .- Lyon, P.Masson, 1939-1952 .- 3 vol. in-4°.

T. 2. De 1814 à 1940 par J.Dutacq et A.Latreille.

Lyon, 1906-1926 .- Lyon, impr. A.Rey, 1926 .- XXVII - 607 p.

MAIRE (Albert) .- Manuel pratique du bibliothécaire. Bibliothèques publiques..., universitaires..., privées, suivi d'un lexique des termes du livre .- Paris, A.Picard, 1896 .- in-8°.

MANIN (J.) .- Galerie des Lyonnais célèbres de 1850 à 1903 .  
- Lyon, Lagendre, 1902-1903.

MARTIN (Abbé J.) .- Bibliographie Lyonnaise. T. 1.- Lyon, Martin, 1922 .- in-8°, 353 p.

MASSON (André) et SALVAN (Paule) .- Les Bibliothèques ...- Paris, Presses universitaires de France, 1961.

(Que sais-je ? 944.)

MILKAU (Fritz) .- Handbuch der Bibliothekswissenschaft... (29) Aufl.  
- Wiesbaden, G. Harrassowitz, 1952.

MONFALCON (J.-B.) .- Bibliographie de la ville de Lyon contenant l'indication des ouvrages imprimés et manuscrits qui existent sur cette cité et sur le Lyonnais .- Lyon, L.Perrin, 1870 .- in-4°.

MONFALCON (J.-B.) .- Histoire de la ville de Lyon .- Lyon, Guilbert et Dorier; Paris, Dumoulin, 1847 .- 2 vol. in-8°.

MONFALCON (J.-B.) .- Histoire de la ville de Lyon .- Lyon, Perrin, 1851 .- 6 vol. in-4°.

- MONFALCON (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon .- Paris, Lyon, bibliothèque de la ville, 1866 .- 8 vol. in-4°.
- MOREL (Eugène) .- Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes .- Paris, Mercure de France, 1908 .- 2 vol. in-8°, planche.
- MOREL (Eugène) .- La Librairie publique .- Paris, Colin, 1910. - in-16, 322 p.
- MORTET (Charles) .- Les Bibliothèques publiques en France. Leur formation historique et leur organisation actuelle .- Paris, Champion, 1928 .- in-8°.
- NEVEUX (Pol) .- Origines de nos bibliothèques provinciales (In : Revue des bibliothèques, 1932, pp. 140.171.)
- NEVEUX (Pol) .- Les Richesses des bibliothèques provinciales de France .- Paris, 1932 .- 2 vol. in-4°.
- NIEPCE (Léopold) .- Le Palais Saint-Pierre .- Lyon, Vingtrienier, 1874 .- in-8°, 52 p.
- OGIER (Théodore) .- La France par cantons et par communes. Département du Rhône .- Lyon, Bajet fils, 1856 .- 3 vol. in-8°.
- ROBERT (Ulysse) .- Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc... concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires .- Paris, Champion, 1883 ; - in-8°, 258 p.
- ROLLAND (E. de) et CLOUZET (D.) .- Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône .- Lyon, Dizain, Storck, 1902. - in-4°, 630 p.
- ROUSTAN (M.) et LATREILLE (C.) .- Lyon contre Paris, après 1830. Le mouvement de décentralisation littéraire et artistique .- Paris, H. Champion, 1905 .- in-8°, 71 p.
- ROUX (Claudius) .- Historique de la société linéenne de Lyon.

1822-1922 .- Lyon, Rey, 1924 .- in-8°, 52 p., 4 portr.

ROUX (Claudius) et MEYRAN (Octave) .- La Vie et les travaux du Dr. J.B. Saint-Lager, bibliothécaire et botaniste lyonnais (1825-1912) .- Lyon, Rey, 1913 .- in-8°, 39 p.

SERRES DE MESPLES (Chr. de) .- Les Bibliothèques publiques françaises. Leur organisation, leur réforme .- Montpellier, impr. de la Charité, 1933 .- in-8°, 112 p.

SERRURIER (Cornelia) .- Bibliothèques de France. Description de leurs fonds et historique de leur formation .- La Haye, Nijhoff, 1946 .- in-8°, XVI - 347 p.

SIMON (J.) .- Les Bibliothèques populaires en France. (In : Revue des deux mondes. 9. 1863 et 15.10. 1929.)

TRENARD (Louis) .- Lyon de l'encyclopédie au préromantisme. Histoire sociale des idées .- Grenoble, Allier, 1958.- 2 vol. in-4°.

TRENARD (Louis) .- Les Préoccupations intellectuelles d'une bourgeoisie d'affaires (Lyon de 1750 à 1815). (-In : Information historique, n° 5, 1950.)

VANDERPOL (A.) .- Historique de la société d'agriculture, sciences et industries de Lyon de 1880 à 1905 .- Lyon, Rey, 1906. - in-8°.

VARAMBON .- Les Affaires municipales de la ville de Lyon. Etude sur son budget .- Paris, Guillemin, 1870 .- in-8°, 208 p.

VERGEZ-TRICOM .- L'Esprit public à Lyon et dans le Rhône en 1851-1852.

VERMOREL (Jean) .- Souvenirs, contes et nouvelles .- Villefranche-en-Beaujolais, J.Guillermet, 1942 .- in-16°, 152 p.

Ville de Lyon. Expositions du millénaire. Lyon antique. Aspects de Lyon au XV<sup>e</sup> siècle. Lyon de la Révolution à nos jours. L'urbanisme à Lyon .- Lyon, 1958.

VINGTRINIER (Aimé) .- Histoire de l'imprimerie à Lyon depuis l'origine jusqu'à nos jours .- Lyon, A.Storck, 1894 .- in-8°, IV - 440 p., fig.

- VINGTRINIER (Aimé) .- Histoire des journaux de Lyon depuis leur origine jusqu'à nos jours .- Lyon, Brunet, 1852 .- in-8°, 118 p.
- VINGTRINIER (Emmanuel) .- Le Lyon de nos pères .- Lyon, Bernoux, Cumin et Masson, 1901 .- in-4°, VIII - 336 p.
- VINGTRINIER (Emmanuel) .- La Vie lyonnaise : autrefois, aujourd'hui .- Lyon, Bernoux, Cumin, 1898 .- in-4°.
- VITAL DE VALONS .- Citoyens et bourgeois de Lyon.

## 2°. Travaux spéciaux.

- BERNARD (A.) .- Notice historique sur la bibliothèque de la Valette .- Lyon, Vingtrinier, 1854 .- 56 p.
- BONNEL (Joseph) .- Sociétés savantes et bibliothèques de Lyon. - Lyon, Pitrat, 1889 .- in-8°, 25 p.
- BRECHOT DU LUT (Claude) .- Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, extraite des archives historiques et statistiques du département du Rhône .- Lyon, impr. J.M. Barret, 1828. - in-8°, 24 p.
- CHARLES (Etienne) .- La Grande bibliothèque de la ville de Lyon. Mr. Félix Desvernay .- Lyon, 1898 .- in-16°, 25 p. - 26p., ill. (Extrait factice de la Vie française.)
- GUIGUE (G.) .- Introduction au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon .- Paris, Plon, 1900 .- in-8°, 48 p.
- JOLY (Henri) .- La Bibliothèque de Lyon (In : Revue des bibliothèques, décembre 1929, p. 377.)
- JOLY (H.), MAGNIER (G.), ROUX (C.), PICORNOT (A.) .- Bibliothèque municipale de Lyon. Histoire. Collections...- Paris, Ed. des bibliothèques nationales, 1932 .- in-4°, 16 p.
- NIEPCE (Léopold) .- Les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon .- Lyon, Georg, 1876 .- in-8°, 632 p.
- NIEPCE (Léopold) .- Les Manuscrits de la bibliothèque de Lyon

( In : Revue du Lyonnais, 1878, II, p. 324...)

Notice sur la bibliothèque (In : Almanach de Lyon, 1830, p; 222  
230.)

Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon .- Lyon, Rusand,  
1831 .- in-8°.

PERICAUD (A.) .- Notice sur la bibliothèque de Lyon .- Lyon,  
Barret, 1827 .- in-8°, 16 p.

PERICAUD (A.) .- Notice sur la bibliothèque de Lyon .- Lyon,  
1835 .- 80 p. (In : Almanach de Lyon, 1836.)

## I N T R O D U C T I O N

---

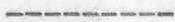
Chaque bibliothèque est un peu le reflet d'une culture. Elle porte en elle l'histoire d'un monde formé au hasard, des habitants d'un quartier, des membres d'une association, des éléments d'un groupe intellectuel ou social. Elle se fait involontairement l'écho de tout événement national ou régional. A travers ses activités, apparaissent en filigrane des personnalités, des modes, des institutions, la vie entière d'une société.

Lyon possède aujourd'hui l'un des dépôts municipaux les plus riches de France. Elle a toujours connu un intense rayonnement intellectuel que ses centres de lecture ne pouvaient que refléter. Le XIX<sup>e</sup> siècle est, d'autre part, une période de création et d'organisation des bibliothèques publiques. Et s'il est vrai que la vie des bibliothèques privées fut infiniment plus intense avant la Révolution, leur disparition ou leur stabilisation au siècle dernier sont à certains égards plus représentatives de l'évolution d'ensemble.

Telles sont les raisons, qui nous ont poussée à choisir ce sujet; il s'y ajoute une certaine amitié pour les bibliothèques. L'exécution s'est souvent heurtée à l'absence de documents : les travaux imprimés étaient rares; les pièces d'archives des dépôts publics avaient été dispersées au hasard des ministères et des directions successivement chargés de l'administration centrale; les bibliothèques privées avaient trop souvent détruit leurs propres archives. Et des éléments précieux ont souvent fait défaut.

Pourtant, l'occasion nous a été donnée de pénétrer le monde des bibliothèques lyonnaises, et celui plus particulier encore de chacune d'entre elles. Et ils ne manquent pas de charme.

Première partie



BIBLIOTHEQUES ANCIENNES

1815 - 1830



I - CONDITIONS D'ESSOR DES BIBLIOTHEQUES  
PUBLIQUES LYONNAISES EN 1815.

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques étaient une institution reconnue par l'Etat, même lorsqu'il n'avait pas un droit de regard direct sur elles. On ne saurait étudier certaines d'entre elles sans connaître d'abord la structure administrative de l'ensemble. Mais les bibliothèques étaient aussi au sein de chaque municipalité un fait isolé; leur prospérité dépendait surtout de l'accueil que leur réservait le public, du goût que leur portaient les habitants : aussi essentiel que la nature juridique est peut-être ce climat, limité pour notre exposé à la population lyonnaise.

I . Situation juridique des bibliothèques provinciales en 1815.

1<sup>o</sup> Les fonds.

Les premières bibliothèques publiques avaient d'abord été gérées par des ordres religieux ou par des sociétés savantes. Les fonds avaient été constitués au XVIII<sup>e</sup> siècle par des dons ecclésiastiques ou civils (1) et confiés à des communautés religieuses, à des établissements d'enseignement ou à des académies. La suppression des Jésuites libéra en 1762 des masses de volumes dont l'Etat s'empara aussitôt, mais qu'il fallut administrer; On les confia alors aux municipalités. Et à la veille de la Révolution, il y avait ainsi 25 bibliothèques publiques (2), dont à Lyon une bibliothèque créée en 1765, à partir des collections de l'ancien Collège de la Trinité. Les décrets du 2 novembre 1789 et du 2 septembre 1792 qui confisquèrent successivement les collections ecclésiastiques et les biens des émigrés furent une nouvelle occasion d'enrichir les bibliothèques de trésors inestimables, constitués d'ou-

vrages, de manuscrits et de collections diverses.

## 2 . Elaboration d'un code administratif.

Empilées dans les caves et dans les réduits, non inventoriées et non classées, ces collections étaient un bien inutilisable. Le temps qui passait contribuait à leur dégradation. Il fallait les confier sans attendre à des responsables, voter un budget, trouver des locaux et du personnel. Une première tentative n'aboutit pas. Napoléon avait décidé la création d'écoles centrales; il leur annexa, par le décret du 3 brumaire an IV, des bibliothèques constituées à partir de ces fonds. Mais les écoles centrales furent remplacées par des lycées. C'est alors, au XI floréal an X, que l'Etat prit le premier décret qui instaurait véritablement le régime des bibliothèques municipales. Ce décret précisait que les documents étaient mis à la disposition des villes, "à charge pour elles de les entretenir et de payer le traitement du bibliothécaire" (3). Selon les principes posés en l'an II par l'abbé Grégoire, "les livres provenant des collections ecclésiastiques et des biens des émigrés constituaient un fonds d'Etat..." (4). Ils demeuraient donc propriété nationale.

L'Etat fit parvenir un peu plus tard des instructions détaillées aux préfets. Elles fixaient les modalités de la nomination et la source du traitement des bibliothécaires; Une circulaire du Ministère de l'Intérieur précisait en effet à la date du 7 novembre 1815 : "toute nomination de conservateur doit être prononcée par le Ministre". Les candidats devaient être présentés à ce dernier par le Maire si les dépenses étaient payées sur les fonds de la ville, par le Préfet si elles l'étaient sur les fonds du département (5).

On sait encore que l'Etat décida, à une date incertaine mais proche de ces premières institutions, d'aider les bibliothèques municipales par des dons en nature. Aucun document ne nous a toutefois permis de savoir dans quelles conditions ces subventions étaient accordées.

Les municipalités se trouvaient donc seules responsables d'un patrimoine qui leur était confié. Il leur appartenait de l'utiliser judicieusement ou de le délaisser. Les résultats dépendaient avant tout de l'amour que porterait à sa bibliothèque chaque population. Comment Lyon, désormais pourvue elle aussi des moyens indispensables, allait-elle réagir ?

## II . L'âme lyonnaise .

### 1<sup>o</sup>. La société .

Elle vivait presque exclusivement d'une économie textile. La découverte du métier à tisser (6), sous l'Empire, avait ressuscité le travail de la soie dans cette grosse agglomération urbaine qu'était alors Lyon (7) : ville d'un style personnel, repliée sur elle-même, vivant sans échanges parce qu'il n'y avait pas de région lyonnaise (8).

Ces traits avaient donné à la population une psychologie bien à elle. Les habitants étaient tous ouvriers ou patrons, plèbe misérable ou bourgeois aisés. Cette très forte hiérarchie réduisait nécessairement le public instruit. La présence d'une masse ouvrière pourrait toutefois faciliter par la suite les revendications pour le développement de la culture populaire.

Les Lyonnais étaient encore, par nature et par nécessité, des travailleurs, féroce<sup>ment</sup> attachés à la survivance de cette économie fragile, la soierie, qui représentait leur seul moyen de vivre. On ne pouvait espérer qu'ils fussent un peuple oisif et détendu (9). Lamartine écrivait en 1847 (10) :

"Son caractère (du peuple lyonnais) est analogue à sa conformation. Bien que doué de facultés riches par la nature et le climat, l'intelligence du peuple y est patiente, lente et paresseuse; les lettres sont négligées à Lyon, les arts de l'esprit y languissent, les métiers y sont préférés..." Et Grimod de la Reynière (11) contemporain du précédent, se jouait d'eux en ces mots :

"Rien de plus ignorant que le fabricant de Lyon. Tirez-le de sa soie, c'est un véritable t<sup>o</sup>pinambou... Un pareil genre de négoce rétrécit l'esprit et rapetisse l'âme" (I2).

## 2. La culture

a) ses caractères . S'il est vrai que la société instruite se réduisait à Lyon à une classe minoritaire, la bourgeoisie, il faut tout de même nuancer l'ironie des contemporains et reconnaître que la nature même de leur métier supposait de la part de ces patrons une certaine formation intellectuelle : bien loin d'être sots, les "soyeux" lyonnais avaient le goût de l'instruction, mais de cette instruction pratique qui n'est point désintéressée (I3). L'observation de Lamartine : "Une finalité utilitaire caractérise la vie de l'esprit à Lyon" (I4) était juste. Il fallait s'attendre à ce que ces habitants ne cherchassent dans les jeux de l'esprit que ce dont ils voyaient l'utilisation immédiate.

b) évolution. La vie intellectuelle avait connu, dans les limites que nous avons évoquées, des périodes brillantes avant 1815, dans les moments de véritable prospérité économique (I5). On avait alors vu se multiplier les sociétés savantes : la vulgarisation scientifique connut aussi une grande vogue et l'on recherche dans les cabinets de lecture et dans les bibliothèques, des récits d'exploration, des ouvrages historiques et philosophiques. Mais la littérature ne connut jamais de succès réel. La Révolution rendit aux industriels leurs soucis et fit disparaître ce courant intellectuel. En 1815, il n'avait pas encore reparu.

Telle était donc, aux premiers jours de la Restauration, la condition des bibliothèques lyonnaises : l'Etat avait donné à tous les dépôts municipaux le droit d'exister ; il leur avait attribué un fonds souvent rare et modelé une condition. }  
Mais il leur manquait encore l'appui moral de la commune : il dépendait de leurs dirigeants - bibliothécaires et conseil municipal - de vaincre les résistances et de gagner la cause de

la lecture parmi des hommes souvent travailleurs et intelligents, mais orientés trop exclusivement vers l'intérêt de leur métier.

## II - LA BIBLIOTHEQUE DU COLLEGE DE LA TRINITE

---

### JUSQU'EN 1830

---

Lyon ne possédait, en 1815, qu'une seule bibliothèque publique : la bibliothèque de la ville, plus communément nommée bibliothèque du Collège. Son histoire, la classe architecturale de ses locaux, la qualité de son fonds et la renommée des personnalités lyonnaises qui l'ont gouvernée expliquent la place prépondérante qu'elle eût, dès sa création, dans l'histoire des bibliothèques de cette ville.

#### I . Son histoire.

##### 1° Les origines .

a) les locaux. la porte qui, sur la place du Collège permettait, encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de pénétrer dans les bâtiments portait au fronton, ces mots :

"COLLEGIUM TRINITATI SACRUM  
HENRICI MAGNI ET LUDOVICI JUSTI  
REGNUM CHRISTIANISS. MUNIFICA VOLUNTATE  
CAROLI DE NEUFVILLE PRO REGIS AUSPICIIS  
AERE MUNICIPALI EXERUERUNT  
EJUSD. COLL. AUCTORES PATRONI PROPRIETARII  
PRAEF. MERC. ET COSS. LUGD." (16)

Cette inscription résume l'histoire des locaux. Dès 1506, il y avait eu, sur l'emplacement futur des bâtiments du Grand Collège (17), en bordure du Rhône, un terrain qui appartenait à la Confrérie de la Trinité (18). En 1519, un collège y avait été élevé, qui devint en 1527, sous l'initiative de Syphorien Champier (19), le premier "Grand Collège" lyonnais. Après trente trois ans de gouvernement laïque, cet établissement avait été confié aux Jésuites en 1563. En 1577, l'incendie menaçait ruines et l'on songea à rebâtir. Mais ce n'est que vers 1604 que la reconstruction pu être entreprise.

On ne sait pas avec précision à quelle date la bibliothèque publique fut créée à l'intérieur du Grand Collège. Péricaud a pourtant supposé que, à la fin du règne de Louis XIII - vers 1650 par conséquent -, aurait été construite la très grande salle de lecture, dessinée par le Jésuite Martel Ange (20). Nous décrirons cette salle plus loin. Il convient seulement de signaler ici que son édification fut tardive par rapport au reste des bâtiments qui, dès 1627, se dressaient à la place du lycée actuel, le long du quai de Retz, à l'extrémité de la rue Neuve (21).

b) les fonds . Le rang qu'occupe aujourd'hui la bibliothèque municipale de Lyon parmi les bibliothèques classées de France (22) permet de juger de la qualité des fonds anciens dont elle hérita. Les pièces les plus anciennes datent du IX<sup>e</sup> siècle : c'étaient quarante manuscrits, dont treize exécutés entre le V<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècle; ils avaient été copiés au Scriptorium de Lyon. Eléments d'un trésor sans cesse enrichi par les archevêques lyonnais (23), ils avaient d'abord été disposés dans un monastère de l'île Barbe; mais lors du pillage de cette abbaye par les calvinistes en 1562, ils furent sauvés et recueillis à l'Archevêché où on les joignit à la bibliothèque du Chapitre métropolitain.

Un siècle plus tard, les goûts de bibliophile du Cardinal Camille de Neufville-Villeroy (24) et les relations de son bibliothécaire (25) furent pour lui une double raison de constituer une collection remarquable d'ouvrages : "ceux-ci étaient reliés de maroquin incarnat et timbrés de ses armes, qui sont un chevron à trois croix ancrées" (26). A sa mort, en 1693, il légua cette collection aux Jésuites du Collège de la Trinité. Elle devait ainsi, plus tard, enrichir la bibliothèque municipale d'ouvrages de théologie, de philosophie et de littérature espagnole (27).

A ces collections d'une exceptionnelle valeur, s'ajoutèrent des donations royales (28) et d'autres privées (29). Enfin le don de la bibliothèque de l'Hôtel Fléchères apporta un fonds d'ouvrages de droit important, en 1765 (30). La bibliothèque du Collège possédait ainsi sous le règne de Louis XVI quelques 55.000 volumes (31). Il s'y ajoutait une collection de médailles et d'antiques que la Révolution dispersa (32).

## 2<sup>o</sup>. Les activités de la bibliothèque.

a) jusqu'à la Révolution. Des débuts de la bibliothèque, on sait seulement qu'ils furent facilités par une aide financière constante de la municipalité. Les conservateurs furent d'abord des Jésuites, puis des Oratoriens, tous professeurs du Collège, hommes de lettres, historiens ou archéologues éminents (33). On connaît l'importance du personnel de la bibliothèque : le conservateur était aidé d'un adjoint et d'un garçon qui faisait office de concierge et à qui le Consulat ordonnait en 1734 "d'être exact à ouvrir les portes, de nettoyer, battre et époudrer les livres au moins deux fois l'an, aux gages de deux cents livres" (34).

De l'organisation intérieure de cette bibliothèque, nous ne savons rien si ce n'est qu'en 1595, il n'y avait pas encore de magasin à livres : "les volumes étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des vestibules qui séparaient les différents dortoirs" (35). La description que donne Péricaud de la salle de la bibliothèque, telle qu'elle fut sans doute conçue vers 1650, évoque la présence d'armoires grillagées disposées le long des murs de la salle et de la galerie qui en faisait le tour (36).

b) de 1789 à 1815. Les pillages dont furent victimes tous les bâtiments publics lyonnais sous la Révolution ont été longuement décrits (37). Il importe de dire que la bibliothèque du Collège, qui fut pourtant fermée, n'y échappa pas : les fonds furent dispersés, tantôt groupés dans des caisses qui furent jetées au Rhône, tantôt brûlés, tantôt encore abandonnés

à d'autres établissements, tels que la Bibliothèque Nationale de Paris.

L'appel lancé par l'Evêque Grégoire n'eut pas d'écho à Lyon. L'arrêté du 23 brumaire an IV, pris par Poullain Grandprey, représentant du peuple, aurait dû assurer un redressement: on y précisait en effet, notamment, que les bâtiments du Grand Collège étaient réservés à l'école centrale, à sa bibliothèque et au logement du bibliothécaire (38). Et une tentative de réorganisation y était ébauchée. Mais l'école centrale fut supprimée au 18 pluviôse an XI (39). Le Préfet décida alors de rendre la bibliothèque à la municipalité. Le Conseil Municipal se déclara responsable de la nomination à vie d'un bibliothécaire dont il précisa le rôle dans les termes suivants :

"les fonctions de bibliothécaire consisteraient à faire donner aux citoyens les livres qu'ils demanderaient, à leur indiquer ceux qu'ils ne connaîtraient pas et qui pourraient les aider dans leurs travaux, à recevoir les étrangers, à leur montrer les richesses littéraires que le dépôt renferme"...(40).

Le premier conservateur fut Delandine, nommé en 1805: le Dr Monfalcon le peint sous les traits d'un homme travailleur, attaché à son métier, mais à qui manque parfois le goût du travail fini (41). Il publia régulièrement des rapports annuels qui nous sont précieux pour imaginer l'état dans lequel il trouva les lieux et le travail d'inventaire et de classement auquel il dut se livrer. Delandine dut ~~prélever~~ puiser dans les masses d'ouvrages qu'avait abandonnés le vandalisme révolutionnaire, séparer les manuscrits des éditions "princeps", mettre à part les doubles et les ouvrages dépareillés. Il se livra ensuite et simultanément à un travail de classement systématique et de catalogage. Un répertoire des manuscrits était en cours de publication dès 1810 qui eut le mérite d'être le premier de ce genre.

Mais en 1813, des difficultés financières liées à une situation politique très tendue interrompirent cette publica-

tion. Et la bibliothèque du Collège connut alors une nouvelle période de détresse.

## II . Architecture et mobilier .

### 1<sup>o</sup> . Les bâtiments .

a) les abords . On pénétrait dans les bâtiments du Collège par la belle porte du XVIII<sup>e</sup> siècle dont nous avons cité l'inscription. Le lecteur devait ensuite emprunter un escalier que les témoignages contemporains reconnaissent tous fort étroit et tortueux, absolument indigne de la bibliothèque (42). Le couloir qui lui faisait suite était, de l'avis de L. Niepee, trop nu, "sans aucun de ces ornements dont on aime à orner l'antichambre d'une bibliothèque, comme pour indiquer qu'on va entrer dans une galerie consacrée aux lettres et aux sciences" (43). A l'extrémité du corridor, le lecteur se heurtait à une porte de chêne, surmontée, elle aussi, d'une inscription (44); à l'image de l'escalier et du couloir, elle était d'une facture trop modeste pour le goût des contemporains (45).

b) le plan intérieur. On se trouvait alors dans la salle de la bibliothèque aux grandes dimensions (46). Edifiée très vraisemblablement, nous l'avons vu, à une époque où le faste était roi, elle avait la splendeur des constructions du grand siècle. Elle était éclairée par quatorze fenêtres (47). Une galerie circulaire en faisait le tour (48). Un salon de lecture, dit "salon d'hiver" lui faisait suite en son extrémité nord. Il était lui-même prolongé par une terrasse (49).

Perpendiculairement à la grande salle en son milieu, s'ouvrait une longue galerie, successivement nommée "Villeroy" puis "Adamoli" à cause des fonds que l'on y conservá. Une "arcade" (50) la séparait de la première salle. Il y avait encore deux cabinets dont l'un dit "des médailles" avait été désaffecté depuis la disparition de ces collections (51). Le second était, selon les uns, destiné à conserver les estampes (52), selon d'autres ~~témoignages~~ témoignages, réservé à un fonds lyonnais (53), ou encore, simple cabinet de service (54). A l'étage supérieur, des "dépôts" servaient de magasins à livres.

On voit quelle incertitude règne dans les descriptions, par surcroît peu nombreuses, que nous possédons. Il est particulièrement malaisé de tenter une reconstitution du plan d'ensemble. Nous pouvons toutefois supposer que la grande salle était parallèle dans sa longueur aux quais du Rhône (55), et que c'était sur cette façade orientée vers l'est que s'ouvraient les fenêtres dont nous avons imaginé qu'elles étaient disposées en deux rangées superposées, de six fenêtres chacune (56). Sur le petit côté nord de la salle, se trouvaient le salon d'hiver et la terrasse. Sur l'autre grand côté, orienté à l'ouest, la grande arcade conduisait à la galerie Villeroy (57). Il faut se contenter de situer les deux cabinets à l'extrémité de cette galerie (58) (voir croquis 1).

c) la décoration. Il est très regrettable que nous ne possédions ni descriptions ni documents iconographiques sur cette décoration intérieure dont les contemporains semblaient pourtant fort épris. Bailly écrivait en 1828 : "le local de la bibliothèque est l'un des plus beaux qui soient en Europe. Il fait l'admiration des architectes et des étrangers" (59). Et Péricaud disait à une date très voisine : "la bibliothèque est sans contredit l'une des plus belles d'Europe, même à ne considérer que l'agrément de sa situation, la grandeur de son vaisseau et l'heureuse disposition des accessoires qui l'accompagnent" (60).

La grande salle était somptueusement pavée de dalles rouges et bleues, en marbre. La galerie qui faisait le tour de la pièce à mi-hauteur surprenait les contemporains par la hardiesse de sa conception architecturale. L. Niepce la décrivait en ces termes : "... Une galerie suspendue d'une manière très hardie permet de faire le tour de la bibliothèque... (Elle) est composée de quarante voûtes d'arêtes, présentant sur leur face trente-six arcades, portées en encorbellement et décorées d'une balustrade de fort bon goût" (61).

La galerie Villeroy était séparée de la grande salle

par une porte vitrée (62) et son sol était recouvert d'un parquet. Les deux cabinets qui lui faisaient suite avaient sans doute été eux aussi décorés dans le goût de l'époque (63).

L'ensemble avait été très dégradé, par les destructions révolutionnaires, mais gardait, on ne saurait en douter, la somptuosité d'une construction de grande classe.

## 2<sup>o</sup> . Le mobilier .

Là encore, l'absence de documents nous obligera à être bref. Les tables, dont nous ignorons le nombre, en marbre, semblent avoir été de véritables pièces de musée. Les contemporains les qualifiaient de "précieuses" (64). Deux globes, sphaères monumentales, oeuvres de religieux, reposaient à même le sol à chaque extrémité de la salle. L'un d'entre eux avait été très endommagé par un boulet de canon en 1789<sup>o</sup> (65). Des bustes étaient disposés sur les armoires à livres, dont l'un représentait notamment Camille de Neuville-Villeroy. D'autres témoignages évoquent encore la présence de sphères, de planisphères et de bas-reliefs, sans que l'on puisse avoir d'autre détail (66).

est

Nous savons mieux, et cette remarque précieuse pour l'histoire d'une bibliothèque, comment étaient conservés les volumes. Tout autour de la grande salle, le long des murs, cinquante-trois armoires étaient protégées par leurs portes munies d'un grillage; on y avait logé les in-folio sur six hauteurs de rayonnages. La galerie contenait elle aussi des armoires identiques à celles du rez de chaussée dans lesquelles on abritait, sur dix rayons, les formats plus petits (in-cuarto et in-octavo) soit 50.000 volumes (67).

Des autres salles, nous ne savons rien. On peut toutefois supposer que leur mobilier était, à l'image de celui de la grande salle, rare mais somptueux.

### III. Vie de la bibliothèque de 1815 à 1830 .

#### 1<sup>o</sup>. Les conservateurs .

Il y avait, depuis 1805, un conservateur à la tête de la bibliothèque du Collège, nous l'avons dit. Le premier d'entre eux, Delandine, occupait encore le poste en 1815. Mort en 1820, il fut remplacé par son fils. Mais celui-ci cumulait les fonctions de bibliothécaire et de vice-président du tribunal (68). On exigea qu'il choisît et il dut abandonner, malgré lui, cinq ans plus tard, son poste de conservateur. Cette anecdote montre quelles fantaisies présidaient alors parfois au recrutement des bibliothécaires : afin de choisir des érudits, on toléra trop souvent leur dispersion entre des tâches variées, qui n'était possible qu'au détriment de la bibliothèque.

Nous ne savons presque rien de l'inspecteur d'université, J.B. Poupar, qui remplaça Delandine et mourut deux ans plus tard. Mais nous sommes bien informés de la personnalité de son successeur, Antoine Péricaud, qui, pendant vingt ans, gouverna la bibliothèque avec une très grande habileté.

Il était né à Lyon en 1782 (69). C'est donc un lyonnais encore jeune, mais non point inexpérimenté, qui fut choisi pour diriger la bibliothèque. Son passé était déjà celui d'un homme d'action : il avait notamment participé à la fondation de la Société Littéraire en 1807 (70). C'était aussi un érudit de langues et de littératures, auteur de nombreuses traductions et d'études critiques. Il avait, par surcroît, la haute estime d'une élite savante puisqu'il était membre des Académies de Lyon et de Dijon. Voici en quels termes, le Préfet du Rhône présentait son candidat au Ministre de l'Intérieur.

"Mr. Péricaud, membre de l'Académie de Lyon s'est livré avec succès à l'étude des langues, il a des connaissances étendues en littérature ancienne et moderne. Il a produit quelques traductions en latin et d'autres opuscules estimés. Les productions annoncent de l'érudition et une saine critique. Ses

qualités personnelles et ses sentiments politiques méritent d'ailleurs la bienveillance de l'administration" (71). Telles étaient les qualités que l'on recherchait en 1828 chez un bibliothécaire.

## 2° . Grandeur de la bibliothèque du Collège

a) ses richesses . Nous avons peint la qualité du fonds d'Etat qui avait été confié à la bibliothèque après la Révolution. Après 1815, le mauvais état des finances et les bouleversements sociaux raréfièrent à la fois les achats et les dons (72). Le fonds se composait pourtant, si l'on veut croire le témoignage de Blanchard-Boismansas (73), en 1821, de 106.000 volumes. Mais tous ces livres n'étaient pas d'égale qualité. Le travail de tri, auquel Delandine Père dut se livrer, dénombra des doubles et des ouvrages dépareillés.

A la même époque, en 1825, l'Académie de Lyon réclama et obtint la restitution d'un fonds dit "Adamoli"; celui-ci avait été abrité dans la galerie Villeroy après la Révolution, mais la bibliothèque municipale n'en était que dépositaire; elle perdit là quelques milliers de volumes (74).

La vente des doubles et des ouvrages dépareillés fut d'autre part autorisée par une délibération du Conseil Municipal, réuni le 4 avril 1829 (75). Elle se prolongea pendant deux ans, de 1831 à 1833 (76), lorsqu'elle fut terminée, la bibliothèque n'avait plus que 70.000 volumes (77). Parmi ceux-ci, quinze cents manuscrits et des éditions rares faisaient la renommée de celle que l'on disait "l'une des plus belles bibliothèques de France" (78) et même "d'Europe" (79).

b) sa renommée. Le témoignage le plus sûr que l'on puisse donner de cette réputation réside dans les visiteurs de marque que Delandine accueillit pendant l'année 1815, et dont il nota le passage dans son rapport : les duchesses d'Orléans et d'Angoulême, le comte d'Artois et de nombreux étrangers parmi lesquels beaucoup d'Anglais (80). Une époque brillante touchait à sa fin, pendant laquelle la bibliothèque fut fréquentée

par un public savant et rare, de la grande bourgeoisie, pris de bibliophilie au point de contribuer volontiers à l'enrichissement du fonds par des dons (81). Nous avons vu que ce temps était révolu dès 1816.

Cette image de la bibliothèque municipale, écrin somptueux, gardienne de trésors dont seule une élite intellectuelle et sociale pouvait jouir, ne manquait pas de grandeur : elle porte l'empreinte d'une ère où la bibliophilie et la bibliothèque de conservation étaient reines. Elle ne pouvait toutefois survivre sans une organisation solide; elle ne pouvait non plus suffire à l'aspiration populaire qui avait suscité la Révolution.

### 5° Administration et organisation .

C'étaient au début du XIX<sup>e</sup> siècle des notions imprécises : aucune législation sérieuse ne les fixait et aucun organe coordonnateur ne pouvait les préciser. Il ne faut pas s'étonner que les contemporains aient à peine songé à consigner par écrit la vie quotidienne de la bibliothèque; ils avaient l'habitude d'agir seuls, de leurs propres moyens et presque sans directives.

a) le personnel et le budget . Des aides chargés de seconder le conservateur, nous ne savons rien de plus que ce qu'avait précisé l'ordonnance de 1734 (82). Il est toutefois vraisemblable que cette composition (un aide et un garçon de salle) avait assez peu varié. Un document d'archives nous permet de préciser que le bibliothécaire était logé (83), sans doute dans les bâtiments de la bibliothèque.

Le budget avait pour base un fonds annuel voté par le Conseil Municipal. Il s'y ajoutait des dons (84). Une commission de la bibliothèque avait été créée le 2 messidor an XI et chargée de "régir la bibliothèque et de proposer les améliorations à faire" (85). Il est malaisé de juger si elle fonctionnait encore. En tous cas, le bibliothécaire semble avoir eu une totale liberté d'action, et l'entière responsabilité des crédits et de la marche de son établissement.

b) inventaire et conservation des livres .1) les catalogues . C'était là un travail difficile.

Nous avons vu que les deux premiers conservateurs, les Delandine, s'y étaient attachés avec opiniâtreté mais parfois sans méthode. Des sept volumes de catalogues rédigés par Delandine Père, les trois premiers relatifs au fonds des manuscrits furent seuls imprimés (86). Pour l'ensemble des catalogues, Delandine commet l'erreur de vouloir adopter une présentation méthodique différente de l'ordre de classement sur les rayons. Tant et si bien que le catalogue systématique ne permettait pas de retrouver l'ouvrage et qu'il aurait fallu - Delandine y songea - faire un second catalogue, celui-ci topographique (87) . L'ensemble était, par surcroît, très inexact.

A partir de 1825, la ville décida que les catalogues imprimés étaient trop coûteux et qu'ils seraient désormais rédigés "sur cartes" (88). Poupar prit la direction de ce travail et fut aidé très efficacement par un libraire, Joseph Janon (89). Janon donna à chaque ouvrage une cote de classement : celle-ci fut ensuite portée sur l'ouvrage et sur "la carte" du catalogue. Ce catalogue fut d'abord systématique. Un second, alphabétique, fut entrepris en 1826. A la mort de Poupar, il comprenait quatorze volumes in-folio; Péricaud y travailla et en termina les quatre-vingt-deux volumes en octobre 1828 (90). Si l'on veut bien considérer que Péricaud fit aussi un catalogue des doubles avant 1831, on admettra que l'inventaire de la bibliothèque était à peu près terminé aux environs de 1830; la tâche accomplie pendant les cinq dernières années avait été très remarquable à une époque où ces notions de bibliothéconomie n'étaient pas codifiées et où chacun travaillait empiriquement.

2) le classement sur les rayons . Le classement par formats était une notion ancienne et très répandue dont nous avons vu, en décrivant le mobilier, qu'elle était adoptée à la bibliothèque du Collège. Il<sup>n</sup>est toutefois pas possible de savoir si les formats moyens (in-cuarto et in-octavo) étaient ou non né-

langés dans les armoires de la galerie.

On sait encore que les fonds différents étaient conservés séparément : tantôt, un donateur avait exigé que ses livres fussent groupés, parfois même dans une salle particulière qui porterait son nom; tantôt encore, le regroupement d'ouvrages constituait à lui seul une ébauche de classement systématique ou chronologique; il y avait ainsi une section des manuscrits, une autre d'éditions du XV<sup>e</sup> siècle, une troisième des fonds lyonnais (91). Cette vieille coutume n'a pas entièrement disparu de nos bibliothèques. Rigoureusement logique, elle a l'inconvénient de disperser les ouvrages.

3) les mesures de sécurité et de protection. Les armoires étaient fermées par une porte grillagée. Ceci préservait utilement des vols que la pénurie de gardiens eût encouragés. De la protection des livres, nous savons seulement qu'elle était très élémentaire. Il y eût deux incendies en 1834 et 1842 (92) dont on ne connaît pas l'importance. On peut voir là un hasard malheureux; mais l'on peut aussi penser que l'incurie du personnel et surtout l'archaïsme de méthodes de défense portèrent une lourde part de la responsabilité.

c) le règlement de la bibliothèque. Il n'est pas douteux qu'une ébauche de codification se fit jour parmi les systèmes de catalogue et de classement pendant les années 1825-1830. Et il est curieux de noter qu'une autre, parallèle, s'installa dans les rapports entre bibliothécaire et lecteurs sous la forme d'un règlement de la bibliothèque.

On imagine aisément que le sanctuaire, que nous avons décrit, n'était pas un lieu de grande fréquentation. Delandine notait, dans un de ses rapports, qu'en 1816, la salle était ouverte au public trois fois par semaine, chaque fois quatre heures, et fermée des premiers jours d'août au 11 novembre de chaque année (93). En 1826, elle était ouverte un jour de plus, le samedi, et fermée seulement à partir du 20 août (94). Mais les Lyonnais trouvaient à juste titre que c'était encore bien insuffisant (95). Or en 1830, l'article 1 du règlement de la biblio-

thèque la mettait à la disposition du public tous les jours non fériés de dix heures à quinze heures, pendant toute l'année, sauf en septembre (96).

Il convient de parler assez longuement de ce fait rare que représenta la mise en forme d'un règlement pour la bibliothèque de la ville, le 6 décembre 1830. C'était le premier de ce genre : il exposait en douze articles les droits et devoirs respectifs de la bibliothèque et de l'usager. La salle était désormais ouverte assez longuement; et si, par exception, elle devait être fermée, le lecteur devait être averti à l'avance (97).

Tout usager pouvait obtenir cinq volumes en même temps; mais l'établissement se réservait la possibilité de ne délivrer ceux qui étaient peu accessibles que le lendemain (98). Ceci confirme la pénurie d'employés. Il faut aussi songer aux moyens d'éclairage souvent bannis par crainte d'incendie; ils ne permettaient pas en tous cas de s'aventurer après la tombée de la nuit dans les réserves de livres. Les lecteurs pouvaient obtenir l'acquisition d'ouvrages que la bibliothèque ne possédait pas, à condition qu'une demande identique fût formulée par dix personnes différentes (99). Le prêt à domicile devenait une faveur exceptionnelle, consentie par le Maire (100).

Aucun livre ne devait être pris sur un rayon et la communication des ouvrages rares se faisait dans une salle particulière (101). Dans la grande salle, le conservateur lui-même devait être présent pendant les heures d'ouverture; il était interdit d'y gêner les autres lecteurs (102). Enfin l'accès n'était autorisé aux adolescents qu'au delà de seize ans (103).

L'importance de ce règlement n'est pas négligeable : la bibliothèque était désormais ouverte à tout lecteur, quel qu'il fût. On cherchait à lui donner accès aux livres dans toute la mesure du possible. Les régimes de faveur étaient

réduits. En revanche, chacun devait apprendre le respect des ouvrages, et de ses voisins. On peut considérer ce règlement comme l'acte de naissance anticipé de la lecture publique à Lyon.

### III - LES INITIATIVES PRIVÉES

---

La bibliothèque du Collège n'était pas à Lyon le seul dépôt de livres. Il existait aussi des bibliothèques privées : elles avaient été jusqu'à la Révolution exceptionnellement riches et nombreuses, qu'elles fussent la propriété de monastères ou de riches érudits, amateurs d'éditions rares et de reliures de qualité (104). Il s'en forma d'autres après l'Empire (105) dont la plus ancienne est celle de Yénéviz (106). De ces cabinets, nous ne dirons rien parce qu'ils ne connurent leur âge d'or que tardivement au XIX<sup>e</sup> siècle, et surtout parce qu'ils furent toujours le bien et le domaine d'un seul érudit et par là rigoureusement "bibliothèques particulières" (107). Il arriva pourtant que tel de ces bibliophiles légua partiellement ou totalement de son cabinet à la bibliothèque de la municipalité. En cela, les bibliothèques privées sont liées au développement des établissements de la ville.

Il est en revanche deux genres de dépôts de livres que nous décrirons parce qu'ils complètent utilement un tableau de la lecture lyonnaise dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont les cabinets de libraires et les bibliothèques des sociétés savantes. Les premiers furent une entreprise commerciale. Les secondes n'étaient utilisées que par un public choisi. Mais on ne saurait nier leur rôle dans une évolution vers cette tentative d'éducation des masses dont on commençait alors à sentir obscurément la nécessité. Ils nous semblent avoir par là leur place dans une étude des bibliothèques publiques.

#### I . Les cabinets de libraires .

##### 1<sup>o</sup> Leur fonctionnement .

Ce n'était pas une création nouvelle. Il y avait eu dès le XVIII<sup>e</sup> siècle des salons, souvent annexés à un libraire.

ric; où la clientèle cultivée, aux allures bourgeoises, pouvait déjà trouver, moyennant paiement d'un abonnement, le roman qui faisait fureur, ou la plaquette philosophique interdite par le régime (108). Ces dépôts auraient pu paraître aux yeux de l'Etat une source de troubles politiques ou d'amoralité publique. Il est curieux de voir qu'ils furent au contraire autorisés et même soutenus et qu'ils survécurent à la Révolution bien mieux que n'importe quelle bibliothèque.

Une anecdote prouve le rôle officiel de ces "locuteurs de livres". La municipalité avait exigé que tout gardien d'un cabinet de lecture fut d'abord muni d'un brevet de libraire. De simples bouquinistes voulurent enfreindre le règlement en 1823; découverts, ils provoquèrent un conflit dont les archives municipales font état (109), et dont on ne connaît pas l'issue. L'intérêt de l'affaire est, pour nous, la fonction rigoureusement autorisée des cabinets de lecture.

Un an plus tard, en 1824, le Ministre de l'Intérieur interdit que l'on loua "dans les cabinets littéraires autre chose que des journaux et des périodiques", sans que l'on puisse savoir s'il voulait par cette mesure limiter les droits de libraire, favoriser les bibliothèques, ou relever la moralité publique. Cette interdiction fut appliquée par les commissaires de police. Mais Rambaud, Maire de Lyon, écrivit au Préfet du Rhône (110) pour plaider la cause de la culture populaire à Lyon. Il lui disait :

"De tous temps, les personnes tenant cabinet littéraire ont donné des romans en lecture à la séance, au volure ou au lois, soit pour les abonnés de la ville, soit même pour les personnes de la campagne; et qu'en leur enlevant la faculté de continuer ce commerce, l'on porte un préjudice notable à leurs intérêts. Je sais qu'il vaudrait beaucoup mieux pour la morale publique que l'on lût moins de romans; mais enfin puisque le goût s'en est répandu, puisque la vente en est librement autorisée, la location doit l'être aussi, ce me semble". Que conclure, sinon que là où

Le Maire de Lyon ne voyait encore qu'un intérêt commercial et une manifestation de l'immoralité publique, les Lyonnais avaient déjà su puiser cette littérature nouvelle et essentielle où aucune bibliothèque ne pouvait leur offrir.

Car ces salons pratiquaient à la fois lecture sur place et prêt à domicile. Ils étaient ouverts toute la journée(111) Et bien qu'ils fussent payants, ils étaient plus accueillants pour le public que l'austère bibliothèque, sur laquelle pesait un préjugé d'intimidation et d'archaïsme.

## 2<sup>e</sup>. Le choix des lectures .

Un "cabinet littéraire", qui s'ouvrait place de la Comédie, en 1812, tentait d'attirer la clientèle par un "prospectus"(112) qui promettait une liste de revues tout à fait étonnante par sa variété et son abondance. C'était là l'atout majeur pour la renommée d'un dépôt de ce genre et il était très largement exploité. A l'issue du XVIII<sup>e</sup> siècle, la curiosité du public était grande pour les écrits philosophiques et religieux, pour les traités d'éducation, pour la littérature galante très audacieuse.

Et l'on trouvait en effet dans ces cabinets "les livres légers", tel Brantôme, "les thèmes orientaux et chinois", "les livres sentimentaux", "les nouveautés les plus hardies", telles que les écrits de Locke et de Voltaire, et les romans de nocurs de l'abbé Prévost (113).

Quand aux revues, elles étaient très prisées, et voici la liste des genres qu'offrait "le cabinet littéraire" de la Place de la Comédie : gazettes politiques nationales et régionales, journaux littéraires et artistiques, annales scientifiques et médicales, albums de mode (114).

De la vie de ces cercles, nous ne savons rien, et l'on ne peut que le regretter. Car ce fut là sans doute un élément pittoresque et vivant de l'histoire de la société lyonnaise. Mais leur succès et l'orientation de leurs fonds prouvent que, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Lyonnais sentaient s'éveiller en eux le goût de la culture par le livre. Il n'est pas douteux que la **prise** de conscience du public était un fait acquis.

## II . Les bibliothèques des sociétés savantes.

De nombreuses sociétés savantes se formèrent aux environs de 1820. Certaines - telle l'Académie - avaient existé avant la Révolution, puis disparu, et se contentèrent de revivre. Dans chaque société, une bibliothèque conservait un lot de livres, parfois modeste, mais toujours spécialisé. Elle était le plus souvent ouverte aux seuls membres de la Société, quelques heures par semaine. En cela, le rôle de ces bibliothèques semi-publiques ne fut pas décisif. Mais, un petit nombre d'entre elles permit, un peu plus tard, à la faveur d'un regroupement, la création d'une seconde bibliothèque publique à Lyon. Par là, leur histoire appartient au tableau général de la lecture publique.

### 1° L'Académie .

"L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts" avait été fondée en 1700, dissoute en 1793, et reconstituée en 1800 sous le nom d'"Athénée" (115). Elle avait fini par reprendre le nom d'"Académie" et s'installa à partir de 1823 dans le Palais St. Pierre, un ancien couvent de Bénédictines, place des Terreaux.

Elle était propriétaire du fonds Adamoli dont nous avons vu (116) à quelle occasion il lui avait été restitué par la bibliothèque du Collège. Celui-ci comportait surtout des ouvrages traitant d'histoire naturelle, d'architecture et de poésie latine, soit au total quelques milliers de volumes (117).

La restitution ordonnée par décision municipale du 9 septembre 1825 fut conditionnée à la création par l'Académie d'une bibliothèque publique. Celle-ci s'y engagea, mais elle n'était pas en état de mener à bien cette promesse (118). Pour l'y obliger, le Maire de Lyon, Prunelle, dut prendre en 1828 un arrêté qui fixait les jours d'ouverture à deux par semaine (119). Il devenait nécessaire que la municipalité reprit les choses en main.

## 2° L'Ecole des Beaux-Arts.

Il y avait à Lyon une société royale des Beaux-Arts qui avait disparu lors de la Révolution. En même temps que renaissait l'Athénée, gardienne locale des lettres, Poullain Grandprey avait imaginé, en 1795, que le Palais des Arts pourrait abriter "une école de dessin, un musée et des cours publics sur les beaux-arts" (120). Ses projets ne virent qu'un début d'exécution : l'Ecole de dessin s'ouvrit en l'an VI.

L'Ecole avait une bibliothèque, composée de collections d'art : Antoine Artaud, directeur du musée de Lyon et de l'Ecole des Beaux-Arts, en fut malgré son titre de "directeur" le premier conservateur de 1812 à 1830. Il avait notamment l'entière responsabilité des achats (121).

Un règlement daté de 1818 nous informe des usages de la bibliothèque : celle-ci était essentiellement réservée au "directeur, aux professeurs, et aux élèves titulaires de l'Ecole de dessin". Seuls pouvaient être admis à titre occasionnel, pour la consultation d'ouvrages que l'on ne trouvait pas ailleurs, des lecteurs qui avaient qualité d'artistes, à condition qu'ils fussent domiciliés à Lyon. Les élèves de l'Ecole eux-mêmes voyaient les conditions du prêt rigoureusement limitées par les soins du directeur. On voit que la bibliothèque était là comme ailleurs, un sanctuaire bien peu adapté aux besoins des usagers.

## 3° Les sociétés savantes d'orientation scientifique.

Elles étaient nombreuses à Lyon et chacune possédait un petit cabinet de lecture. Mais leurs fonds constitués tardivement, avec les seuls moyens financiers de la Société, étaient rarement d'importance. Parmi celles-ci, "la Société d'Agriculture, d'Histoire Naturelle et des Arts Utiles" avait été fondée en 1761 (122). Comme les autres, elle disparut en 1789, puis fut recréée en 1793. Son ancienne bibliothèque que l'on disait remarquable avait été dispersée à la Révolution.

La nouvelle ne comprenait encore que 800 volumes en 1850 (123).

Trois autres sociétés savantes possédaient à Lyon une bibliothèque dont nous aurons l'occasion de reparler. C'étaient la Société Linéenne fondée en 1823 (124), les Ecoles de Médecine et de Pharmacie. Mais nous ne savons rien de l'histoire de ces fonds qui étaient vraisemblablement d'importance très modeste.

La bibliothèque du Collège gardait en 1850 le prestige authentique que lui valaient son histoire, ses richesses, ses bâtiments. Elle était, de droit, la bibliothèque publique; elle l'était aussi de fait. Mais autour d'elle, à la faveur d'événements politiques, de courants sociaux et intellectuels, les méthodes de culture, les goûts de son public, le public lui-même, se renouvelaient peu à peu.

Il appartenait à tous ceux qui avaient la charge de ce prestige de comprendre ce qu'il était en jeu et de rajeunir les traditions sans tarder, en fonction des conditions nouvelles.

Deuxième partie

CREATION ET ESSOR  
DES  
GRANDES BIBLIOTHEQUES  
DE  
CONSERVATION ET D'ETUDES  
après 1830

---

## I - CREATION D'UNE SECONDE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'Académie n'avait recouvré le fonds Adamoli, pour sa bibliothèque que sur son désir absolu et aux dépens de la ville. La condition avait été alors posée que l'ensemble de ses collections seraient, en compensation, mises à la disposition du public. Or l'Académie n'était pas en état, nous l'avons vu, de faire elle-même l'effort nécessaire à cette transformation. La municipalité aurait pu prendre cette responsabilité à sa place. Mais il y avait à Lyon d'autres fonds qui appartenaient à des sociétés savantes; sans être jamais d'importance, ils constituaient ~~peurtant~~ une source précieuse par leur spécialisation. L'idée vint au Maire de Lyon d'obtenir de ces sociétés le prêt de leurs collections : regroupées au Palais Saint-Pierre, elles constitueraient une seconde bibliothèque publique. Ce projet prit corps, par phases successives, et la création de la bibliothèque dite "du Palais Saint-Pierre" fut sanctionnée par un arrêté en date du 12 février 1831.

### I . Les organisateurs .

Cette création fut heureusement suscitée et ensuite organisée par le Maire de Lyon, Prunelle et son adjoint Terme. La nouvelle bibliothèque, à ses débuts, fut administrée par le conservateur Picard. De ces trois hommes, personnalités éminentes, il convient de parler individuellement.

#### 1° Les Maires de Lyon .

a) Prunelle . Il semble avoir laissé dans la lignée des dirigeants municipaux un souvenir particulier. L. Niepce disait de <sup>lui</sup> "l'un des meilleurs maires de Lyon" (125). Né à la Tour du Pin, il n'était donc pas un Lyonnais de souche. Et ceci pourrait être une preuve de sa compétence, car les habitants

de Lyon choisissaient plus volontiers parmi des leurs ceux à qui ils confiaient une responsabilité administrative, dans le cadre de la municipalité. Prunelle était médecin, et avait d'abord enseigné à la Faculté de Médecine de Montpellier. Il fut nommé Maire de Lyon en 1830, mais garda de sa culture et de sa profession passées un attachement profond aux livres et à la bibliographie. Dès le début, il se révéla un administrateur éclairé et "voulut, en arrivant à la mairie de Lyon, en organisateur habile, étudier et voir par lui-même, tous les services publics de la ville" (126).

Il eut aussitôt conscience qu'il ne fallait pas laisser inutilisées et en danger de dégradation les collections de l'Académie. Il comprit surtout qu'il y avait là la source d'une seconde bibliothèque, "consacrée uniquement aux arts et aux sciences, et placée au centre même du quartier du commerce lyonnais, pour être d'un accès facile au public studieux" (127).

Il écrivait en 1830 aux Sociétés d'Agriculture et de Médecine dans les termes suivants : "On sent depuis longtemps à Lyon le besoin d'une bibliothèque publique dans laquelle les personnes qui s'occupent de la culture des sciences et des lettres puissent faire commodément leurs recherches et de laquelle ils puissent extraire, contre leurs récépissés, les ouvrages nécessaires pour leurs travaux tout autant cependant que ces ouvrages ne seraient pas de nature à pouvoir être déplacés sans dommage" (128).

On ne peut douter que Prunelle ait désiré une bibliothèque nouvelle d'abord destinée au lecteur. Il serait peut-être excessif de dire qu'il vit vraiment dans la lecture un moyen de culture pour l'ensemble des classes sociales : cette notion, qui est celle de la lecture publique, devait cheminer lentement et il eût été un précurseur tout à fait étrange. Mais il sut défendre le public et les bibliothèques dans une ville où l'esprit de tradition et de caste l'ortement installé ne permettait qu'une action ralentie (129). Il eut toutefois la chance d'agir à une époque où les idées nouvelles diffusées par la

Révolution de 1830 lui apportaient un soutien dans cette lutte contre la mentalité conservatrice.

b) Jean-François Terme. Prunelle fut nommé député en fin de carrière, et dès lors, ses nombreuses absences hors de Lyon l'amènèrent à se faire très heureusement seconder par son adjoint Terme. Celui-ci avait également poursuivi une carrière de médecin. Mais il était aussi juriste et publiciste. Il jouissait sans doute d'une très grande popularité car il fut membre de l'Académie des Sciences et de la Société de Médecine et par la suite président de la première. Il succéda à Prunelle à la tête de la mairie de Lyon, et fut à son tour nommé député (1830). Comme son prédécesseur, il participa activement à la vie des bibliothèques.

## 2° Le premier conservateur de la nouvelle bibliothèque publique.

Lorsqu'il s'agit en 1831 de nommer un bibliothécaire à la tête du nouveau dépôt, l'embarras du jury fut grand. Une clause, dans le testament Adamoli, précisait que le responsable du fonds devrait être choisi de préférence parmi les descendants du donateur : or elle ne put être remplie parce qu'aucun de ces descendants n'était alors en état de prendre cette fonction (1831).

Les suffrages se portèrent <sup>(1832)</sup> sur le Docteur Pichard, médecin lyonnais, littérateur, âgé de cinquante-neuf ans. Sa qualité de membre de l'Académie de Lyon, des Sociétés de Médecine, d'Agriculture et de la Société Littéraire le désignait expressément pour cette tâche (1833). Il ne devait diriger la bibliothèque que pendant six ans (1834). Mais il semble qu'il se soit acquitté de sa mission avec la très grande compétence que ces collègues attendaient de lui.

On ne saurait attacher trop d'importance au témoignage fantaisiste d'un autre bibliothécaire, Jean-Baptiste Monfalcon qui eut la charge de cette bibliothèque plus tardivement, mais qui brigua la place dès 1830. Nous aurons à parler plus longuement de cette personnalité curieuse. Il convient seulement de dire ici que les propos aigris et même méchants qu'il tenait

sur Pichard (... et sur d'autres bibliothécaires) semblent formellement démentis par d'autres témoignages (I35). Il ne se cachait d'ailleurs pas d'une très grande jalousie à l'égard de Pichard.

## II . Constitution et organisation du fonds de la nouvelle bibliothèque.

### 1<sup>o</sup>. La composition initiale du fonds.

a) l'apport des sociétés savantes. Dès 1828, un arrêté mit le fonds Adamoli à la disposition du public deux fois par semaine : le Maire considéra alors ce fonds comme base de la nouvelle bibliothèque. Il obtint des présidents de l'Académie, des Sociétés de Médecine, d'Agriculture et de l'Ecole de Dessin que leurs collections regroupées formâssent un noyau pour cette bibliothèque (I36). Les Sociétés Linéenne et de Pharmacie s'associèrent de leur propre gré à cette institution nouvelle (I37). Le nombre global d'ouvrages ainsi réunis est malaisé à fixer car nous ne disposons que de statistiques partielles ou tardives : on peut retenir toutefois le chiffre approximatif de 15.000 volumes ou un peu moins (soit quelques neuf mille ouvrages) pour l'ensemble des sociétés (I38).

b) l'aide de la ville. Prunelle voulut justifier l'entreprise de la municipalité en complétant cet ensemble par un don constitué de doubles de la bibliothèque de la ville : il représentait quelques milliers de volumes (I39).

Il s'y ajouta encore, en 1834, deux-cent-cinquante ouvrages de sciences et d'art, recueils d'estampes, cartes et gravures venus eux-aussi de la grande bibliothèque (I40).

On avait là les éléments d'une bibliothèque orientée surtout vers les sciences et les beaux-arts. On y trouvait notamment une collection remarquable de journaux scientifiques, des mémoires des diverses sociétés savantes, des ouvrages anciens et modernes sur la médecine, la physique, les sciences naturelles, et des livres à gravures (I41).

### 2<sup>o</sup>. La spécialisation des nouvelles collections.

Mais Prunelle avait voulu créer une bibliothèque

particulière aux sciences et aux beaux-arts. Et la nature même des ouvrages regroupés en avait fait un fonds spécialisé, dès l'origine. Il convenait de décider ce que l'on pourrait accepter ou non des achats et des dons, ce qui éventuellement serait attribué à l'une ou à l'autre des deux bibliothèques. Il convenait aussi de ne pas acheter en double exemplaire les ouvrages coûteux; il était enfin nécessaire que le lecteur ait toujours où s'adresser lorsqu'il connaîtrait avec précision le but de sa recherche.

Dès octobre 1832, le Maire de Lyon prit un arrêté (I42); celui-ci précisait notamment que la bibliothèque du Collège continuerait à accroître ses collections dans les branches suivantes : théologie, jurisprudence, **histoire**, belles-lettres, cependant que la bibliothèque du Palais des Arts se verrait réserver les sciences, les **beaux-arts** et la technologie (I43).

La ville ne se chargeait d'accroître les collections de la nouvelle bibliothèque que pour les spécialités précisées. Elle souhaitait, d'autre part, que celle-ci fut une occasion de regrouper les publications de sociétés savantes françaises et étrangères (I44).

Nous avons voulu faire l'éloge de Prunelle. Il semble que l'on ne puisse citer qu'à son honneur cet ensemble d'innovations heureuses qui sont aujourd'hui des règles d'or de la bibliothéconomie et dont il eut l'intuition : spécialisation dans l'intérêt du public et du budget des bibliothèques, constitution de collections assez rares, telles que les publications de sociétés savantes, au hasard d'une occasion propice.

Il est aussi d'un réel intérêt de noter le détail suivant : la spécialisation de ces deux établissements fut décidée selon une division méthodique : quatre sections pour l'un, la cinquième (sciences et arts) pour le second. Ce système de classification était celui des **librairies** au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il venait d'être repris, et en quelque sorte **universalisé**, par l'un d'entre **eux**, Jacques-Charles Brunet, auteur d'une biblio-

graphie générale universelle intitulée "le manuel du libraire et de l'amateur de livres", dont la première édition avait paru en 1810, et qui utilisait ce système. La répartition des spécialités entre les deux bibliothèques aurait pu être faite au hasard. Il est très heureux que Prunelle et les bibliothécaires aient eu l'idée d'adopter une solution logique et très répandue qui devait rester utilisable pendant longtemps encore.

### 3<sup>o</sup> Les clauses du contrat.

Pour obtenir la mise en commun des fonds, la ville dut donner un certain nombre de garanties aux sociétés. L'Académie notamment se montra exigeante et précise dans ses conditions (I45):

- elle conserverait exclusivement la propriété de sa bibliothèque et ses "officiers" seraient chargés de la surveillance pendant les heures d'ouverture.

- les conditions du testament Adamoli continueraient à être remplies (I46) et ce fonds garderait sa place présente.

Chaque société eut ainsi la propriété exclusive de son fonds (I47); les livres furent placés dans des armoires distinctes et revêtus d'une estampille particulière à chaque société (I48); et chacune pourrait, dès l'instant où elle désirerait, retirer ses collections de la bibliothèque (I49).

Les fonds furent classés systématiquement et ne furent confondus que dans le catalogue alphabétique général de la bibliothèque (I50). Il fut entendu que chaque société pourvoirait à l'accroissement de son fonds; elle en aurait, en revanche, le catalogue particulier en permanence à sa disposition.

## III . Administration et organisation de la nouvelle bibliothèque .

### 1<sup>o</sup> L'administration .

a) le personnel . La bibliothèque du Palais des Arts reçut un conservateur, Pichard. Chaque bibliothèque particulière garda son propre conservateur. L'arrêté de fondation décida d'autre part la création de deux conseils :

- le premier dit Conseil administratif (I51) fut constitué par la réunion de tous les bibliothécaires en chef (sociétés savantes, Palais des Arts et bibliothèque du Collège).

- le second dit Conseil général de surveillance (I52) comprenait les membres du Conseil administratif; il s'y ajoutait deux membres désignés par chacune des sociétés fondatrices et deux représentants de l'Ecole des Beaux-Arts. Le rôle exact de ces deux assemblées ne fut pas précisé dans le texte de l'arrêté. Mais on comprend aisément, leur composition l'explique, qu'il y avait là un moyen de surveillance réciproque, suffisant en soi, dans la mesure où chaque société avait intérêt à défendre ses intérêts, le mieux possible.

b) le budget . En 1830, Prunelle, maire, proposait, par lettre, les conditions suivantes aux sociétés de médecine et d'agriculture (I53):

"le traitement du bibliothécaire, les frais de garde, de chauffage, d'éclairage et autres menues dépenses seraient acquittés par la mairie sur le budget particulier du musée". Il semble que ces conditions furent acceptées. Et une allocation annuelle de 2.400 francs fut accordée (I54).

Toutefois, le problème des éventuels frais de transformation, soulevé par l'Académie en janvier 1831, ne fut pas résolu. L'avenir devait prouver que la gestion financière de l'établissement avait été peut-être envisagée un peu trop brièvement.

## 2<sup>e</sup>. Le règlement .

Il avait été stipulé qu'un règlement serait rédigé par le Conseil général (I55). Celui-ci se contenta de reprendre celui de septembre 1828, qui avait décidé dans quelles conditions les collections Adamoli seraient désormais mises à la disposition du public deux fois par semaine (I56). La nouvelle bibliothèque du Palais Saint Pierre continua à ouvrir ses portes deux jours par semaine, chaque fois plus longuement qu'auparavant, de dix heures à seize heures (I57). En hiver, à cause

vraisemblablement des difficultés que l'on pouvait avoir à chauffer et à éclairer la bibliothèque, on ouvrait moins longtemps (158). L'établissement n'était fermé qu'un mois par an du 1er octobre au 1er novembre (159).

Une faveur fut consentie aux "professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts, ... membres des Sociétés Savantes et ... personnes présentées par elles..."; cette clause avait été suggérée par Prunelle pour obtenir plus aisément l'accord des sociétés. (160). Ces lecteurs privilégiés eurent le droit de venir à la bibliothèque, tous les jours non fériés de dix heures à seize heures (161). Ils eurent aussi droit au prêt à domicile, dans une quantité limitée (162).

Ces faveurs étaient des concessions nécessaires. Prunelle avait fort bien compris qu'il n'obtiendrait qu'à ce prix la libre consultation pour le public de ces collections rares. Ceci ne change rien au fait que les exceptions étaient trop nombreuses dans le nouveau règlement et qu'elles ne pouvaient qu'être la cause d'abus dont la bibliothèque se ressentirait rapidement.

Il convient pourtant de rendre hommage à l'intuition de Prunelle qui sut, même imparfaitement, utiliser ses sources précieuses et mettre à la disposition du grand public une seconde bibliothèque : celle-ci par sa création même, prouve de la part de son fondateur un sens déjà remarquable de la mission de la lecture.

## II - EVOLUTION COMPOSEE DES DEUX BIBLIOTHEQUES

### PUBLIQUES DANS LE SECOND TIERS DU XIX<sup>e</sup> SIECLE .

Bien que rien dans leur origine ne les rapprochât et que leurs fonds fussent volontairement très différents, les deux bibliothèques gérées par la municipalité Lonnaise avaient désormais une physionomie commune : ce furent souvent les mêmes conservateurs qui eurent à les diriger et ils se heurtèrent à des difficultés du même genre. Leur histoire connut un déroulement semblable. Et il convenait d'étudier conjointement l'évolution des deux établissements.

#### I . Comment les initiatives de l'Etat soutinrent après 1830 l'essor des bibliothèques municipales.

##### 1<sup>o</sup>. Constitution d'un cadre administratif national.

C'est seulement après 1830 que la situation des bibliothèques municipales fut, de façon assez soudaine, examinée par le Ministère de l'Instruction Publique, et considérablement améliorée. Ce que Pol Neveux nomme réveil après "la bataille romantique" (I63) fut sûrement le résultat de l'effort de quelques hommes d'Etat (I64) pour donner plus de force à la culture publique.

Dès 1832, Guizot (I65) rattacha les bibliothèques municipales de province au Ministère de l'Instruction Publique (I66) et mit sur pied une remise en état de ces entrepôts, sous la forme d'une mission confiée à deux bibliographes - Buchon et Ravaisson - qui furent chargés de les visiter (I67). Il exigea d'autre part un inventaire sérieux des fonds, et réclama les catalogues des manuscrits et des listes d'ouvrages dépareillés ou rares.

L'année suivante, une circulaire du Ministère de

l'Instruction Publique, aux préfets (168), reconnaissait que les bibliothèques avaient été depuis quarante ans "des dépôts de livres plutôt que des bibliothèques" : mais elle insistait, auprès de chaque municipalité, sur l'importance d'un inventaire consciencieux. Il permettrait une meilleure répartition des dons annuels (169); il serait aussi un moyen éventuel de modifier la répartition des ouvrages entre les bibliothèques. C'était là un argument d'importance si l'on veut bien considérer ce qu'avait été jusque là le choix et la dispersion des fonds d'Etat dans chaque municipalité. Des instructions précises complétaient cette circulaire : elles devaient permettre désormais à chaque conservateur de travailler selon les règles identiques pour tous les départements : les catalogues seraient systématiques et les cinq classes de Brunet devaient être adoptées comme cadre de classement des ouvrages (170). Une copie de ces catalogues serait envoyée au Ministère ainsi que les listes réclamées en 1852 par Guizot.

Une troisième initiative gouvernementale vint parfaire cette réforme : l'ordonnance du 18 juillet 1857 confirmait les premières instructions (171). Œuvre de Villemain (172), elle fut appelée "la charte des bibliothèques françaises". Elle précisait la propriété absolue de l'Etat sur les fonds qu'il avait déposés dans les bibliothèques : celui-ci n'autorisait en effet aucune aliénation et devrait être consulté pour tout échange. Elle établissait aussi un contrôle régulier du Ministère de l'Instruction Publique à qui chaque municipalité devrait désormais adresser des rapports sur le fonctionnement des services et l'emploi des crédits, et transmettre les catalogues et règlements. Des inspecteurs généraux seraient chargés d'effectuer sur place des vérifications.

A l'échelon municipal, un comité d'inspection et d'achats serait créé qui aurait droit de regard sur les acquisitions et sur la confection des catalogues (I73). A Lyon, il ne fut organisé que le 14 septembre 1847. Il comprenait : le premier adjoint au Maire et deux membres du Conseil Municipal, trois professeurs de facultés ( théologie, sciences et lettres) et un de l'Ecole des beaux-arts (I74). Un arrêté du Maire (I75) précisait les fonctions de cette commission : surveillance des deux bibliothèques de la ville, de leurs achats et des catalogues, répartition des crédits, détermination des conditions d'échanges.

En 1839, au moment même de la création de ces comités, Salvandy (I76) organisa sur le plan pratique cette répartition des dons qui avait été envisagé théoriquement; c'est ainsi qu'il régla l'attribution du dépôt légal et des ouvrages édités par l'Etat (I77).

## 2<sup>e</sup>. Prise de conscience de la mission des bibliothèques.

L'Etat avait ainsi tracé aux municipalités et aux bibliothécaires une tâche uniforme. Il soumettait désormais les unes et les autres à un contrôle sévère. Mais cette série de mesures - absolument indispensables et très judicieusement établies - ne s'expliquaient que par une modification profonde de la tournure d'esprit des réformateurs eux-mêmes. En même temps que le public manifestait ses exigences et souvent son mécontentement devant l'insuffisance des réalisations municipales, l'Etat prenait peu à peu conscience - et ceci sans doute grâce à quelques initiatives éclairées - de la présence du lecteur à l'intérieur d'une bibliothèque. Il s'inquiétait soudain de ses désirs : c'est ainsi que la circulaire de 1833 demandait aux préfets de renseigner le Ministère de l'Instruction Publique sur le nombre de lecteurs, leur âge, leur profession, enfin leurs goûts (I78).

Grâce à lui, de l'avis de Pol Neveux (I79), la bibliothèque devint à partir de 1837 "le domaine des membres des so-

ciétés savantes et des académies régionales d'antiquaires, bibliophiles, professeurs, magistrats, retraités, prêtres, voltairiens, ... le refuge du lecteur ponctuel de la Quotidienne ou du Moniteur, le but de la ruée des collégiens vers la copie de leur version, le centre du formidable labeur d'un Michelet ou d'un Fustel de Coulanges". Le grand public ne venait pas encore volontiers à elle; mais elle s'ouvrait, bien mieux que jadis.

L'Etat se préoccupa aussi du recrutement des bibliothécaires qui furent nommés par le Ministre de l'Instruction Publique (180). Pourtant ceux-ci, s'ils formèrent désormais un corps bien défini, furent encore d'origines et de formations variées. "Leur goût passionné des livres" (181) était leur seul point commun. L'admirable description de ces bibliophiles par Pol Neveux vaut d'être rapportée :

"Vieil archéologue, chimérique, pudibond et grincheux, défendant l'accès de son antre comme une sorte de Fafner en lévite, pantoufles tapissées et chéchia ou calotte grecque... Mines de plomb attentives et laborieuses, exécutées par quelque professeur de dessin, gouaches piquées dans leurs cadres d'ébène, lithographies que soulignent des signatures à paraphe, daguerréotypes embrumés et à peine distincts. De beaux visages glabres et accusés reposant sur de hautes cravates, de longs cheveux, de grands nez malicieux, des bouches minces où voltige au coin des lèvres un bon petit sourire français du temps de la bourgeoisie voltairienne..." (182).

Les bibliothèques municipales avaient donc gagné, en quelques dix ans, le droit de cité. Leurs conservateurs étaient désormais en possession des éléments coordinateurs qui leur permettraient de mener à bien la gestion de leurs dépôts. On pouvait espérer que dans chaque ville - à Lyon en particulier - ces réformes nationales allaient ouvrir une ère de prospérité. Car, selon Pol Neveux :

"Partout désormais, la bibliothèque occupe dans la cité un rang qui ne lui sera plus contesté. C'est une grande dame d'autrefois, un peu pédante et distante, sévère en ses accents et jalouse du docte savoir que le vulgaire respecte par crainte d'être taxé d'ilotisme et sans trop se demander d'où elle vient..." (183).

## II . Les conservateurs des bibliothèques municipales de Lyon .

A la mort de Pichard en 1836, Comarmond, Monfalcon en 1841, puis Fraisse en 1849 se succédèrent à la tête de la bibliothèque du Palais des Arts, tandis que celle du Collège, dirigée par Péricaud jusqu'en 1847, eut ensuite comme conservateur Monfalcon qui quittait alors le Palais des Arts. Ces trois fonctionnaires eurent pendant quarante ans l'entière responsabilité des deux bibliothèques municipales. Chacun d'eux appartient aujourd'hui à une galerie d'hommes célèbres de l'histoire locale et chacun d'eux a contribué, à sa manière, à l'évolution des établissements.

Les témoignages de leurs contemporains n'ont pas tous la même résonance. Ils sont même parfois nettement divergents. La subjectivité des jugements humains en est une raison suffisante. Il nous appartient seulement de rapporter, sans trop vouloir décider, l'ensemble de ces impressions qui peignent chaque caractère comme un ensemble peu surprenant de défauts et de qualités.

### 1<sup>o</sup> . Comarmond .

Né en 1786 à Saint-Symphorien-le-Château, Comarmond était comme son prédécesseur médecin; il prit part à la fondation du dispensaire à Lyon. Il cumula par ailleurs deux fonctions curieusement diverses : car il fut à la fois correspondant des Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction Publique et Inspecteur des Monuments Historiques du Rhône et de l'Ardeche (184).

Sa nomination au Palais des Arts fut l'occasion d'un malentendu : le Secrétaire de l'Académie - redevenu royale - se plaignit au Maire (185) parce que cette société n'avait pas été informée de la décision et que les deux Conseils administratifs

n'avaient pas non plus donné leur avis (I86).

Comarmond semble s'être révélé un gardien très zélé des trésors de la bibliothèque, pendant les quatre années durant lesquelles il occupa ce poste, même s'il fut plus souvent bibliophile que bibliothécaire (I87). Monfalcon, lui-même, s'accordait à reconnaître que "possesseur d'un cabinet d'antiquités dont la renommée était européenne" (I88), il sut accomplir un travail de classement (I89). Ce personnage était bien vu de Comarmond qui malade, disait au maire, au moment où il lui succédait : "la mesure que vous avez prise m'a rendu heureux en ce que votre choix a porté sur M. Monfalcon avec lequel j'ai eu d'agréables relations et qui a toujours été très bon pour moi;" (I90). Pourtant il ne résista pas au plaisir de médire de son prédécesseur, comme il le fit de Pichard (I91):

"M. Comarmond pouvait aspirer à prendre place parmi les archéologues, mais on ne lui connaissait pas de titres littéraires, et il n'avait pas, je crois, de prétentions à quelque science en bibliographie. Sa nomination à une place de bibliothécaire étonna beaucoup; elle inspira de méchantes plaisanteries dont je portai fort injustement la responsabilité..." (I92).

## 2<sup>e</sup>. Jean-Baptiste Monfalcon .

Monfalcon était né à Lyon en 1792 et avait, lui aussi, une formation de médecin. Il semble avoir poursuivi, dans cette discipline, une carrière brillante puisqu'il fut médecin de l'Hôtel-Dieu et des prisons de Lyon, et médecin en chef de l'Hospice de la Charité. Il avait encore publié un dictionnaire des sciences médicales. Ce passé prouvait une forte personnalité (I93)

Il eut pourtant, avant même d'occuper un poste de conservateur, des difficultés avec les autorités de la municipalité lyonnaise. Dès 1830, il brigua le poste du Palais des Arts qui lui fut refusé, selon lui parce que Prunelle lui gardait rancune d'une discorde au sujet de théories médicales (I94). Mais il est surprenant de noter que, Prunelle ayant été remplacé par Christophe Martin, ce même poste lui ait été refusé une seconde fois

en 1836 au profit de Camermond et cela en dépit de l'appui de l'adjoint Terme (195). C'est cet appui qui explique seul comment il obtint enfin la place lors d'une troisième vacance, en 1841. Cette nomination lui valut d'ailleurs une réflexion, admirable de modestie, qu'il ne manqua pas de consigner dans ses "Souvenirs" : "Je suis au port- inveni portum" (196). En 1847, son protecteur, Terme, le nomma à la place de Péricaud, déchu à la tête de la grande bibliothèque de la ville (197) où, satisfait dans ses ambitions, il fit une longue carrière jusqu'à sa mort, en 1874.

Ses rapports avec la municipalité et le mépris systématique, teinté de jalousie, par lequel il traita ses prédécesseurs, Pichard et Comarmond, dans les "Souvenirs d'un bibliothécaire", laissent deviner un sérieux déséquilibre de son caractère : il n'est pas douteux que jaloux et aigri, par surcroît terriblement vaniteux, il n'eut aucune tendresse pour ses semblables. De sa médisance à l'égard de ses collègues, nous avons déjà donné des exemples : ses mémoires n'en sont que l'interminable reflet (198). De sa vanité sans pudeur, nous avons d'autres exemples, telle cette autobiographie qu'il rédigea à l'intention de la "Nouvelle biographie générale" de Didot (199), tel encore ce fragment d'une lettre qu'il écrivait au Maire de Lyon en 1843, et dans laquelle il évoquait un catalogue qu'il comptait publier : "Ce livre sera, je l'espère, dans son genre, un des monuments de votre administration. J'en ferai le plus beau des ouvrages de son espèce et si je peux l'un des meilleurs" (200).

Celui que M. Henri Joly nomme "l'effarant docteur Monfalcon" (201) laisse, de son instabilité caractérielle, des témoignages plus tangibles et plus accablants, véritables actes de vandalisme. Pour illustrer l'"Histoire monumentale de la ville de Lyon", il utilisa des documents rares, tels que fragments de manuscrits découpés, frontispices d'ouvrages (de Jean de Tournes ou de Sébastien Gryphe), lettres autographes. Il fit

disparaître des volumes de la réserve, et négocia, sans aucune autorisation, des échanges et des dons de livres rares et de manuscrits (202). Ce tableau ne sera complet que si l'on ajoute que Monfalcon pratiqua sans vergogne le dépassement de crédits (203) et qu'il avait coutume de s'exercer au tir au pistolet dans son cabinet de travail et au maniement de la lance sur les mosaïques de la grande salle (204).

Ce bilan à peine croyable ne peut s'expliquer que par une profonde anomalie dont ses contemporains n'eurent sans doute pas conscience car ils l'eussent mieux excusé. C'est là un cas qu'il convenait d'évoquer dans sa misère et sa rareté parce que l'homme régna pendant plus de trente ans sur les deux bibliothèques municipales et aussi parce qu'il eut, de son métier, en dépit de toutes les erreurs qu'il pût commettre, une compréhension profonde. Ses contemporains ont trop souvent vu en lui le vaniteux médisant et le destructeur sans scrupule. Mais il est, dans son "Histoire monumentale" et dans sa correspondance avec le Maire de Lyon, des réflexions dignes d'un grand bibliothécaire.

Monfalcon eut, le premier, conscience de la difficulté que pouvait poser la spécialisation respective des deux dépôts municipaux. Il souhaita acquérir pour le Palais des Arts un fonds d'usuels de culture générale car, disait-il, "une ligne de démarcation absolue entre les sciences et la littérature est impossible. Beaucoup d'hommes de lettres ont été des savants" (205).

Il eut aussi - peut-être par vanité personnelle, mais sûrement avec une lucidité étonnante - le sens de la grandeur nécessaire de la bibliothèque publique dans une cité, "foyer d'enseignement toujours sous la main", "titre d'honneur pour la ville qui la possède", source d'histoire locale, "ressource infiniment précieuse pour les professeurs de lycée et de faculté", refuge pour les jeunes (206), "moyen d'accroissement rapide des moyens d'instruction pour les hommes de sciences ou d'industrie" (207).

Son plus grand mérite est encore d'avoir lutté contre les privilèges abusifs que constituaient les prêts aux professeurs et d'avoir, à cette occasion, proclamé : "une bibliothèque publique ne doit pas connaître de privilégiés. Elle appartient à tous sans distinction de condition ou de rang et tous les lecteurs sont parfaitement égaux en droit ..." (208). De fait, il notait dans le rapport de l'année 1844 (209) que si l'on ouvrait la bibliothèque le dimanche, il y viendrait beaucoup d'ouvriers. Et il eut, le premier, l'idée d'une séance du soir.

Telles sont les nuances de la personnalité d'un des plus célèbres bibliothécaires lyonnais qui, s'il fut le plus fou, eut aussi le privilège d'une rare lucidité de son métier.

### 3<sup>e</sup>. Fraisse .

Après le bref séjour de V. de Laprade, c'est encore un médecin qui occupa, le poste de Monfalcon au Palais des Arts. Né à Genève, Charles-Antoine Fraisse avait été auparavant adjoint au Maire de Lyon (210), Secrétaire général du Conseil Municipal, et aussi Secrétaire général de l'Académie des Sciences et de la Société Littéraire. Il fut un des rares admirateurs de Monfalcon (211). Lui-même, administrateur remarquable jusqu'à sa mort en 1870, sut obtenir des dons de collections privées pour l'enrichissement des fonds, des aménagements intérieurs des locaux, et mena à bien d'importants travaux de catalogage. Figure plus effacée que celle de son prédécesseur, il n'en eut pas moins le mérite d'un gouvernement efficace.

## III . L'accroissement des collections et des catalogues .

### 1<sup>er</sup> . Quelques chiffres .

Nous avons dit dans le précédent chapitre quelles difficultés on pouvait avoir à les préciser, dans la mesure où la fantaisie des rapports donnait des résultats trop différents. L'on peut supposer avec Charvet (212) qu'il y avait en 1837 quelques 10.000 volumes sur les rayons du Palais des Arts. En 1844, ce chiffre aurait été porté à 20.000 (213). Et en 1855,

dans un rapport, le bibliothécaire Fraisse s'indignait de ce que le Ministère de l'Instruction Publique ne connût qu'une bibliothèque à Lyon, celle du Collège : il y avait alors, disait-il, 40.000 volumes au Palais des Arts (214).

C'est seulement à cette époque que l'on peut comparer les richesses respectives des deux établissements; nous n'avons en effet trouvé aucune statistique sur la bibliothèque du Collège avant 1854 : à cette date, il y avait 1.500 manuscrits et 120.000 imprimés.<sup>(215)</sup> Mais, tandis que ce chiffre ne se modifia guère par la suite (216), l'accroissement du Palais des Arts fut beaucoup plus net. En 1860, on dénombrait 36.000 volumes et 90.000 en 1908, soit un accroissement annuel moyen de 1000 volumes (217).

2<sup>e</sup> . De quelles manières s'enrichissaient les fonds.

a) les achats . Ils représentaient vers 1860 un tiers de la somme qui était allouée à chacune des deux bibliothèques par la municipalité (218). Le bibliothécaire renouvelait des abonnements de périodiques, souscrivait à des publications et consacrait une somme moins importante à des achats, après choix sur catalogue. Il ne semble pas qu'à cette époque, le commerce des libraires pénétrât encore beaucoup dans les bibliothèques. Le conservateur se tenait au courant des ventes aux enchères et les pratiquait volontiers (219). Le Maire avait par ailleurs tous pouvoirs sur les fonds pour souscrire de lui-même à telle publication et il arrivait que le bibliothécaire protestât contre les abus qui conduisaient à des erreurs (220).

Des acquisitions de collections privées, la plus célèbre est celle du fonds Coste : Monfalcon l'obtint, en 1855, du Maire Waisse, pour une somme de 40.000 francs, au profit de la bibliothèque du Collège (221). Né avant la Révolution d'une famille bourgeoise lyonnaise, Coste avait eu une carrière juridique brillante puisqu'il fut successivement auditeur au Conseil d'Etat et conseiller à la Cour royale sous la Restauration (222). Il réunit, grâce à sa fortune, une bibliothèque

d'une rare qualité qui comprenait notamment un fonds d'histoire locale dit "collection lyonnaise". Il semble qu'il ait eu l'intention de léguer sa bibliothèque à la ville et que ses opinions politiques l'aient poussé à n'en rien faire, après le changement de régime (223). A sa mort, la déception fut grande. Monfalcon négocia l'achat de la "collection lyonnaise", soit quelques 16.000 documents manuscrits et imprimés (224). Elle devait enrichir considérablement la bibliothèque du Collège.

b) les dons . Les limites budgétaires ne laissaient, nous le verrons, que de maigres possibilités au bibliothécaire. Des dons venaient heureusement compléter les achats; ils étaient à cette époque bien plus nombreux qu'aujourd'hui. C'était d'abord une aide annuelle de l'Etat sous la forme d'un lot de livres et de revues que les ministres d'Etat et de l'Instruction Publique faisaient parvenir chaque année, aux environs du 15 août, à la ville; ces livres avaient essentiellement trait aux voyages et aux beaux-arts. Les Ministères de la Marine, de la Justice, de la Guerre et l'Institut adressaient eux aussi récits de voyages, cartes et mémoires (225). Mais ces répartitions étaient faites sans méthode, irrégulièrement et parfois partiellement, ce qui lorsqu'il s'agissait de collections suivies posait un grave problème au bibliothécaire (226). Le gouvernement s'efforçait peu à peu de pallier à ces insuffisances.

Les donateurs particuliers n'étaient pas rares : tantôt ils avaient à coeur la prospérité de la bibliothèque. Les conservateurs léguaient volontiers leur cabinet personnel, tel Monfalcon, à la bibliothèque du Collège (227); le Maire Prunelle donna aussi l'exemple en abandonnant le sien au Palais des Arts en 1853 (228); ou bien, ils étaient flattés par la mémoire qui s'attacherait désormais à leur nom, sans qu'il leur en coûtât rien. Toujours est-il que la bibliothèque de la ville reçut des dons de Sa Majesté le roi du Piémont (229) et que le Palais des Arts bénéficia de plusieurs héritages. Parmi les plus importants, il faut noter, en 1850, celui de l'antiquaire Lambert, soit 2.700 volumes d'archéologie, et le mobilier qui

les contenait; en 1855, le legs de Rougnard - 5.700 volumes - ,  
et en 1859 celui de Bonafous - 7.000 volumes - (230).

3<sup>o</sup> . Du choix des ouvrages qui constituaient les fonds.

a) la spécialisation des deux bibliothèques . Elle reposait sur des principes rigoureusement logiques. Mais l'exécution rencontra les difficultés qui sont partie intégrante de ce système : les lecteurs se plaignaient de ne<sup>l'</sup>savoir où s'adresser et d'avoir fréquemment besoin de ces ouvrages appartenant à une catégorie que nous pourrions nommer "de culture générale", alors qu'ils se trouvaient dans l'autre dépôt. L'ensemble de ces griefs fut spirituellement résumé par F.Z.Collombet (231). Celui-ci allait jusqu'à évoquer l'économie qui serait réalisée si les deux édifices étaient groupés en un seul, oubliant sans doute les conditions qui avaient imposé au départ, au Maire Prunelle, cette séparation et méconnaissant en tous cas sûrement la supériorité de la méthode.

b) fonds anciens et éditions rares . C'était la partie essentielle des deux établissements. La réserve du Collège lui donnait ses lettres de noblesse; et, malgré des moyens très limités, chaque bibliothécaire, s'il avait l'âme d'un bibliophile, souhaitait accroître le nombre des éditions rares. Mais si la vénération planait encore, un courant opposé s'infiltrait qui n'aurait pas voulu que l'on consacraît des sommes excessives sur un budget limité à ce genre d'achats : Monfalcon s'attira ainsi, en 1851, des reproches du Maire (232).

c) collections traditionnelles. Elles connaissaient aussi l'approbation collective et constituaient l'essentiel des dons et des acquisitions. F.Z.Collombet disait de la bibliothèque du Collège : "Elle a de bonnes et nombreuses collections; les historiens de tous les peuples, les philosophes anciens et modernes s'y trouvent en raisonnable quantité..." (233). On y rencontrait aussi littérature, histoire, jurisprudence, poésie, antiquités et théologie (234), tandis que la bibliothèque du Palais des Arts abritait plus volontiers les ouvrages d'art, les collections scientifiques traditionnelles et leurs périod-

diques, les mémoires de sociétés savantes.

Un exemple concret de cette répartition nous est offert par une note de Monfalcon donnant au Maire en 1851 le détail de l'utilisation des crédits accordés (235). Une somme de mille francs (236) avait été employée par la bibliothèque de la ville de la façon suivante : un quart pour l'acquisition de la "Revue britannique", un peu plus d'un tiers pour "l'Histoire naturelle" de Buffon et les oeuvres de Fénelon. Venait enfin l'acquisition des "Oraisons funèbres" de Bossuet, des oeuvres de Delille, Marmontel, Scribe, Galland (237), et d'une "Vie de Napoléon" par Laurent. On peut penser que les éditions de Buffon et de Fénelon étaient une dépense proportionnellement excessive, et que sans doute un Buffon d'un pareil prix eût mieux trouvé sa place au Palais des Arts; enfin, on s'étonne de l'importance donnée à une littérature en vogue, mais non de très grande qualité.

d) littérature d'actualité . On est surpris de la voir aussi catégoriquement rejetée par les bibliothécaires alors que le Romantisme en particulier connaissait déjà une vogue populaire. Ce retard des grandes bibliothèques sur le courant littéraire était très net et détournait depuis longtemps des dépôts municipaux un public d'avant-garde ou assez mondain pour goûter les lectures "à la page." Nous avons vu que les libraires, gérants de cabinets de lecture, avaient mieux que les bibliothécaires, le sens de cet appât nécessaire qu'était l'actualité.

Monfalcon toujours désireux de faire l'éloge de sa bibliothèque, en l'occurrence celle de la ville, affirmait en 1866 que "malgré l'insuffisance de son budget, le bibliothécaire fait l'acquisition des ouvrages des écrivains de premier ordre au jour même où ils paraissent"<sup>(238)</sup>. Mais il reconnaissait aussi : "la bibliothèque du Palais des Arts... est dépourvue à peu près complètement de traités scientifiques, modernes surtout. Cette lacune est immense et il est urgent d'y pour-

voir"... (239). F.Z.Collombet disait en 1841 : "Une chose selon nous manque principalement à la bibliothèque : c'est la littérature contemporaine; c'est le choix de tant de bonnes publications de tous genres au milieu d'un déluge de livres sans nulle condition de vie" (240).

Ces témoignages sont tous la preuve d'une certaine inertie qui freinait la conquête du lecteur. Comment expliquer ce retard ? On exposera plus loin les difficultés financières, le manque de personnel : ce sont là des obstacles sérieux. Ils ne sont toutefois pas particuliers à l'époque. Il est surtout vrai que la plupart des organisateurs - conservateurs et membres du Conseil Municipal - avaient conscience de la qualité nécessaire des ouvrages contenus dans une bibliothèque et du choix qu'il fallait opérer. Or cette qualité était subordonnée pour eux à l'âge de l'oeuvre. F.Z.Collombet disait : "Une bibliothèque n'est point un cabinet de lecture, elle n'admet pas volontiers le roman nouveau; ce qu'elle demande, ce sont les grandes collections, les livres des savants et des penseurs, les travaux des érudits et un choix sévère des meilleurs écrivains" (241). Un ouvrage n'avait droit de cité dans le sanctuaire qu'était la bibliothèque que lorsqu'il avait triomphalement affronté les critiques. On n'aurait songé à l'acquérir alors qu'il sortait à peine des presses.

Nous avons dit que Monfalcon avait souvent été plus audacieux et plus lucide que ses collègues et ses successeurs. Il convient de citer, à ce propos, un passage d'un rapport (1844) qui rend hommage à sa perspicacité, à son adresse à saisir dans ses moindres nuances la psychologie du lecteur et l'âme du livre

"... Des ouvrages infiniment blâmables sous le rapport de la religion et de la morale s'y introduisent nécessairement : ne sauraient-ils être refusés aux lecteurs ? Une bibliothèque publique est une immense exposition des produits de l'intelligence : jusqu'à quel point un bibliothécaire est-il autorisé à faire un triage parmi tant de compositions diverses ? Un grand in-

térêt social ne sera-t-il pas gravement compromis, si le conservateur ne prête les livres dont il est gardien que selon l'inspiration de ses sentiments politiques ou religieux ? Si un bibliothécaire doit professer une tolérance absolue quant aux matières philosophiques et scientifiques, s'il ne doit imposer ses opinions ni à ses lecteurs ni à ses livres, il est pleinement en droit de refuser à de jeunes hommes inconsidérés communication d'écrits de nature à corrompre leurs mœurs" (242).

#### 4<sup>e</sup> . Les catalogues .

Bien que leur établissement fut désormais rendu obligatoire par le Ministère de l'Intérieur, il est très peu question de catalogues pendant toute cette période. De la bibliothèque de la ville, nous savons seulement qu'elle avait des "cartes" et des catalogues bien tenus, au moment où Monfalcon prit la direction en 1847 (243); et ce témoignage ne surprend pas puisque l'on connaît les qualités de son prédécesseur Péricaud qui exécuta le catalogue général sur fiches (244). On sait aussi que, entre cette date et 1875, les "cartes" des ouvrages furent "transcrites sur des registres in-folio et le verso de chaque feuillet ... laissé en blanc, pour y inscrire à leur tour les livres qui entrent journellement dans la bibliothèque par dons ou par acquisitions" (245). Ces registres étaient de deux sortes : alphabétique d'auteurs et systématiques.

Au Palais des Arts, il semble que, de l'avis de tous, les tentatives des deux premiers conservateurs aient été malheureuses, et les ébauches de catalogues rédigés par eux inutilisables (246). C'est Monfalcon qui publia, sous la direction de Terme le premier catalogue imprimé dans la rédaction duquel il mit toute sa fierté (247). La présentation de ce travail fut particulièrement soignée : imprimé par Louis Perrin en 1844, de format in-folio, il était orné de peintures reproduites d'après des manuscrits qui appartenaient à l'Académie, de majuscules, d'écussons et de fleurons en couleur avec dorure en relief (248). La bibliothèque possédait encore à la même époque

un catalogue sur cartes (il en contenait mille environ), et deux catalogues sur registres, manuscrits, dont l'un était alphabétique et l'autre systématique (249). Le catalogue systématique fut repris et continué par le Dr. Fraisse (250).

#### IV. Lecteurs et personnel dans les bibliothèques de la ville.

##### 1<sup>o</sup>. Le public : ses désirs .

De l'avis de tous les lecteurs, le règlement qui, en 1836, fixait les heures d'ouverture (251) et les conditions du prêt ne tenait pas suffisamment compte des goûts du public. Un particulier résumait l'avis général en demandant une amélioration, en 1841 (252). Les plus cultivés des Lyonnais (professeurs en particulier, mais aussi savants, industriels, artistes, fonctionnaires de tous genres) se plaignaient que la bibliothèque fut ouverte à des heures peu praticables et souhaitaient une compensation par l'assouplissement des conditions de prêt à l'extérieur dont la jouissance leur avait été retirée pour mettre fin aux abus (253).

Dès 1835, un public d'ouvriers et d'artisans, également d'adolescents, fréquentaient assidûment la bibliothèque. Pour cette catégorie de lecteurs, plus discrets dans leurs désirs, Monfalcon, le premier, chercha une solution heureuse, alors que, par ailleurs, d'autres suggestions se faisaient jour, telles que l'ouverture de la bibliothèque le soir. Monfalcon songeait, lui, à ouvrir le dimanche, l'idée de la culture populaire cheminait plus vite que celle de la lecture comme forme de loisir. Et F.Z. Collombet donnait, une fois encore, assez bien, le ton de l'opinion publique :

"Nombreuse jeunesse que l'étude arracherait par là aux vaines dissipations du monde et à la fumée des cafés... Il faudrait à la classe ouvrière un bon choix d'ouvrages fait en vue de ses nécessités, et trois ou quatre mille volumes lui seraient alors plus utiles que toute une bibliothèque où elle aurait à opter entre du grec et du latin" (254).

##### 2<sup>o</sup>. Les réticences des organisateurs .

Certains bibliothécaires -tel Monfalcon - comprea

naient et soutenaient dans leur principe, pareilles initiatives. Mais ils opposaient à ces projets des arguments raisonnables. La pénurie de personnel était le plus sérieux obstacle. Il n'y avait encore en 1866 à la bibliothèque de la ville que cinq employés tandis que la bibliothèque Sainte-Genève par exemple avait à la même époque et pour un fonds sensiblement égal un personnel au moins double (255). Et Monfalcon écrivait au Maire en 1848 : "... Un seul mot, s'il vous plaît, sur l'ouverture de la bibliothèque, le soir... Exagérée comme elle paraît l'avoir été au point que dix heures de travail sont demandées au même personnel d'employés, tous les jours, même le dimanche, cette mesure, pardonnez-moi le terme, sera désastreuse pour les bibliothèques qu'elle compromet matériellement... Toute réorganisation, tout progrès, toute amélioration, tout classement deviennent impossibles avec le projet nouveau; il n'y a plus même le temps de balayer les salles et de nettoyer les livres; il faudra laisser les choses comme elles sont depuis vingt-cinq ans" (256).

Il y avait d'autres difficultés : l'éclairage inexistant dans les galeries supérieures de la bibliothèque de la ville, qui ne permettait pas en tous cas, d'aller y chercher les ouvrages la nuit (257), la dépense supplémentaire qu'entraînerait le chauffage pendant les mois d'hiver (258), les difficultés de surveillance, l'inconvénient qu'il pourrait y avoir à laisser n'importe qui s'introduire dans le Palais Saint Pierre puisqu'il n'y avait pas d'escalier particulier pour la bibliothèque (259).

Il y eut enfin, tardivement, le découragement des conservateurs les plus zélés - tel Monfalcon - qui eurent l'impression que ces efforts étaient inutiles parce que les lecteurs étaient peu nombreux (260). Il y eut surtout, moins tardivement, les réticences d'autres bibliothécaires plus traditionnalistes - Comarmond par exemple - qui ne voulaient à aucun prix, voir leur sanctuaire transformé en modeste cabinet de

lecture, ou qui, plus simplement encore, préféreraient que cette charge incombât à celui des deux établissements qu'ils ne dirigeraient pas (261).

3<sup>o</sup> . Le règlement de 1875 et le triomphe de la lecture publique.

Les obstacles étaient nombreux. Pourtant, peu à peu, l'opinion publique et la sympathie de la municipalité permirent aux idées nouvelles de s'installer. Une première étape limita sévèrement les autorisations de prêt à l'extérieur.

En décembre 1867, un arrêté du préfet ouvrit la bibliothèque du Palais des Arts cinq jours par semaine de dix-huit heures à vingt-et-une heures (262). Et pour compenser l'effort demandé au personnel, un second bibliothécaire fut adjoint à Fraisse, le 1er janvier 1868, qui était plus particulièrement chargé de la surveillance du soir (263).

En 1875, un règlement signé du Préfet, codifia l'ensemble de ces décisions (264). Il fixait les horaires respectifs des deux bibliothèques, laissant au Palais des Arts le soin des séances du soir. Il déterminait aussi les vacances annuelles de chaque établissement, en ayant soin de ne pas faire coïncider. Il ouvrait la bibliothèque aux enfants. Il autorisait enfin le prêt, mais en limitait strictement la durée.

Il est fort dommage que nous ne sachions rien du bilan de cette tentative. Des échos populaires et bourgeois eussent heureusement permis d'en juger. Mais les statistiques font foi, elles tiendront lieu de conclusion. En 1844, il y avait vingt-cinq habitués à la bibliothèque du Palais des Arts (265). En 1878, il y en avait quotidiennement vingt-cinq dans la journée et cinquante le soir, soit trois fois plus (266), tandis que la bibliothèque de la ville recevait de son côté et à la même époque soixante à quatre-vingt lecteurs par jour (267).

V . Les difficultés .

1<sup>o</sup> . Le budget :

Les sommes identiques à l'origine accordées à chaque bibliothèque par la municipalité furent toujours insuffisantes,

mais elles furent surtout très irrégulières. C'est ainsi que l'allocation de la bibliothèque du Palais des Arts, qui s'élevaient en 1840 à 6.700 Frs. (268), fut complètement supprimée en 1848 (269) puis ramenée à 1.700 Frs. un peu plus tard (270). L'insuffisance des traitements du personnel provoqua des réclamations répétées des conservateurs et des solutions sommaires furent trop souvent adoptées : tel ce traitement de garde-distributeur insignifiant - 800 Frs. en 1847 - que Monfalcon voulait élever en prélevant sur les achats de livres (271). Il y eut aussi des jalousies : Fraisse en 1850 adressait une requête au Préfet du Rhône dans laquelle il notait que, tandis qu'il touchait 2.400 Frs. son collègue Monfalcon, logé par surcroît, en avait 4.000 à la bibliothèque de la ville (272).

Les achats de livres souffrirent davantage encore des difficultés financières. Dès 1859, un tiers du budget était consacré aux reliures, un second tiers au chauffage, à la papeterie et aux réparations, un troisième enfin aux abonnements et acquisitions de livres (273). Si l'on songe à la place que tenaient, dans ce dernier lot, les abonnements et les souscriptions, on concevra aisément que la part réservée aux achats n'était pas grande. Et les plaintes des bibliothécaires se multiplièrent, de ceux du Palais des Arts surtout à qui le prix des ouvrages scientifiques posait de vrais problèmes : Comarmond en 1839 (274), Monfalcon en 1844, Fraisse en 1854 (275) réclamèrent ainsi.

Il n'y eût dans ce domaine aucune amélioration sensible. En 1878, tandis que la bibliothèque de Grenoble avait 25.000 Frs. , celle du Collège à Lyon n'en avait que 20.000 et celle du Palais des Arts la moitié seulement (276).

## 2<sup>e</sup>. Les bâtiments.

Dès l'origine, ils avaient été mal conçus. L'essor des deux bibliothèques pendant un demi-siècle provoqua la crise. Les salles du Palais des Arts étaient en 1875 tellement insuffisantes que l'on ne savait où mettre les livres. "Son

habit devenu trop étroit éclate... ses tablettes bondées de livres sont insuffisantes, ses dépôts regorgent et elle ne sait plus où mettre ses trésors, ni les étaler au public, impatient de ne pas les voir..." (277) disait L.Niepce.

Le mal de la bibliothèque du Collège était un peu différent. Les locaux bien aménagés auraient été suffisants. Mais ils pêchaient par leur vétusté. En 1842, un incendie endommagea gravement la grande salle (278). Et le ciel vitré dont on avait cru bon ~~///~~ recouvrir la galerie Villeroy vers 1835 laissait passer le soleil et la chaleur en été, le froid en hiver, et enfermait les volumes dans une température de serre ou de chambre froide suivant la saison (279). Monfalcon, dès son arrivée, tenta une restauration générale des salles de lecture et de leur mobilier (280), mais la rénovation fut freinée par le manque de crédits.

### III - BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES .

Le problème d'une bibliothèque universitaire se posa seulement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : on créait en effet, à cette époque les Facultés des lettres, des sciences et de théologie à Lyon. La Faculté de droit n'existait pas encore. Et les deux établissements municipaux n'étaient aptes, ni par leurs fonds, ni par leur organisation à accueillir les étudiants de toutes ces disciplines nouvelles. Ils étaient, par surcroît, trop éloignés des facultés.

#### I . Origines : les bibliothèques d'académies.

##### 1<sup>o</sup>. Les premiers dépôts.

Il y eut dès l'origine des dépôts de livres dans les nouvelles facultés dont l'accès fut, sans doute, réservé aux professeurs et aux étudiants. On en retrouve souvent la trace sous le nom de "bibliothèques spéciales"; mais on ne sait rien de leur fonctionnement, si ce n'est que la garde en fut le plus souvent donnée, à des bibliothécaires de métier : c'est par exemple un ancien aide de Monfalcon au Palais des Arts, nommé Brun, qui se vit confier la gestion de la bibliothèque des lettres, par le doyen (281).

A une date incertaine, mais voisine de la création des facultés, une pétition d'étudiants demandait "l'ouverture, de dix-huit heures à vingt-deux heures, de la petite salle de la bibliothèque" (282). Ceci nous confirme l'existence de ces salles de travail embryonnaires et aussi les exigences particulières de ce public étudiant. Car, on se souvient qu'à cette époque, l'ouverture des établissements municipaux, le soir, n'était encore qu'un projet à l'étude. Il n'est d'ailleurs pas impossible, mais nous n'en avons aucune preuve, que les insistances étudiantes aient facilité

une semblable évolution dans les autres bibliothèques de la ville.

2° . L'arrêté du 18 mars 1855.

En 1855, le Ministère de l'Instruction Publique décida la création, sur le plan national, de bibliothèques de travail pour les étudiants et les professeurs de l'enseignement supérieur. Ces établissements se nommèrent alors "bibliothèques d'académies" et furent reconnus par un arrêté en date du 18 mars 1855 (283). On se contenta, le plus souvent, de regrouper les divers fonds, dispersés jusqu'alors dans chaque faculté, car l'arrêté exigeait la réunion, à l'échelon départemental, de tous les livres dans un même local (284).

Le texte précisait que ces nouvelles bibliothèques seraient placées sous la surveillance du Recteur, que celui-ci aurait toute autorité de contrôle du régime interne de la bibliothèque (285). Il était aussi responsable de la gestion du budget : celui-ci serait auparavant arrêté par le Ministre de l'Instruction Publique et devait être prélevé sur les ressources globales de l'enseignement supérieur (286).

Le libellé de l'arrêté prouvait encore le souci qu'avait eu le Ministre d'appuyer la réclamation des étudiants auprès du Recteur : le texte suggérait, en effet, l'ouverture de la bibliothèque le soir, et la création d'une salle de travail qui serait le domaine exclusif des étudiants (287).

Mais il n'est nulle part question du bibliothécaire que l'on oubliâ, tout simplement, de mentionner. Et à Lyon, l'ancien "libraire" Brun, demeuré sans doute, dans ses fonctions comme jadis sans qu'aucun contrat ne fût établi, osa mendier ce titre oublié (288): "J'ose solliciter", disait-il, "le titre et les fonctions de conservateur de la nouvelle bibliothèque de l'Académie dont j'ai l'honneur

d'être libraire depuis déjà bien des années..."

### 3°. Les activités de la nouvelle bibliothèque d'Académie.

De la vie de ces nouvelles bibliothèques, on sait peu de chose : car les documents font défaut. Mais l'impression générale est que, trop sommairement conçues, elles ne connurent pas l'essor que l'on aurait pu souhaiter. Le Recteur avait d'autres soucis que ces modestes salles de travail dont il avait pourtant l'entière responsabilité. Et la centralisation excessive des pouvoirs conduisit à un demi-sommeil.

Le regroupement des fonds fut partiel, et ceux-ci non catalogués, demeurèrent longtemps dans le plus grand désordre (289). Ils étaient, par surcroît, assez peu importants, puisqu'en 1855, la bibliothèque des sciences possédait 2.000 volumes (290), celle des lettres 1.460 et trois collections de périodiques (291), la section de théologie, enfin, 1.300 volumes (292). Et si étudiants et professeurs continuèrent à profiter des ouvrages mis à leur disposition, il semble qu'aucun règlement ne vint jamais limiter leurs droits ou fixer leurs obligations.

## II . Création et organisation des bibliothèques d'Université.

### 1°. La phase de préparation.

a) institution du droit de bibliothèque. Cette situation précaire dura vingt ans sans amélioration apparente ou du moins sans modification profonde du système. En 1873 seulement, une initiative du Gouvernement ouvrit la voie à une certaine réforme : pour permettre l'acquisition des collections nouvelles, une loi de finances institua, le 29 décembre 1873, un droit de bibliothèque de dix francs, payable par chaque étudiant lors de son inscription à la faculté (293).

b) le règlement. En février 1875, le Recteur de l'Académie de Lyon mit sur pied une ébauche de règlement (294), qui constituait en soi, une tentative heureuse dans la voie

du progrès, mais répondait assez mal aux désirs des principaux intéressés, les étudiants. En effet, le prêt était réservé aux seuls professeurs qui avaient le droit d'emporter dix volumes à la fois (295); et la salle de lecture n'ouvrait que deux fois par semaine, les mercredi et samedi de treize heures à dix-sept heures, et en hiver jusqu'à seize heures seulement (296). En outre, la séance du soir était supprimée.

A la suite de la diffusion de ce texte, un membre anonyme du personnel de la Faculté des lettres (297), vraisemblablement son Doyen, suggéra au Recteur d'assouplir la clause qui limitait l'accès de la salle aux professeurs et aux étudiants des facultés (298), en étendant ce privilège aux "auditeurs bénévoles", sous réserve du paiement par ceux-ci d'une légère rétribution. Cette suggestion parmi d'autres fut peut-être à l'origine d'une évolution peu apparente qui donna pourtant à ces salles de lecture le caractère d'établissements semi-publics, car peu à peu des usagers qui n'étaient pas des universitaires y furent accueillis.

Le même conseiller inconnu suggérait des améliorations internes, telles que le relèvement du niveau de recrutement du bibliothécaire : celui-ci pourrait être licencié, mais aussi attaché exclusivement au service de la bibliothèque et payé en conséquence. Il proposait encore la nomination d'un garçon de bibliothèque et l'amélioration du matériel, éclairage et mobilier surtout, de la salle. L'ensemble de ces propositions anonymes n'est qu'un exemple de l'intérêt que l'on portait peu à peu à la vie de ces bibliothèques et de la conscience de leurs insuffisances qui se faisait jour progressivement, malgré une certaine lenteur.

## 2<sup>o</sup>. L'édification définitive.

Une structure sérieusement étudiée était nécessaire : prévue à l'échelon national, elle pourrait seule permettre aux bibliothèques d'académies de sortir de leur état de demi-léthargie. Elaborée en plusieurs temps, elle fut mise en vigueur quelques années après les premières réformes :

a) l'instruction générale de 1878 (299). Un arrêté rendit obligatoire l'existence d'une bibliothèque d'Université dans chaque Académie et traça des directives pour l'organisation des services intérieurs. Elle fixa ainsi notamment, et pour la première fois, à l'intention des bibliothécaires des principes de classement, de catalogage et de conservation des livres. Ce fut la première tentative de normalisation. Il n'intéresse point notre sujet de développer ici des notions générales : il convient pourtant de préciser que ce texte donna à la bibliothèque universitaire de Lyon, entre autres, une physionomie durable que l'on retrouve encore aujourd'hui dans le classement par ordre d'entrée sur les rayons, et dans les fichiers "méthodiques" (300), et que personne n'a songé à modifier jusqu'à une date récente, tant l'un et l'autre paraissaient judicieux.

b) les commissions. - Il fallait aussi prévoir des organes coordonnateurs qui assureraient l'exécution des principes. Une "Commission centrale des bibliothèques académiques" fut créée dès le 31 janvier 1879, à l'échelon national (301). Elle devrait surveiller les établissements : elle avait en particulier droit de regard sur les nominations de personnel, les projets de règlements qui seraient élaborés dans chaque faculté, les propositions d'achats et les prévisions budgétaires. Le texte oublia toutefois de donner la composition de cette assemblée.

Un arrêté ministériel, en date du 23 août 1879,

décida la création d'une seconde commission, celle-ci régionale et particulière par conséquent à chaque académie. Nommée "Commission de Surveillance" (302), elle devait établir la liaison entre le Recteur et les professeurs des facultés, chacune de ces dernières étant représentées par un délégué. Mais on n'y avait pas prévu la présence du bibliothécaire.

A Lyon, cette commission se réunit, pour une assemblée inaugurale, le 1er Mai 1880. Le Recteur y posa le problème de la réunion des fonds dans un même local, et souligna la difficulté due à l'éloignement des facultés. On y envisagea aussi la prolongation des séances de la bibliothèque jusqu'à dix-huit heures, afin que les étudiants eussent le loisir de profiter davantage de la salle de lecture au sortir de leurs heures de cours (303).

c) les dernières réformes . Diverses instructions consolidèrent peu à peu cette armature de base. Ce fut d'abord un arrêté, contemporain de celui qui instaurait les commissions régionales. Il prévoyait un examen professionnel, le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (304). Une série de circulaires relatives aux fonds des bibliothèques universitaires furent ensuite diffusées. Le texte du 20 janvier 1881 (305) est l'un des plus importants : Jules Ferry, alors président du Conseil, y recommandait aux Recteurs de laisser une très grande liberté au bibliothécaire dans le domaine des acquisitions. Il leur disait :

"L'initiative laissée au bibliothécaire sous votre direction doit être étendue, autant que possible, dans l'intérêt du service. Un bibliothécaire qui aime ses fonctions, qui connaît les lacunes des collections, qui s'applique à les combler, qui sait quelles séries sont complètes et quelles séries ne le sont pas, en s'inspirant des vues et des besoins de la faculté, peut rendre de très grands services, s'il lui est assurée une liberté suffisante..." Deux ans à

peine s'étaient écoulés depuis la création des commissions régionales dans lesquelles les bibliothécaires ne siégeaient toujours pas. Mais ces deux années n'avaient pas été inutiles. Le bibliothécaire et ses lecteurs devenaient soudain des éléments de premier plan.

Dès lors, l'Etat s'efforça de maintenir ces principes de base. Il lutta en particulier contre les libertés excessives prises par les professeurs à l'égard du règlement relatif au prêt, car les abus avaient pris des proportions déraisonnables : en 1880, le bibliothécaire de Lyon excédé rapportait au Recteur que tel membre du corps enseignant avait chez lui 350 volumes et tel autre, 292 (306). Une circulaire, datée du 15 octobre 1880, décida que chaque emprunteur ne pourrait emporter plus de dix volumes, chaque mois; mais une faveur particulière, qui fut une erreur, permit encore aux professeurs de garder ces ouvrages pendant un semestre.

### III . Activités et difficultés jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle .

#### 1<sup>o</sup> . La création de la bibliothèque de la Faculté de droit.

a) son organisation. Ce n'est qu'en 1879 que l'on fonda à Lyon une bibliothèque juridique. Placée sous la direction du Doyen, sa surveillance fut confiée à un étudiant, aspirant au doctorat; lui-même était aidé d'un "fonctionnaire", attaché à la section, dont on ne peut préciser le rôle exact (307).

De cette nouvelle salle de lecture dont on ne connaît pas l'emplacement, on sait qu'elle fut d'abord ouverte aux étudiants tous les après-midi et le soir, après-dîner (308) et mise en permanence à la disposition des "chercheurs". Un peu plus tard, la séance du soir fut prolongée et les professeurs obtinrent le libre-accès de la salle, une heure chaque matin (309). Toutefois les heures d'ouverture de la salle de travail furent encore la cause de nombreuses doléances : tous auraient souhaité qu'elle

s'ouvrit chaque matin au public. Or, faute d'un personnel suffisant, la "Faculté" (310) proposa au Recteur de supprimer la séance du soir pour la remplacer par une du matin (311); on oubliait sans doute que les étudiants qui seraient alors au cours n'auraient plus guère le loisir de profiter de la bibliothèque.

Les lecteurs avaient accès à deux catalogues : l'un alphabétique d'auteurs, l'autre méthodique. On ne connaît pas l'importance des fonds qu'ils recensaient, non plus que l'accroissement annuel de ces fonds. Mais on sait qu'un lot de "livres rares et précieux" constituait une réserve dans le cabinet du doyen (312). Le public souhaitait par ailleurs obtenir le libreaccès à des ouvrages de base que nous nommerions "usuels" : ainsi le Doyen de la Faculté servit d'intermédiaire pour demander au Recteur (313) l'autorisation de constituer un fonds de culture générale, parmi lequel figureraient - toujours en libre consultation - des journaux et des revues (314).

b) développement des activités . La salle de lecture connut, dès sa création, une importante fréquentation. Des statistiques mensuelles détaillées, dressées pendant les années 1880-1881 et 1881-1882, par le bibliothécaire à l'intention du Recteur, permettent de s'en rendre compte avec précision (315). Cette salle fut, en peu de mois, plus fréquentée que celle des lettres et sciences. Et la progression fut, d'une année à l'autre, assez spectaculaire : tandis qu'en 1880-1881, la moyenne d'entrées mensuelles était de 280, elle passait à 580 l'année suivante. De même, la communication d'ouvrages passait de 500 à 840 par mois en moyenne (316).

## 2°. L'essor des diverses sections et leur fusion.

a) fréquentation comparée des sections. Il est malaisé d'expliquer pourquoi les étudiants étaient moins nombreux dans les salles de lecture des lettres-sciences que dans celles de droit, et pourquoi, au contraire, la

salle de travail de la médecine avait un très grand succès. En effet, dès 1880-1881, celle-ci recevait en moyenne 2.400 lecteurs chaque mois, tandis que le bibliothécaire communiquait 4.500 ouvrages (317); ces statistiques sont dix fois plus importantes que celles données pour la section du droit pendant la même année.

Pour comparer utilement ces chiffres, il faudrait connaître le nombre respectif d'étudiants dans chaque discipline et examiner leurs activités. On peut toutefois imaginer que, pour les étudiants, futurs juristes ou médecins, plus que pour les littéraires et les scientifiques, la bibliothèque était une source aisément utilisable : elle groupait enfin les manuels et les traités de base. Il est également certain que, pour ces deux disciplines, il n'existait aucun lieu de travail à Lyon qui réunît des fonds importants tandis que les richesses des deux bibliothèques municipales pouvaient être, au littéraire et au scientifique, un instrument de travail plus varié et plus riche.

b) première fusion en 1895. (318). Ce n'est qu'en 1895 que l'on envisagea le regroupement des sections (319). Ce projet se heurta d'ailleurs à des réticences, car la Faculté de médecine craignait que l'accroissement de son fonds fût limité par la présence de collections étrangères. Pourtant, le projet fut approuvé par le Ministre et le transfert autorisé. Les travaux devaient être terminés dans la même année.

### 3°. La nouvelle bibliothèque universitaire jusqu'en 1914.

Installées au bord du Rhône, dans un local monumental qui n'a pas changé depuis lors, les quatre sections vécurent d'abord séparément, chacune ayant ses catalogues, son inventaire et ses crédits particuliers; les magasins et les salles de travail demeurèrent distincts (320).

Puis, les locaux des sections du droit et des lettres se révélèrent trop étroits. Et l'on procéda, en 1905, au fusionnement complet des deux sections; l'on créa

alors une salle de lecture commune et l'on construisit un magasin à livres de grandes dimensions sous le dôme (321).

En même temps, fut élaborée une politique de réaménagements des services intérieurs. Ces transformations furent préparées par la Commission de la bibliothèque et agréées par le Conseil d'Université.

On groupa, dans la même salle, des livres considérés comme usuels, les catalogues et le bureau de distribution relié par un monte-charge aux magasins du dôme (322). Il y eut encore une salle de lecture pour les étudiants et une autre réservée aux professeurs (323). La première était éclairée par de grandes baies, faisant face au Rhône, et contenait dix-huit tables (324).

Après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les fonds s'enrichirent de volumes qui avaient appartenu à l'Archevêché et au Grand Séminaire (325). Ainsi en 1907, la bibliothèque universitaire possédait environ 220.000 volumes (326).

Lyon avait désormais deux bibliothèques municipales en plein essor, malgré des difficultés momentanées. Elle possédait aussi une salle de lecture universitaire bien organisée. Grâce à cinquante années d'effort, les bibliothèques traditionnelles étaient donc heureusement conçues. Mais il n'y avait place encore que pour la conservation et l'étude : de la lecture d'agrément, il n'était pas question. Et la nécessité de favoriser la culture populaire apparaissait à peine.

Troisième partie

-----

LA LECTURE PUBLIQUE .

1870-1914

-----

## I - LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES .

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque publique avait été presque exclusivement une sorte de sanctuaire où l'on conservait manuscrits et livres rares. Nous avons vu que les années qui suivirent la Révolution de 1848 furent témoin d'un effort des responsables les plus éclairés pour ouvrir de plus en plus, à tous les habitants, les salles de lecture (327). L'apogée de ces bouleversements fut l'ouverture de la bibliothèque du Palais Saint-Pierre, à l'intention de la classe laborieuse, le soir.

Mais les oppositions n'avaient pas disparu. Et par surcroît, les établissements n'étaient pas apte à subir une transformation aussi radicale, sans des modifications profondes. Le mouvement en faveur de la culture populaire viendrait-il, dans ces dépôts, à bout de la tradition ?

### I . Les manifestations de l'évolution.

#### 1<sup>o</sup>. Le courant des idées.

Il ne fait pas de doute que l'origine de ces revendications ait été liée à la Révolution de 1848. La conception ancienne et vénérée de la fonction conservatrice de la bibliothèque fut remise en question. Et l'on voulut voir dans ces dépôts des centres de culture populaire.

En 1863, J.Simon, intitulant une étude "les bibliothèques populaires en France" (328), y expliquait que l'homme avait vitalement besoin de se cultiver, et que, les livres étant trop rares et trop coûteux, la bibliothèque était sa seule ressource.

Sainte-Beuve, dans les "Premiers lundis" s'attachait à son tour au problème de la censure et des limites dans lesquelles un bibliothécaire pouvait ou non l'exercer. En se plaçant dans le cadre des bibliothèques destinées au grand public,

il prouvait par là même leur rôle nécessaire (329).

L.Niepce, enfin, dans son étude des bibliothèques lyonnaises écrivait : "Notre désastreuse guerre de 70 nous a appris ... que l'instruction des masses était presque nulle et qu'en histoire et géographie surtout, cette nullité était presque absolue... on a (donc) créé les bibliothèques populaires" (330).

Ces quelques exemples montrent qu'il y eut là une prise de conscience généralisée et que chacun voulut avoir, en son temps, une opinion valable sur le sujet. Ce problème, de très grande envergure, ne fut pas nécessairement résolu, on le verra, par les bibliothèques municipales. Mais il importe de savoir comment allaient agir les dirigeants de ces établissements marqués du sceau de la tradition.

## 2<sup>o</sup>. Le rôle du public.

Les lecteurs étaient les principaux intéressés. Et leur attitude ne pouvait qu'influencer, de manière favorable ou défavorable, les responsables. Déjà les premières tentatives d'ouverture des salles de lecture en 1848, le dimanche, avaient donné des résultats tellement décevants que l'on avait abandonné l'essai (331). Il appartenait au public de faire la preuve de ses exigences nouvelles.

Or le nombre de lecteurs ne cessa de s'accroître, on l'a déjà vu, de façon tout à fait spectaculaire; les deux bibliothécaires respectivement responsables du Collège et du Palais des Arts le notaient à la même époque, en 1884 et 1885, à l'intention du Maire de Lyon. Tandis que le Dr. Saint-Lager (332) se contentait de mentionner cet essor (333), le bibliothécaire-inspecteur parlant de la bibliothèque de la ville, écrivait :

"Le mouvement actuel des lecteurs accuse une amélioration marquée dans les habitudes studieuses de la population lyonnaise. Le temps est loin où le conservateur Mr. Monfalcon déplorait l'absence des travailleurs autour des tables..." (334).

Que le public fût nombreux, c'était bien. Mais il importait encore davantage de savoir si, réellement, d'autres classes que celles des intellectuels et des étudiants avaient le désir d'u-

tiliser la bibliothèque. Or à la bibliothèque du Collège, on notait, parmi les lecteurs, des "ouvriers ou petits employés qui viennent demander aux livres, soit une distraction à la fin de leur journée de travail, soit un complément d'instruction..." (335); et le Comité des bibliothèques avait remarqué dans la salle de lecture du Palais des Arts un "flot d'élèves de la Martinière qui pendant les inter-cours viennent chercher des lectures distrayantes" (336), cependant que le Dr. Saint-Lager nommait une très grande "affluence de professeurs et de savants se livrant à des recherches sur diverses questions de physique, de chimie, d'histoire naturelle ou à des études artistiques", et disait encore : "les élèves qui se préparent à la licence ou au doctorat ont aussi fourni un contingent qui mérite d'être signalé" (337).

## II . Les efforts de la municipalité .

### 1<sup>o</sup>. L'accroissement des fonds : méthodes nouvelles .

a) des principes qui présidèrent aux achats . Avant 1870, les achats étaient rarement faits chez un libraire : et le livre nouveau n'avait qu'une place restreinte parmi les classiques. (338). Les bibliothécaires eurent, les premiers, conscience qu'il y avait là une source d'insatisfaction pour les lecteurs qui les ramenait aux simples cabinets de lecture. La Municipalité fut plus longue à admettre l'achat en librairie. Et on n'en trouve les premières traces, dans les pièces d'archives, qu'en 1885.

La raison profonde de cette réticence était simple : si l'on donnait au bibliothécaire le droit de traiter directement avec un libraire, il fallait aussi lui accorder une indépendance de choix des ouvrages. Car s'il lui fallait encore obtenir l'avis favorable du Comité et du Maire, le temps gagné aurait été perdu à nouveau.

Or la Municipalité tenait jalousement à son droit de tutelle sur la bibliothèque qu'elle considérait comme son domaine propre. Le Maire dut céder et accorder pleins droits de

décision aux deux bibliothécaires pour les cas les plus urgents. Mais il fut précisé "que ces achats devraient être soumis ensuite à la Commission" (339), principe dont on voit mal l'application pratique. Et le Maire profita de ce que Vingtrier, faute de subsides suffisants, avait dû - il ne fut pas le seul - engager des dépenses alors que les crédits étaient épuisés pour l'année en cours : il fit parvenir à l'Inspecteur (340) un rapport dans lequel il soulignait la faute; et il profita de l'occasion pour tenter de redonner à la Commission un droit de regard absolu sur les achats.

On voit que la difficulté n'était pas encore résolue: chacun n'admettait pas volontiers le rôle primordial de l'acquisition<sup>et</sup> de la mise en rayon du livre au moment même où il paraissait.

b) Les libraires . Peu à peu, un certain nombre de libraires furent agréés et assurèrent le service des deux bibliothèques municipales. En 1885, la bibliothèque du Collège en avait seize, dont une dizaine établis à Lyon, quelques autres à Paris, un seulement en province. Une seule vente aux enchères était mentionnée pour toute l'année : ce mode d'achats, jadis très prisé, avait, on le voit, perdu du terrain (341).

Ce n'est qu'en 1898 que le Comité des bibliothèques autorisa les bibliothèques "à traiter de gré à gré pour l'achat des ouvrages" (342). Il était toutefois conseillé aux responsables de confier leurs acquisitions les plus courantes à une seule maison qui renouvellerait aussi tous les abonnements : c'était là une mesure d'économie, car ce commerçant privilégié consentirait une remise, en contre-partie.

Cette autorisation provoqua, peu de semaines plus tard, l'envoi d'une lettre, dont nous regrettons qu'elle ne soit pas signée; adressée au Maire, elle lui disait : "le choix d'un libraire n'est pas indifférent. Il ne peut porter que sur des libraires connus pour la bonne exécution et la rapidité des commandes, leur probité industrielle et leur situation aisée considérées comme garantie de leur moralité..." (343). La vérité se

faisait jour, lentement mais sûrement.

c) Le choix des ouvrages . La méthode ancienne voulait que l'on consacraît des sommes démesurées à l'achat d'éditions anciennes ou de luxe, dont l'utilité n'était pas toujours évidente : elle disparut peu à peu. Les crédits furent désormais employés à l'acquisition d'ouvrages de vulgarisation et de culture générale, autant que d'études spécialisées, et parfois à l'achat de romans. On admit même l'intérêt de sujets d'actualité dans les domaines politiques, social ou religieux.

Vingtrinier écrivait en 1882, parlant des ouvriers et des employés qui venaient désormais nombreux à la bibliothèque :

"C'était à leur intention que nous avions acquis tant de livres de sciences élémentaires... demandés avec passion" (344). Et le Dr. Saint-Lager, se plaignant de l'insuffisance des crédits, disait au Maire : "Il est profondément regrettable qu'on ne puisse donner plus ample satisfaction aux demandes faites par un grand nombre de personnes" (345).

Les lecteurs recherchèrent volontiers des lectures instructives, telles que dictionnaires, manuels d'histoire et de géographie, de sciences industrielles et de mathématiques.

Cette consommation courante progressait peu à peu, bien qu'au Palais des Arts, les études de sciences physiques, médecine, beaux-arts gardassent les premières places (346).

La variété des lectures et des achats fut de plus en plus nette. En 1914, la bibliothèque de la ville commandait aux librairies Flammarion les auteurs romanesques et comiques en vogue (347), les ouvrages techniques de vulgarisation tels que "l'automobile à la portée de tout le monde", d'autres études traitant des problèmes métaphysiques et politiques d'actualité (348). La même année, la librairie Georg renouvelait une soixantaine d'abonnements aux revues les plus variées (349).

Enfin, la Commission de la bibliothèque, réunie le

27 juin 1914, donnait à son tour le ton de la nouveauté; elle décidait d'une dizaine d'acquisitions dont l'esprit était conforme aux goûts du public : histoire politique (350), questions sociales (351), études littéraires (352), histoire religieuse (353), romans. La même Commission proclamait par ailleurs le rôle primordial des achats en souhaitant "éviter des oublis et ne pas se laisser produire des lacunes regrettables" (354). Un siècle avait été nécessaire pour mener à bien cette révolution.

## 2<sup>e</sup>. Le réaménagement des locaux.

L'effort fourni sur le renouvellement des fonds était un progrès **notoire**. Mais il convenait encore de pouvoir accueillir tous les lecteurs, de plus en plus nombreux. Or, dès le deuxième tiers du siècle, le manque de place avait été souvent une source de difficultés. Une solution rapide devenait indispensable.

a) la bibliothèque du Collège. De nombreuses suggestions furent faites. En 1875, L. Niepce (355) proposait que les magasins fussent transformés en salles de lecture et que l'on installât les ouvrages ainsi retirés, tout autour de la grande salle sur des tablettes, protégées par un grillage. Il suggérait aussi la transformation de la terrasse en salle de lecture.

A la même époque, on songea, au contraire, à utiliser la grande salle comme magasin. Mais l'Académie objecta qu'une salle de réunion lui était indispensable et le projet fut abandonné (356).

On choisit enfin d'utiliser la terrasse que l'on divisa par des cloisonnements légers, en briques, avec l'espoir que ce ne serait là qu'une solution de fortune, pour une courte durée (357). Et l'on redistribua les collections dans les locaux (358). Sur la droite de la grande salle, deux cabinets (359) renfermaient l'un le fonds Mestre, l'autre les incunables. A la suite de la galerie Villeroy, une petite pièce contenait les manuscrits. Du même côté que la galerie, deux bureaux étaient destinés l'un au bibliothécaire, qui veillait en même

temps sur les volumes du fonds Coste (360), l'autre aux employés chargés du catalogue. Dans la salle de lecture, jadis nommée "salon d'hiver" (361), on avait regroupé les usuels et les catalogues. Enfin, la terrasse récemment transformée abritait le fonds lyonnais, les collections de revues et les ouvrages nouvellement acquis. La galerie de la grande salle et les "dépôts" du 3<sup>e</sup> étage n'avaient pas subi de transformations.

Il faut noter, dans ces remaniements, un effort louable pour regrouper dans une salle d'accès relativement aisée les catalogues et les ouvrages d'usage courant. Mais la dispersion des fonds était trop accentuée. D'autre part, il n'y avait encore que cinquante places pour le public (362). Les critiques furent plus nombreuses que jamais : peu accessibles et exposés aux intempéries ainsi qu'aux dangers d'incendie (363), les locaux ne satisfaisaient personne. Le personnel jugeait les salles trop étroites, pour que la surveillance y fût aisée. Elles étaient mal éclairées (364), les magasins étaient trop éloignés et en très mauvais état (365). Les lecteurs se plaignaient, eux, de l'allure générale de leur bibliothèque, dont ils auraient, désormais, voulu être fiers : la laideur des bâtiments, l'entrée modeste, l'escalier étroit, la jouissance de la terrasse disparue, et la vue sur les Alpes cachée par les maisons proches, enfin l'odeur nauséabonde que dégageaient les halles étaient autant de sujets de reproches (366). Il convenait d'abandonner le vieux Collège et de chercher un nouveau local.

b) La bibliothèque du Palais des Arts. Jusqu'en 1878, aucune description des locaux ne permet de les situer avec précision. A cette date seulement, un historique du Palais des Arts (367) nous en donne le plan, sans que l'on puisse dire avec certitude ce qui dans cette disposition était d'origine et ce qui avait été remanié après 1830.

La bibliothèque occupait une partie du premier et du second étage des bâtiments du musée Saint-Pierre. Certains de ses locaux prenaient le jour sur la place des Terreaux. Au

premier étage, une salle de lecture allongée occupait une section de cette très belle façade (368), longée du côté des jardins par une suite de cabinets qui couvraient une superficie identique. On trouvait là : un vestibule, deux dépôts dont un servait de bureau au sous-bibliothécaire, et le cabinet du bibliothécaire. Un salon d'apparat, nommé "de l'Académie" (369), s'était installé à l'angle du bâtiment. Il ne semblait destiné qu'aux réceptions, et on était en droit de penser qu'il y aurait eu là une fort belle salle de lecture. Mais l'Académie, source de la fondation de la bibliothèque, était toute-puissante

Sur l'autre façade, la "bibliothèque Prunelle" renfermait les collections du fondateur et bienfaiteur de l'établissement. En arrière, se trouvaient un vestibule et le bureau du secrétaire de l'Académie qui servait aux réunions. Au second étage, quatre "chambres" abritaient les publications de sociétés savantes.

Ces locaux n'étaient pas moins splendides que ceux de la grande bibliothèque. Pourtant, les lecteurs ne trouvaient, là aussi qu'une cinquantaine de places. Et les installations n'ayant pas été prévues pour cet usage, les gaines de cheminées qui couraient derrière les rayonnages, étaient un risque permanent d'incendie.

c) Le transfert. La municipalité chercha un bâtiment plus spacieux et mieux utilisable dans lequel, par mesure d'économie et aussi parce que l'esprit du temps était dans "la" bibliothèque unique, on regrouperait les deux établissements. Elle jeta son dévolu sur "l'Archevêché désaffecté qui s'accoude sur la Saône : un bâtiment sévère, à l'extérieur, mais dont les salons décorés par Soufflot et garnis des meubles du cardinal Fesch ont une ampleur et une prestance pleines de noblesse" (370). L'Archevêché avait été en effet édifié au XV<sup>e</sup> siècle, au chevet la cathédrale Saint-Jean par les soins du cardinal Charles de Bourbon; il fut ensuite restauré par le cardinal Neufville-Villeroy qui fit construire le long de la Saône une galerie dans

laquelle il installa, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ses remarquables collections. Un siècle plus tard, le cardinal de Tencin y fit exécuter d'autres travaux sur les plans de Soufflot(371).

Edouard Herriot, Maire de Lyon, acquit de l'Etat le 15 octobre 1909, la propriété des bâtiments (372). Le Conseil Municipal donna son approbation, le 9 août 1909, pour le transfert; et les travaux, commencés en septembre 1910, furent achevés dans l'année 1913, ce qui permit le déménagement des deux établissements pendant l'été de cette même année (373). Seul, le fonds Adamoli resta entre les mains de l'Académie, sujet de litige non encore apaisé de nos jours, entre cette société et la ville (374).

Sous la direction du conservateur Cantinelli et de l'architecte Desjardins, une très belle salle des pas perdus devint salle de lecture (375). Elle était éclairée par deux étages de fenêtres et contenait 180 places. Un grand salon, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle (376), fut réservé aux expositions. Il y eut encore deux salles dont un cabinet pour le bibliothécaire.

Mais l'innovation remarquable de cette installation fut la construction dans l'ancienne cour de six étages de magasins soit quatorze kilomètres de rayons. Desservis par des monte-charge, ils pouvaient contenir 100.000 volumes, de format in-folio et in-quarto.

Il faut rendre hommage à la perspicacité de la Municipalité qui offrait ainsi aux bibliothécaires et aux lecteurs un moyen de travail sans précédent à Lyon.

### III . Les limites de l'évolution .

#### 1<sup>o</sup>. Pourquoi la bibliothèque municipale ne pouvait être sans réserve un centre de lecture publique.

a) La bibliothèque de conservation . L'effort qu'avait fait la "grande dame" pour perdre un peu de son traditionalisme outré était nécessaire. Mais il convenait qu'elle n'oubliât pas pour autant que l'Etat lui avait donné mission

de conserver des fonds anciens. Il fallait qu'elle eût la possibilité de consacrer un budget suffisant à l'entretien de ces collections, éventuellement qu'elle pût les augmenter. Elle se devait aussi de les diffuser, dans toute la mesure du possible, et de réserver dans sa salle de lecture la place du chercheur qui viendrait les consulter.

Or cette élite intellectuelle ne se mêlait pas encore volontiers aux classes laborieuses. Et il convenait de ne pas chasser ceux qui avaient la plus sûre utilisation de ces fonds rares. Pour eux, la bibliothèque devait garder des traces de ce qui avait fait sa splendeur passée : le sanctuaire ne devait pas disparaître radicalement.

De toutes façons, les dimensions de la salle de lecture n'auraient pas permis d'accueillir toute la population lyonnaise, pas plus que les ressources financières n'auraient permis au bibliothécaire d'accroître, simultanément et autant que nécessaire, le fonds ancien et celui destiné au grand public. Il convenait que la bibliothèque municipale fut ouverte à n'importe qui; elle ne pouvait pas cumuler les deux rôles, sans que ce fût au détriment de la conservation.

b) Les intérêts des classes populaires. Ce cumul n'aurait pas été non plus nécessairement souhaitable pour la lecture publique : la classe laborieuse n'avait que peu de loisir. Or l'insuffisance de personnel posait des contraintes aux heures d'ouverture.

Il était plus agréable à une partie des ouvriers de se rendre près de chez eux dans des annexes, moins impressionnantes, et où ils trouveraient aisément le livre de leur choix. Or, il n'était pas pensable pour la bibliothèque municipale de se disperser.

La grande bibliothèque ne pouvait pas non plus prêter à domicile. Or, l'ouvrier qui n'avait pas toujours la possibilité d'aller jusqu'à la salle de lecture était heureux de se cultiver chez lui.

Il apparaissait peu à peu, et très nettement, que la solution souhaitable résidait dans la création parallèle d'autres dépôts, plus particulièrement destinés à la lecture publique.

2<sup>o</sup>. Une image de l'équilibre atteint par la bibliothèque municipale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : son bibliothécaire Aimé Vingtrinier.

a) sa biographie. Aimé Vingtrinier était né à Lyon en 1812. Il était le fils d'un négociant, devenu par la suite juge au tribunal de commerce (377); il fut d'abord élevé au château de la Barre, près d'Ambérieu en Bugey, puis entra en 1824 au collège de Poncin. Son père ayant perdu sa fortune, il dut, dès l'âge de dix-huit ans, prendre un emploi de voyageur de commerce, cependant qu'une vocation de poète se dessinait en lui et qu'il écrivait "les Bugésiennes", "les Voyageuses" et "Mazagran".

En 1846, Coste, conseiller honoraire à la Cour de Lyon, lui demanda son aide pour classer sa très belle bibliothèque. Vingtrinier accepta (378) et il reçut la mission de rédiger le catalogue de cette collection gigantesque : il recensa 18.641 documents (379), et accomplit un travail étonnant. Malheureusement, une partie des volumes du catalogue furent détruits à la mort de Coste. Une cinquantaine seulement purent être sauvés (380).

En 1850, Vingtrinier acheta l'imprimerie que Boitel avait été contraint d'abandonner à la suite des événements de 1848. Un peu plus tard, L. Boitel lui confia aussi la direction de la Revue du Lyonnais (381). Vingtrinier mena de front, et avec succès, la double gestion, en même temps qu'il rédigeait ses œuvres essentielles (382). Il revendit l'imprimerie en 1875 au moment où il fut nommé bibliothécaire de la ville (383). Mais il garda la direction de la Revue du Lyonnais jusqu'en 1881.

b) Le bibliothécaire. Vingtrinier était un esprit travailleur et passionné. Littéraire de qualité, il avait ac-

quis dans son métier une connaissance précise des techniques de l'impression et de l'édition. C'est lui que l'on sollicita en 1874 pour le poste de sous-bibliothécaire à la bibliothèque du Collège. Il en devint bibliothécaire en chef, le 30 août 1882 (384) et y resta jusqu'à sa mort en 1905.

Vingtrinier appartenait à la vieille école des bibliophiles. Savant érudit, il recherchait avec enthousiasme les éditions anciennes et rares, les reliures finement ornées (385). Son physique portait la marque de son attachement à la tradition. Le portrait que J. Vermorel a fait de lui (386) vaut d'être cité :

"Il avait un visage dans le genre de ceux que dessinent les illustrateurs des vieilles bibles; un masque hébraïque, bien qu'il ne fut pas israélite; Sa barbe, ses paupières épaisses, sa houppelande, ses pantalons clairs quand venait l'été, ses gants en filoselle qu'une maladie de peau l'obligeait à porter constamment, ses cols larges, tout donnait à la personne de A. Vingtrinier une physionomie qu'on n'oubliait pas quand on l'avait vue.

A. Vingtrinier était le représentant le plus autorisé du vieux Lyon, du Lyon du temps des anciens imprimeurs, de Léon Boitel, presque même de Louis Perrin, un Lyon où il n'y avait certes ni autos, ni électricité, ni téléphone... Ce bon patriarche des livres dont le principal mérite fut d'être un brave et obligeant bibliothécaire".

Pourtant Vingtrinier avait la souplesse d'adaptation des bibliothécaires modèles. Son amour des vieux livres et de sa bibliothèque qu'il défendait comme "une tête de turc sur laquelle on aime à frapper..." (387) n'était pas moins grand que la tendresse qu'il portait à ses lecteurs. "Visage souriant prêt à aider l'écrivain de ses conseils, le chercheur de ses connaissances" (388), il avait le sens exact de son rôle. Il admit toujours sans distinction les "petits bourgeois" et les "lecteurs sérieux", les "professeurs" et les "ouvriers intelligents", les "jeunes employés", enfin les "écoliers". Ses

"Fantaisies lyonnaises" sont le reflet de cet humour nuancé d'affection par lequel il traitait son public (389). Il fut le défenseur de la lecture publique sans sacrifier pour autant la conservation.

"Image d'Epinal", il nous semble clore heureusement l'histoire des deux bibliothèques municipales. Après lui, et malgré le transfert, la bibliothèque de la ville ne devait guère se modifier. Elle avait atteint l'équilibre extrême entre la tradition et le présent imbu de bouleversements sociaux.

## II - LA SOCIÉTÉ SAINT-MIZIER.

L'organisation de la lecture publique n'était pas des tâches que pouvait assumer entièrement la bibliothèque municipale; et pourtant, tout un public cherchait dans les cabinets de libraires une compensation nécessaire, tandis qu'une autre partie de la population ne lisait pas du tout. Il convenait d'offrir aux premiers des centres de lecture mieux organisés, dont les fonds seraient plus étudiés que ceux des libraires. Il fallait aussi amener les autres aux bibliothèques et leur donner le goût de la lecture.

Aux environs de 1860, alors que la Municipalité croyait encore pouvoir utiliser les bibliothèques municipales à cette tâche, un groupe de jeunes gens eurent l'idée de fonder une association : ses membres jouiraient d'une bibliothèque qui aurait toutes les qualités requises pour être un centre d'agrément.

### I. Les origines de la Société .

#### 1<sup>o</sup>. Son fondateur : Francisque Fontannes.

C'est un garçon de vingt-trois ans qui eut, le premier, l'idée de cette association. Il était né à Lyon en 1839 et avait fait ses études dans cette ville. On lui crut d'abord une vocation de naturaliste (390). Les hasards de sa situation familiale l'obligèrent, en fait, à prendre un métier dès l'âge de dix-huit ans : il entra dans le commerce. On ne sait rien de ses activités, mais seulement qu'il eut toujours le sens profond de la culture et qu'il fut, en particulier, un fervent de littérature et de beaux-arts.

#### 2<sup>o</sup>. Comment naquit la Société.

On sait que Francisque Fontannes fut influencé par l'existence à Genève d'une société de lecture (391). Il semble surtout avoir été "piqué au vif" dans son âme de Lyonnais

par l'accusation lancée au début du siècle par Lamartine (392). Fontannes pensait qu'il était vrai que les habitants de cette ville avaient peu de goût pour la lecture. Mais il était aussi convaincu que "le prix élevé auquel on édite actuellement toutes les oeuvres de quelque importance pouvait bien être - sinon la seule - du moins une des principales raisons de cette froideur pour les livres nouveaux..."(393).

Il voulut donc prendre en charge les achats onéreux et par l'intermédiaire de la Société, "permettre l'achat et la lecture des livres nouveaux au fur et à mesure de leur apparition" (394). Les fonds seraient fournis par les membres, sous forme de cotisations. Fontannes et ses huit collaborateurs(395) souhaitaient que les adhérents fussent aussi nombreux que possible.

### 3°. Les premières années.

Les débuts furent difficiles et le nombre des adhérents ne s'accrut pas de longtemps. La Société avait été officiellement fondée le 24 juin 1862 (396). Mais ses statuts ne reçurent l'approbation préfectorale qu'un an plus tard, le 7 août 1863 (397). L'idée était nouvelle. Il lui fallait le temps de s'installer. Les amateurs eux-mêmes restaient sur la réserve.

Et la Société vécut ainsi empiriquement. La cotisation trimestrielle devint annuelle la deuxième année. Elle fut alors fixée à trente francs, soit environ dix fois le prix d'un beau livre (398). Elle était donc beaucoup trop élevée pour des bourses modestes. Et pourtant, la Société encore peu nombreuse ne pouvait vivre que par elle. Et aussi, les fondateurs tenaient à maintenir un tarif élevé pour défendre leur fondation de la dégénérescence en cabinet de lecture (399).

Les locaux furent d'abord modestes : "le tiroir du bureau de Fontannes" (400) fut pendant plusieurs mois l'unique dépôt. Puis ce fut la loge de son concierge qui hébergea les livres. Enfin, on confia, le 26 janvier 1863, "au propriétai-

re d'un cabinet de lecture, le soin de recevoir les livres" (401).

## II. Le fonctionnement de la Société.

### 1<sup>o</sup>. Les statuts.

Dès le début de l'année 1863, l'un des fondateurs suggérait au Président de la Société que l'on donnât à celle-ci des bases plus solides (402). Il souhaitait qu'elles fussent fixées par l'ensemble des sociétaires réunis en assemblée. Il conseillait toutefois à Fontannes que, afin de connaître vraiment leurs désirs, l'on prévînt tous ces membres, à l'avance du sujet de la réunion. Ils auraient ainsi le loisir d'y songer. Cette suggestion fut sans doute mise à exécution car les statuts de la nouvelle Société furent officiellement publiés quelques mois plus tard (403).

Ces statuts précisaient notamment la constitution du "bureau" chargé de l'administration de la bibliothèque (404). Celui-ci comprendrait cinq membres :

- le Président, plus particulièrement chargé de la surveillance administrative et des achats, pourrait être, si nécessaire, remplacé par le Vice-président. Une secrétaire assumerait les tâches disparates de la correspondance, de la rédaction des procès-verbaux et de l'envoi des cotisations; l'économiste-archiviste aurait fonction de contrôleur, cependant que le trésorier acquitterait les comptes à la charge de la Société.

Ce bureau devait être élu par les sociétaires réunis en assemblée générale (405), et ses activités contrôlées par une Commission dont on sait seulement qu'elle comprenait à l'origine cinq membres (406) et que ce nombre fut porté à sept en 1900 (407).

### 2<sup>o</sup>. Les fonds et leurs catalogues.

a) les achats. La Société consacra toujours de grosses sommes aux achats de livres. Elle pouvait dans ce domaine faire beaucoup mieux que les bibliothèques municipales parce

que les autres frais étaient comparativement moins élevés pour elle (408). Les livres acquis revenaient, en principe, aux sociétaires, à la fin de chaque année. Mais ceux-ci abandonnèrent souvent leur part à la bibliothèque. C'est ainsi qu'en 1886, la bibliothèque s'accrut de 1.100 volumes et qu'elle en possédait près de 35.000 en 1912 (409).

La Société s'était formée dans le but de constituer un fonds "de toutes les oeuvres anciennes et modernes, mais principalement de livres nouveaux en littérature, sciences et arts, acquis au fur et à mesure de leur apparition" (410). L'essentiel, aux yeux de ses fondateurs, résidait dans ce critère de nouveauté : les lecteurs trouveraient là des livres à peine sortis de presse et qu'aucune autre bibliothèque, ni même aucun cabinet de lecture ne pouvait leur offrir (411), c'était un immense progrès.

Mais les sociétaires avaient aussi posé ce principe que leur tentative n'aboutirait pas à la formation d'un "cabinet de lecture"; car ils n'admettaient pas que, à l'image de ces institutions de libraires, on diminuât "la part d'achats des ouvrages de fonds au profit des romans sans valeur"; et ils ne concevaient pas non plus que, sous prétexte de nouveauté, on acquît "à un grand nombre d'exemplaires les nouveautés en vogue, quitte à revendre un peu plus tard à vil prix les volumes en excédent" (412).

Les ouvrages choisis devaient donc être non seulement récents, mais aussi de qualité. La variété ne fut pas exclue, bien au contraire. La littérature et l'histoire avaient une place de choix (413). Les romans étaient assez nombreux, au grand mécontentement de certains membres. Mais le Président défendit toujours avec fermeté la position du bureau en faisant remarquer que les romans étaient très prisés. Il concluait un de ses rapports en ces termes : "le mieux est... de savoir ménager les opinions et les goûts de chacun. Ces ouvrages dits légers sont demandés, sont lus, paraissent en plus grand nombre que les autres; devons-nous avoir dans les rayons de notre

bibliothèque des volumes pour en admirer la couverture, si nous ne nous intéressons pas au contenu ? C'est là le raisonnement que nous nous sommes toujours tenu. C'est celui qui a guidé nos achats" (414).

b) Les catalogues. Dès la fondation, fut établi un catalogue alphabétique par noms d'auteurs. Rapidement, on souhaita le faire imprimer : il y aurait là une source de diffusion et de publicité importante.

Une première édition, parue en 1867, fut rapidement remplacée par une seconde, en 1871, de volume double. Deux suppléments complétèrent ce travail pour les années 1873 à 1875 (415).

On envisagea aussi l'impression d'un catalogue méthodique sur registres qui fut commencé en 1883. Mais la Société ne put jamais en assumer les frais (416).

### 3°. Les locaux.

Ce n'est qu'en 1864 que la Société disposa d'un véritable local : c'était une chambre meublée, louée au mois, rue Constantine (417). Mais il était de trop modestes dimensions. Et la bibliothèque, qui s'agrandissait, fut successivement installée au printemps 1867, 26 rue Neuve (418), puis en janvier 1878, rue de la Bourse, au premier étage (419).

Enfin, en 1890, elle prit sa physionomie définitive, en occupant, place Saint-Nizier, deux salles qui faisaient aussi office de magasins et un petit salon de lecture (420).

### 4°. Le règlement.

La bibliothèque était ouverte tous les jours, de treize à vingt-deux heures. Elle ne fermait qu'une heure, dans l'après-midi. Cet horaire exceptionnel supposait, de la part d'une organisation au personnel réduit, un très gros effort; et cet effort ne pouvait s'expliquer que par un désir profond de réussir et de servir au mieux les lecteurs (421).

Une tentative d'ouverture le dimanche après-midi n'eut guère de succès. Il était depuis longtemps prévu que les

traditions lyonnaises n'admettaient pas la lecture au rang des loisirs dominicaux. Il est vrai aussi que la Société craignait qu'une ouverture, les dimanches, ne la confondît aux yeux des habitants avec un "cercle" ordinaire; et les fondateurs redoutaient cette confusion. Ils renoncèrent pour cela à satisfaire un petit nombre, désireux de profiter de la salle de lecture, ces jours-là (422).

Pour que, précisément, la Société gardât des allures sérieuses et un public choisi, les articles du règlement interdirent avec précision "toute discussion politique ou religieuse" et "toute espèce de jeu". Pour les mêmes raisons, il fut "expressément défendu de faire monter toute espèce de consommation" (423).

En dehors de ces limites, la lecture publique resta reine et, dès les débuts, le principe du libre-accès fut acquis. On simplifia autant que possible les contrôles. L'inventaire était fait très simplement par ordre d'entrée et aucun "fantôme" ne remplaçait l'ouvrage absent (424). Le lecteur choisissait librement. Il s'adressait ensuite au bibliothécaire de service. Celui-ci notait la sortie des ouvrages "sur le compte du livre et sur celui de l'emprunteur" (425). Il était donc aisé de retrouver trace du livre.

### III. Le rayonnement de la nouvelle société de lecture.

#### 1<sup>o</sup>. Causes de succès.

Les fondateurs avaient, sans aucun intérêt et sans aucun calcul, mis leurs efforts au service de la lecture. Ils ne pouvaient que réussir (426). Mais il convient d'essayer de dégager les éléments nouveaux de cette tentative, ceux que ne savait ou ne pouvait employer la bibliothèque municipale, ceux enfin qui assurèrent le succès.

a) le choix des ouvrages. Le Comité fondateur voulut sans cesse acheter des nouveautés et renouveler son fonds. C'était là un atout essentiel : le lecteur cultivé souhaitait être au courant au moment même de la parution. Celui qui met-

tait dans le choix de ses lectures une pointe de snobisme se croyait obligé d'être "à la page". Et Holstein, en 1868, considérant ces deux personnalités écrivait :

"La preuve de ce que j'avance est dans la réponse que font les personnes qui refusent de se mettre dans la Société de lecture pour cette raison que, s'il paraît un ouvrage ~~qui~~ ayant un succès momentané et que chaque sociétaire sur quatre-vingt le garde seulement cinq jours, le quatre-vingtième ne l'aura qu'au bout de quatorze mois, lorsqu'on n'en parlera plus. Cet ouvrage n'a donc de valeur que parce qu'il paraît aujourd'hui et n'en aura plus demain".

Le public moins brillant, peu familiarisé avec le livre, celui pour qui la Société de lecture pouvait être une source immense d'enrichissement et de culture, ce public là avait aussi le goût du livre récent; il cherchait inconsciemment des éléments extérieurs d'attrait : une couverture neuve, des pages sentant encore bon l'encre d'imprimerie, des illustrations. Il souhaitait aussi établir une liaison entre son activité quotidienne et sa lecture. Pour lui surtout, le livre nouveau était un véritable appât.

La quantité de livres achetés n'était pas un succès moindre de la Société qui, grâce à une cotisation élevée et à des frais divers réduits, pouvait satisfaire les demandes. Les sociétaires avaient tous les mêmes droits puisqu'ils payaient également. Il convenait que chacun d'eux trouvât toujours, et aussi souvent qu'il voudrait revenir, lecture à son goût.

b) les conditions d'accès. Tout aussi important que le fonds était le climat qui accueillait le lecteur. Dans les salles à nombreux recoins, chacun pouvait à loisir, et sans être jamais dérangé, parcourir les rayons, feuilleter, lire un passage et goûter à l'avancé. Le libre-accès était, pour tous une découverte merveilleuse. Il n'était ici plus nécessaire de savoir utiliser un catalogue, de connaître à l'avance le titre désiré, ni surtout son auteur : plus de gardien souvent peu aimable et toujours incapable de vous renseigner, plus de bulle-

tin de demande et plus d'attente. A la salle traditionnelle, imposante, réservée à l'érudit, succédait un cadre rigoureusement différent, puisqu'il était destiné à la détente. La preuve était ainsi faite que la bibliothèque avait deux missions qui pouvaient coexister.

Les conditions de prêt et la souplesse des heures d'ouverture étaient les derniers attraits : il convenait que chaque lecteur pût venir, quand bon lui semblerait, choisir un livre qu'il aurait ensuite la liberté d'emporter chez lui, fuyant ainsi l'horaire trop exact, le voisinage, et l'installation sévère autour d'une table.

## 2<sup>o</sup>. Les lecteurs.

On aurait souhaité que la Société fut aussi largement accueillante qu'elle était adaptée aux problèmes de la lecture. et pourtant, nous avons eu l'occasion de noter que ce n'était pas précisément le voeu absolu des fondateurs. Le prix des cotisations, le niveau volontairement élevé des ouvrages choisis, les clauses du règlement fermaient les portes de la bibliothèque au public très populaire.

Les adhérents appartenaient le plus souvent à la bourgeoisie, à l'image du fondateur commerçant. Ils étaient tantôt officiers industriels ou ingénieurs, tantôt membres de professions libérales. C'était le plus souvent la classe modeste des commerçants, des employés et des agents de change (427). Mais il n'y avait pas d'ouvriers, alors que la population en comptait un très grand nombre.

Il ne faut pas regretter outre mesure cette sélection. Certes la Société de lecture ne comptait, en 1896 que 426 sociétaires (428); et ce n'était encore, qu'un résultat insuffisant. Mais, l'essai constituait en soi un succès sans réserve. A son exemple, d'autres groupes pourraient désormais s'ouvrir qui accueilleraient un public élargi. Le mérite des organisateurs restait entier, en ce qu'il représentait d'audace, face à la tradition.

### III - BIBLIOTHEQUES D'ARRONDISSEMENT ET BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES.

Le succès de la Société Saint-Nizier ne pouvait qu'inciter la Municipalité à faire une tentative du même genre à l'intention de toute la population lyonnaise et, plus particulièrement, de la classe ouvrière, jusque là défavorisée.

#### I. Fondation des bibliothèques d'arrondissement.

##### 1<sup>o</sup>. Les origines .

a) le courant des idées. Le Gouvernement et les municipalités eurent, à peu près en même temps et assez tôt, le désir de faire pénétrer les classes laborieuses dans les bibliothèques. Dès 1848, à Lyon, le Conseil Municipal songeait à faciliter l'accès des établissements municipaux. Nous avons vu ce qu'il advint de cette tentative (429). De son côté, l'Empereur Napoléon écrivait, le 20 février 1850 :

"La fondation d'une bibliothèque dans toutes les communes de la France est une oeuvre de bienfaisance et d'utilité publique" (430). En 1860, une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes s'adressait, en ces termes, aux préfets :

"L'acquisition d'un corps de bibliothèque est le point de départ de la réalisation d'une pensée qui, depuis longtemps, a été l'objet des plus légitimes efforts. Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui, chaque jour, se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de bibliothèques communales répondrait à ce but; mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complètement..." (431). Ces quelques exemples montrent que la culture ouvrière était à l'ordre du jour.

b) La Société Franklin. En 1862, une initiative privée reçut l'approbation du Ministère de l'Intérieur. Elle avait "pour objet la propagation des bibliothèques populaires en France". Et elle se proposait "moins de faire par elle-même que de provoquer et d'aider l'action des autres" (432). Une tentative très heureuse dans le Haut-Rhin incita les dirigeants à persévérer et à étendre leur action; soutenus par l'Etat, ils firent appel à la collaboration des préfets. C'est ainsi que Soulayr, chef de division à la Préfecture du Rhône, reçut du vice-président de la Société en 1864, la lettre suivante :

"La création dans chaque département d'une société semblable à celles qui se sont formées dans le Haut-Rhin pour la propagation des bibliothèques populaires et des bons livres est un des buts que poursuit la Société Franklin. Informé du zèle avec lequel vous vous occupez des questions relatives au développement de l'instruction, je viens faire appel à votre dévouement pour travailler activement à l'oeuvre entreprise par la Société Franklin et en même temps vous promettre son concours" (433).

Ce concours fut sans doute exclusivement un appui moral, car on voit mal quels moyens auraient permis à la Société de financer des projets de ce genre. L'influence n'en fut pas moins grande sur la Municipalité.

## 2<sup>o</sup>. Les réalisations municipales.

La Révolution du 4 septembre 1870 précipita, de manière décisive, les intentions du Conseil Municipal. Un arrêté, pris en date du 1<sup>er</sup> juillet 1871 par la Mairie Centrale décida l'aménagement de dépôts d'arrondissements. Un budget fut voté, lors de la séance du 14 juillet; les sommes affectées, ce jour-là, aux bibliothèques populaires furent doublées, quatre jours plus tard lors d'une nouvelle séance (434), sans que l'on puisse savoir quels courants contradictoires provoquèrent ce changement.

Un conservateur général fut chargé des achats et de

l'inspection des dépôts. A la tête de chaque bibliothèque, on mit un responsable (435). Deux arrondissements possédaient déjà des ébauches de bibliothèques populaires. On se contenta de modifier leur nom, cependant qu'un arrêté du 1er mars 1872 en ouvrait quatre autres du même genre (436). Enfin, le Comité d'inspection et d'achats, commun aux bibliothèques publiques de la ville, fut chargé de leur gestion (437).

## II. Organisation générale des bibliothèques populaires.

### 1° Personnel et budget.

a) Le personnel. Les responsables de chaque dépôt avaient tous le titre de bibliothécaires. <sup>(438)</sup> Mais on leur confia parfois pour les aider un sous-bibliothécaire, sans pour autant grever le budget car, dans ce cas, chacun travaillait à mi-temps et était payé en conséquence (439). On leur adjoignit encore un "garçon" : il y en eut un, mais un seul, par dépôt.

On sait que les bibliothécaires étaient recrutés parmi des employés de mairie (440). Un pittoresque document d'archives, dont l'orthographe, si la pièce est authentique, surprend de la part d'un conservateur (441), nous porterait à croire en effet que ces "bibliothécaires" n'en avaient que le titre et que leur compétence comme leur instruction était très modeste.

b) Le budget. La Municipalité accordait à chaque dépôt une somme à peu près identique pour les achats (442). L'organisation centrale se chargeait des traitements du personnel. Là encore, une même part du budget était réservée à chaque dépôt : le personnel, s'il y était plus abondant, n'était rémunéré que pour un emploi à mi-temps (443). Il s'ajoutait à ces frais des dépenses de reliure : elles étaient assez élevées parce que les livres circulaient beaucoup et s'usaient vite (444).

### 2° Le règlement.

a) Ouverture. Les bibliothèques d'arrondissement justifiaient pleinement leur création par leurs heures d'ou-

verture, tous les soirs de dix-neuf heures à vingt-et-une heures. Les deux dépôts qui desservait le centre de la ville étaient ouverts, l'un une heure plus tard chaque jour, l'autre le dimanche (445). Les salles les plus fréquentées avaient six semaines de vacances l'été (446). Les autres étaient ouvertes toute l'année.

Un peu plus tard, avant 1900, les heures d'ouverture furent uniformisées; les salles furent désormais accessibles le dimanche matin (447). La fermeture annuelle fut définitivement supprimée mais l'on instaura pour la période des congés des permanences, trois jours par semaine (448).

b) Accès et prêt. On ne sait pas à quelles conditions étaient accueillis les adultes; il semble que chaque dépôt était réservé aux habitants du quartier, mais qu'il était, en contrepartie, rigoureusement public. Les enfants, au-dessous de quinze ans, devaient présenter une autorisation, sans doute de leur famille.

Le prêt semble n'avoir pas été consenti au début, faute d'une quantité suffisante de livres. Les dirigeants voulurent pourtant l'instaurer assez vite; et il apparut dans les diverses bibliothèques entre 1885 et 1886 (449). En 1903, un arrêté décida qu'il serait consenti, à raison d'un volume pour quinze jours et qu'il ne serait pas étendu aux collections et aux périodiques (450). Le progrès était notoire. C'était pourtant encore très insuffisant.

### III. Activités personnelles des bibliothèques d'arrondissement.

#### 1<sup>o</sup>. Le public.

a) Comment il se recrutait. On sait que les bibliothèques d'arrondissement avaient été créées plus particulièrement à l'intention des classes populaires. Le Dr Saint-Lager, bibliothécaire du Palais des Arts disait en 1870 : "elles ont été instituées pour mettre à la portée de la classe si intéressante des artisans et des ouvriers de tout genre un des moyens d'instruction qui lui avait manqué jusqu'alors" (451).

Les intentions de la Municipalité ne furent pas déguées. Un public d'ouvriers, de petits employés et de commerçants prit peu à peu l'habitude de venir régulièrement à la bibliothèque. "Certains parmi ce public (venaient) compléter des études forcément interrompues par les exigences matérielles de la vie; d'autres (venaient) y chercher des oeuvres moins sérieuses..." (452). Le monde cultivé qui fréquentait depuis toujours les deux établissements municipaux et la Société Saint-Nizier n'avait rien changé à ses habitudes. Les classes bourgeoises ne se mêlaient pas au public des dépôts d'arrondissements.

b) Les statistiques. Les lecteurs ne venaient pas également nombreux dans les divers centres : celui du 3<sup>e</sup> arrondissement fut toujours le plus fréquenté (453). Il y avait aussi des variations saisonnières : le public était plus nombreux en hiver qu'en été (454). Dans l'ensemble, un accroissement sensible fut enregistré au cours des trente dernières années du siècle (455); le succès fut donc rapide et visible. Puis, en 1905, une baisse sensible se fit sentir sans raison apparente. Morel (456) l'attribuait à la diminution d'achats de romans au profit d'ouvrages "utiles", décision prise par les dirigeants, mais dont on verra plus loin qu'elle était discutée. Et il joignait, cet apologue spirituel à ses réflexions :

"Martin ne nourrissait plus son âne par économie. L'âne est mort. C'est dommage. Il commençait à s'habituer".

## 2<sup>e</sup>. Les fonds.

a) Leur importance. La Municipalité avait doté, lors de sa création, chaque bibliothèque d'un fonds dont nous ne connaissons pas l'importance. Ceux-ci furent régulièrement enrichis par des achats et des dons. En 1878, chaque arrondissement possédait de 700 à 1.500 volumes : la presque totalité en était reliés (457). L'accroissement fut par la suite assez important puisqu'en 1902, il y avait 30.513 volumes dans les dépôts et que chacun d'eux en détenait 4.000 à 6.000 (458). Il est curieux

de noter que celui du 1er arrondissement, à l'origine l'un des plus pauvres, était alors le mieux achalandé.

b) Choix des ouvrages: Les lecteurs avaient des goûts très divergents. Tous, nous l'avons vu, ne venaient pas à la bibliothèque avec la même intention. Ceux qui souhaitaient s'instruire soutenaient les intentions des organisateurs qui avaient voulu acquérir "des livres sérieux et intéressants, des ouvrages de science vulgarisée, des revues industrielles, des récits de voyage, des mémoires sur l'histoire de France, de bons traités de philosophie et d'économie sociale, enfin les principaux chefs-d'oeuvre de la littérature classique" (459). Il était parfaitement acquis que la bibliothèque ne pouvait accepter, sous prétexte de distraire son public, une littérature médiocre. Mais le principe était sans doute poussé à l'extrême dans son application. Et les fondateurs n'avaient pas eu toute la sagesse de ceux de la Société Saint-Nizier : ils comprenaient mal encore quelle habileté il pouvait y avoir à ne pas chasser le lecteur dès sa première visite au dépôt et, pour cela, à ne pas le rebuter par des ouvrages difficiles, ou simplement austères. Parmi eux, Monfalcon avait, dès 1850, donné la note juste, alors qu'il était sollicité par la Municipalité pour pourvoir, de doubles de sa propre bibliothèque, les annexes nouvellement créées de la Croix-Rousse et de la Guillotière (460). Il répondait au Maire :

"Nos doubles consistent surtout en bons auteurs grecs et latins, en livres de théologie, bibles, pères de l'Eglise et autres, enfin en ouvrages de philologie et de critique : ce n'est pas là ce qu'il faudrait aux populations de la Guillotière et de la Croix-Rousse; ce qui leur convient, c'est un bon choix de livres d'histoire, de saine littérature et de bonne économie politique; ce sont des livres sur les teintures, sur la chimie appliquée aux arts, sur le tissage des étoffes, sur l'agriculture. Ce sont de bons manuels, ce sont des livres de nature à moraliser les classes ouvrières et à servir leurs intérêts matériels. En ce genre les bibliothèques publiques de

Lyon ont fort peu de doubles..." (461).

Malgré les organisateurs, les lectures instructives ne représentaient que le tiers des demandes (462). On n'est pas surpris que "les livres les plus demandés (fûssent) par ordre de préférence les romans, les livres de littérature et les livres de voyages" (463). Le public lisait volontiers Alexandre Dumas, Paul Féval, Erckmann-Chatrion, Jules Verne et le Tour du Monde (464) au point que ces livres étaient toujours en très mauvais état. La Municipalité, afin de "bannir tous les mauvais romans, toutes les productions malsaines de la littérature courante" (465) pêchait encore par bonne volonté et imposait une censure sans souplesse. En 1874, Voltaire, Diderot, Rousseau et Suétone étaient retirés des collections pour cause d'immoralité (466).

Pourtant, là encore, un progrès apparut aux premiers jours du XX<sup>e</sup> siècle. On étudia davantage les désirs du public et l'on chercha à les respecter. En 1902, l'Inspecteur notait que la suppression des romans équivaldrait presque à la fermeture des bibliothèques et il disait au Maire :

" d'autres (parmi le public) viennent y chercher des oeuvres moins sérieuses et tout en regrettant qu'ils ne s'adonnent pas à des lectures plus saines, plus fortes, leur refuser ce délassement serait peut-être excessif. Pour y remédier, il faudra dorénavant faire l'achat judicieux de livres d'histoire vraie, de science facile, de littérature plus élevée et les tenir constamment sous les yeux à la portée des lecteurs" (467). On chercha désormais davantage la progression, on se pénétra peu à peu de la psychologie du lecteur novice. Pour l'attirer, on lui proposa un choix de revues important (468). L'esprit vrai de la lecture publique naissait.

### 3<sup>o</sup>. Problèmes particuliers à chaque dépôt.

a) Les locaux. Les centres de lecture étaient installés dans la Mairie de l'arrondissement qu'ils desservaient. Il y avait là des locaux "suffisamment grands, bien aérés, bien éclairés" (469). Le mobilier par contre était la cause de re-

proches de L.Niepce (470) qui signalait son insuffisance. Il semble qu'un effort fut fait, par la suite, pour l'améliorer(471)

b) Services intérieurs. Le personnel subalterne fut très vite insuffisant. L'organisation interne en souffrit. Notamment, le rapport d'inspection de 1887 (472) signalait que l'estampillage était mal exécuté et que, parfois, les livres étaient mis en circulation sans avoir reçu de timbre. Malgré l'effort fait pour qu'ils fussent reliés, ils étaient en mauvais état; et l'unique employé pouvait à peine suffire à la distribution(473).

Il exista, dès 1878, dans chaque arrondissement, un catalogue alphabétique manuscrit. Il n'y avait pas de catalogue méthodique mais il n'en était point besoin (474). Il semble que, en effet, leur utilisation n'était pas encore parfaitement fixée

#### IV. Les bibliothèques scolaires.

La place des enfants n'avait pas été prévue dans les bibliothèques d'arrondissement. Ils avaient accès sur autorisation, aux rayons d'adultes. On ne sait pas toutefois combien en profitaient; et l'on peut souhaiter qu'ils aient été le moins nombreux possible car ils n'auraient pas trouvé là une littérature de leur âge.

##### 1<sup>o</sup>. Fondation de bibliothèques scolaires.

En fait, l'Etat avait eu l'idée d'une création qui serait réservée aux enfants bien avant l'ouverture des bibliothèques d'arrondissement. L'arrêté du 1er juin 1862 décida de la formation de bibliothèques scolaires placées sous la surveillance de l'instituteur. Le Ministère de l'Instruction publique devait fournir les fonds : il serait aidé par les préfetures et par des dons de particuliers. Les élèves verseraient une cotisation qui permettrait par ailleurs des achats (475).

L'idée était tout à fait intéressante. Mais l'application ne suivit pas, loin de là. Pourtant, dès le mois d'octobre de la même année, le Préfet du Rhône l'imposait dans son département (476). On ne sait pourquoi la réalisation fut différée jusqu'en 1873; à cette date seulement, l'administration municipi-

pale songea à acquérir des ouvrages pour fonder cent bibliothèques d'enfants (477). L'application suivit un peu plus tard, à une date imprécise.

## 2°. Organisation .

a) Administration. En 1874, un crédit de 60.000 francs était prévu dans le budget municipal pour les bibliothèques d'enfants. L'Inspecteur d'Académie suggéra au Préfet de nommer une commission qui serait chargée du choix des livres (478). Mais on ne sait rien des détails d'organisation et d'installation des dépôts.

b) Le choix des livres. Des principes sensés présidèrent au choix des fonds. En 1872, une liste fut proposée par la Mairie de Lyon; elle contenait des contes et des histoires d'animaux pour les petits, des romans et d'autres contes pour les enfants de huit à quatorze ans (479), enfin pour les adolescents des récits de voyage, des manuels d'histoire et de littérature parmi laquelle figuraient les noms de Bernardin de St. Pierre, de Cervantès, d'Homère, de Le Sage, de Xavier de Maistre, de Molière et de Virgile. Il y avait encore un fonds de livres d'études : dictionnaires, récits de voyages, manuels scolaires, vulgarisation scientifique.

En 1874, l'Inspecteur d'Académie disait au Préfet du Rhône : "J'estime en principe qu'il y a lieu d'apporter une assez grande variété dans le choix des ouvrages à placer dans les bibliothèques scolaires, afin d'offrir aux enfants des livres qui puissent les captiver, les intéresser et les instruire, et de ne pas trop multiplier les livres que l'on pourrait appeler livres de fonds ou d'érudition, comme les dictionnaires..." (480). Cette lettre était aux bibliothèques scolaires ce que la lettre de Monfalcon et de l'Inspecteur étaient, en 1850 et 1902 respectivement, à la lecture publique pour adultes. Toutes trois prouvent que, par un petit nombre, la vraie mission de la bibliothèque populaire se faisait jour peu à peu.

## C O N C L U S I O N .

---

A la veille de la première guerre mondiale, Lyon possédait un ensemble équilibré de bibliothèques de conservation, d'études et de lecture publique. Leur histoire, certes, ne s'arrête pas là. La période suivante, si on voulait la peindre, décrirait sans doute pour chacun des dépôts une succession de phases brillantes et de moments difficiles. Mais l'histoire de ces établissements ne porterait pas, à la manière du XIX<sup>e</sup> siècle, la marque d'une prodigieuse activité créatrice; et l'aventure quotidienne de chacun des dépôts ne serait pas, autant qu'au siècle précédent, l'oeuvre directe d'une société toute entière.

Car si Lyon reçut de la Révolution ce prestigieux héritage qu'était le fonds ancien devenu par la suite celui de la grande bibliothèque municipale, ce fut là sa seule chance. Les bases administratives posées par l'Etat et son aide n'auraient pas suffi à mener à bien le travail gigantesque d'organisation qui fut réalisé. Il fallut la volonté et l'effort de quelques organisateurs, conservateurs et administrateurs. Il s'y ajouta la générosité bénévole de quelques bibliophiles qui léguèrent leur cabinet ou construisirent une bibliothèque nouvelle. Et les réactions, favorables ou réticentes, du public bourgeois et populaire furent toujours le plus sûr guide des responsables.

Le résultat de cette volonté collective fut la création successive d'un réseau de bibliothèques surprenant par son importance et par sa variété. Entre 1830 et 1890 - à peine un peu plus d'un demi-siècle - s'organisèrent à Lyon deux bibliothèques municipales dont une entièrement nouvelle, trois sections d'une bibliothèque universitaire, une société de lec-

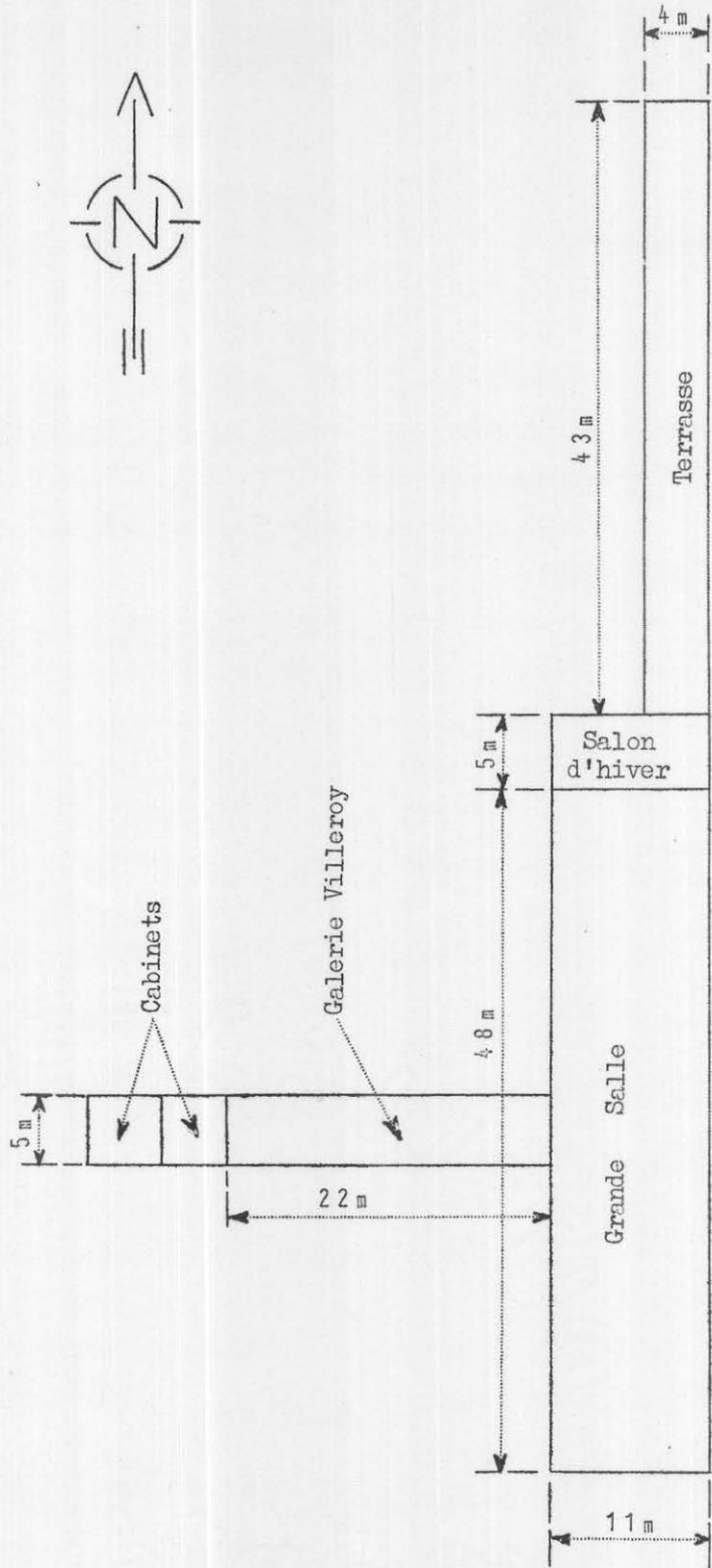
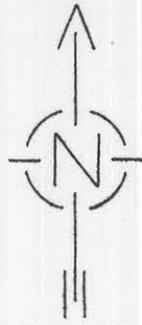
ture et sept dépôts d'arrondissements complétés par quelques bibliothèques scolaires.

Ces chiffres sont impressionnants. Pourtant, ce n'est pas par eux que nous voulons conclure. Plus que la faveur nouvelle de la lecture, plus que la richesse des fonds, plus encore que la célébrité acquise ainsi par Lyon, nous importe l'humanité profonde de ces murs, de ces visages, de ces instants, qui font l'histoire des bibliothèques. Ces bibliothèques provinciales dont Pol Neveux disait :

"Celui qui ne les connaît pas, n'a qu'une image incomplète de la France et de sa lointaine histoire : diverses et nuancées comme nos paysages et nos horizons, toutes sont les fidèles miroirs de leurs provinces. Toutes gardent le souvenir, le secret et le sens de ces coutumes et de ces traditions, de ce caractère et de cet esprit du terroir, de ces joies et de ces souffrances ancestrales qui, d'une force obscure vivent si tenacement en nous ..."

CROQUIS .

---



Quai de RETZ

BIBLIOTHEQUE DU COLLEGE

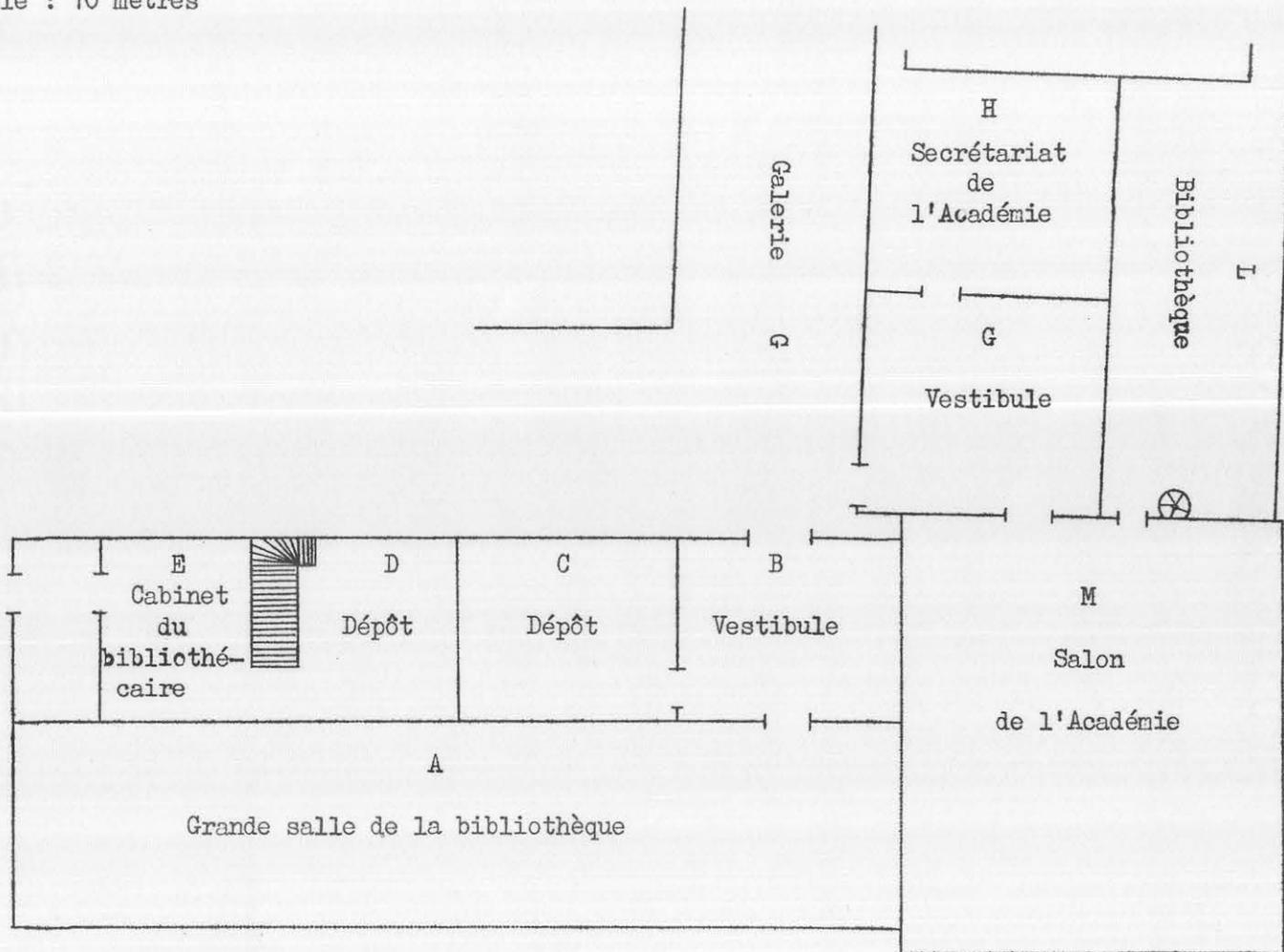
(début du XIX<sup>e</sup> siècle)



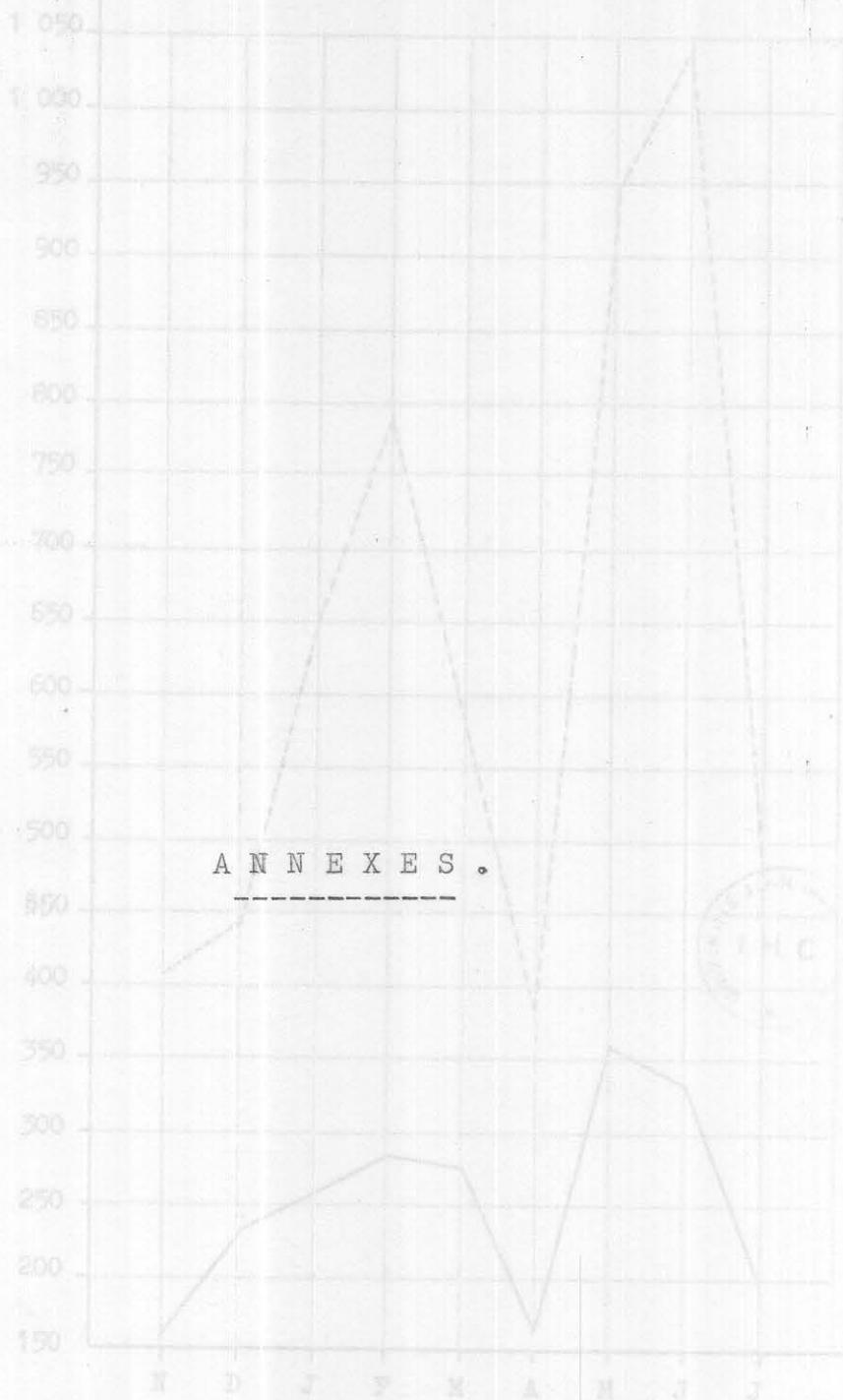
Echelle : 10 mètres

BIBLIOTHEQUE DU PALAIS DES ARTS

- 1878 -



Place des TERRE A U X



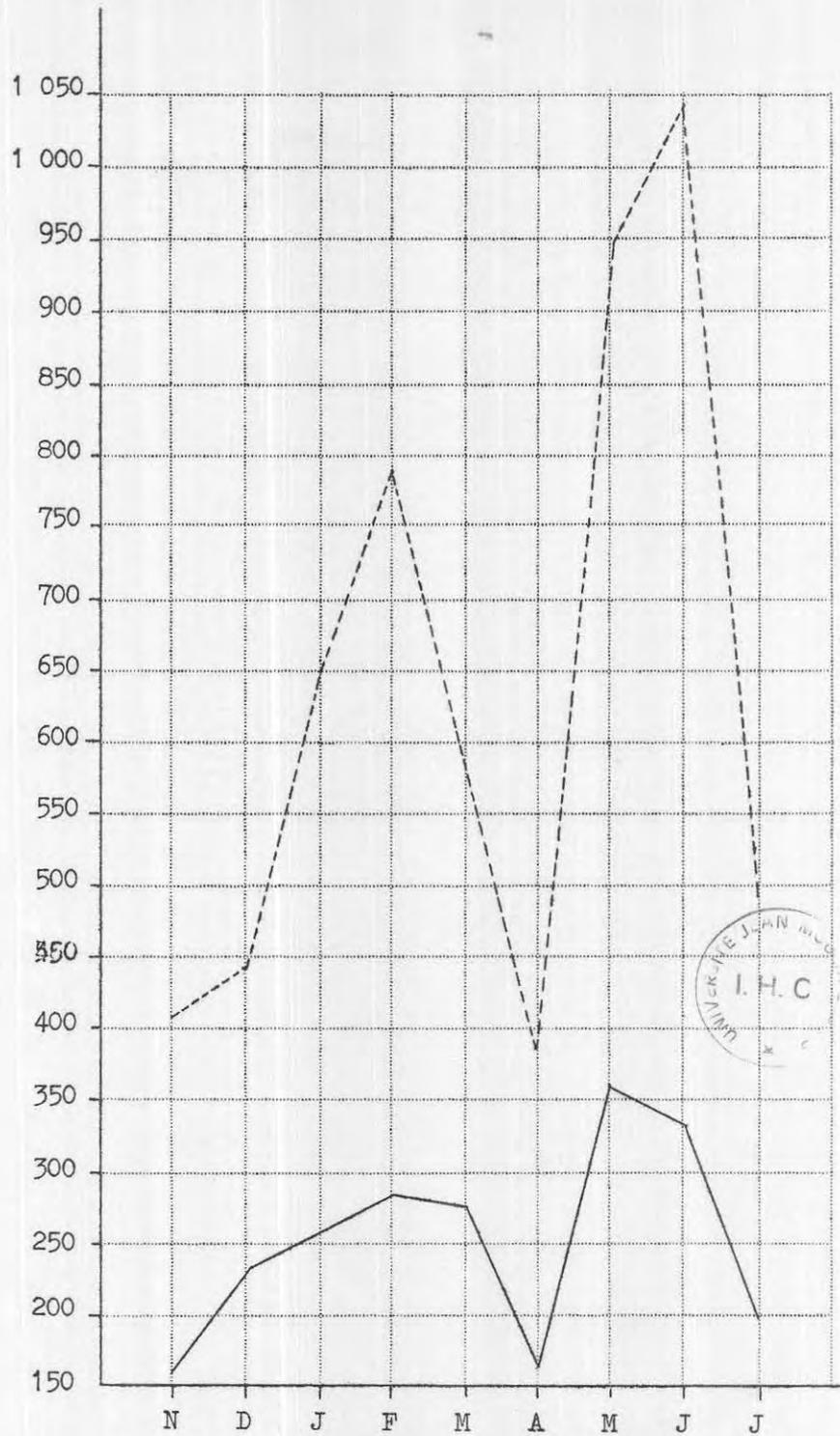
ANNEXES.



----- Livres consultés  
 ———— Lecteurs

SECTION LETTERS - SCIENCE

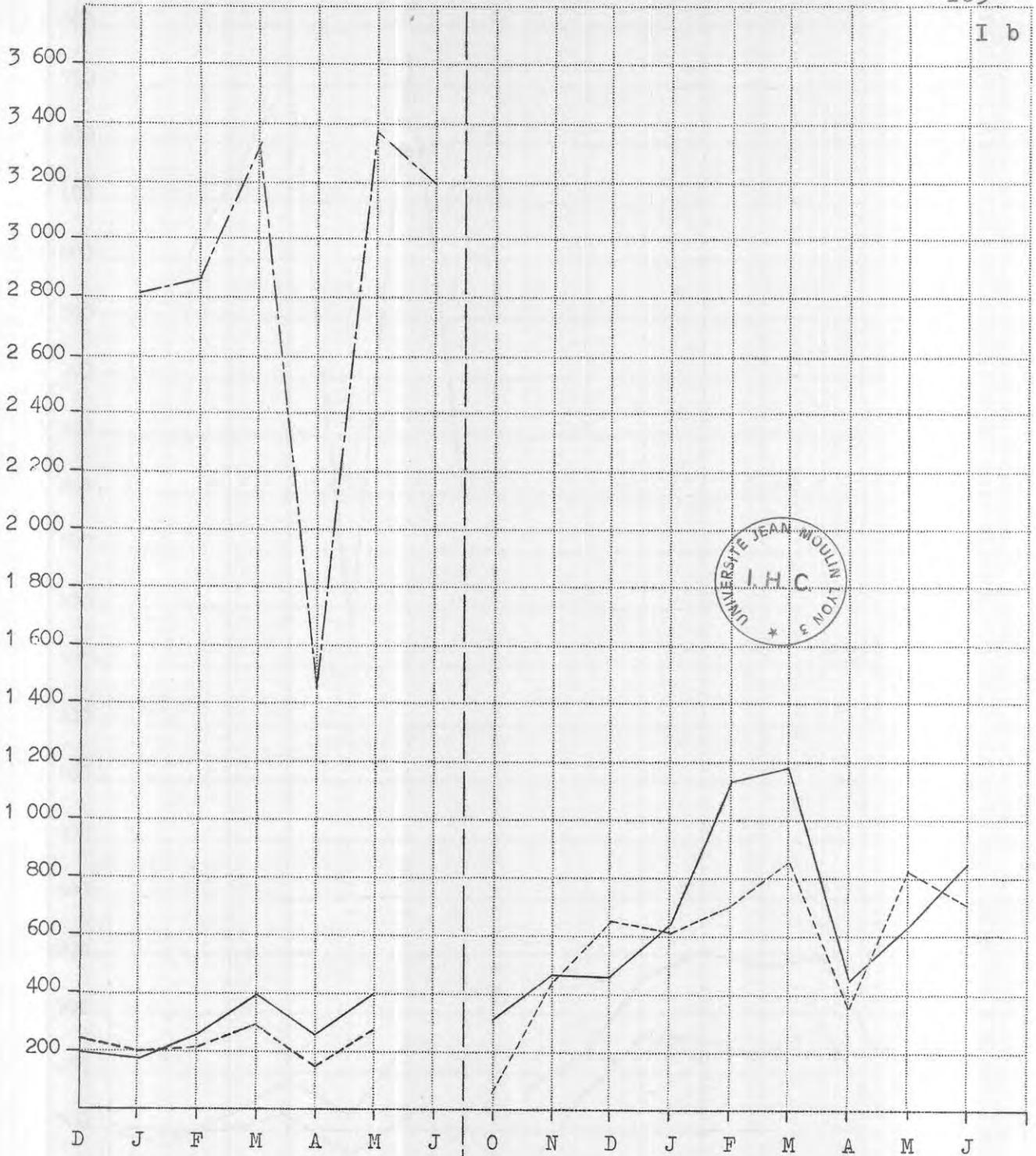
1879-1880



----- Livres consultés  
——— Lecteurs

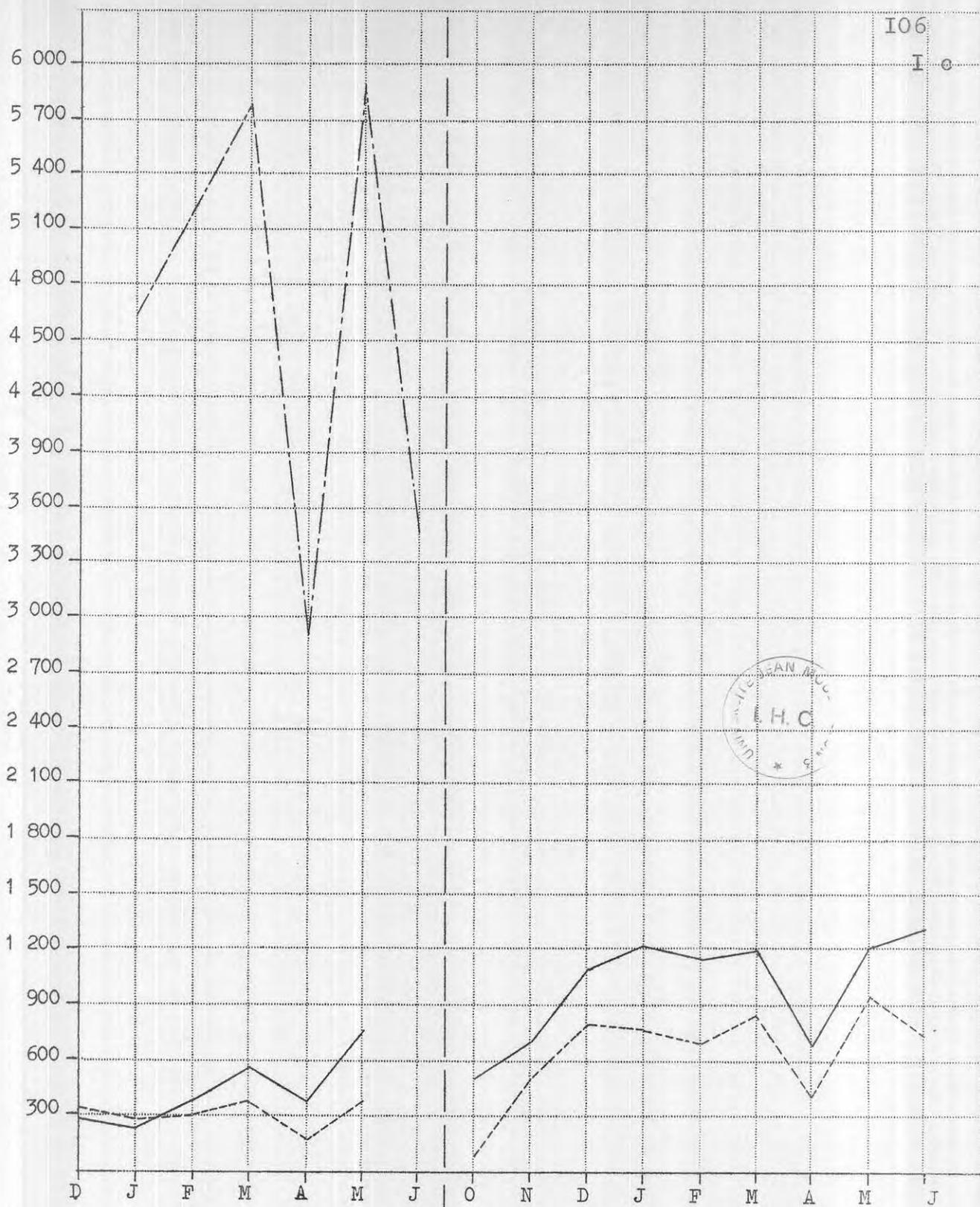
SECTION LETTRES - SCIENCES

1879-1880



- - - - - Médecine  
 ———— Droit  
 - · - · - Lettres - Sciences

LECTEURS  
 1880-1882



- - - - - Médecine  
 ————— Droit  
 - - - - - Lettres - Sciences

COMMUNICATIONS D'OUVRAGES

1880-1882

Annexe II .

Lecteurs de la grande bibliothèque peints par A. Vingtrinier .

(vers 1880)

"On lit à Lyon et beaucoup. Je vous offrirai pour preuve tous ces petits bourgeois, oisifs et ennuyés, tous ces petits rentiers retirés des affaires qui ne savent comment tuer le temps et qui passent régulièrement chaque jour trois heures à la bibliothèque de la ville, trois heures au tribunal, trois heures le soir au Palais des Arts, le reste du temps sur les quais.

Depuis des années, nous voyons tous les jours le même bonhomme un peu dépenaillé, un peu grognon, venir demander - qu'en fait-il ? - l'Annuaire Mongin, l'indicateur Labaume, Henri ou Bottin. Il cherche, il feuillette, compulse, copie et s'en va. Ses notes sont plus rapidement prises en été, par le beau temps, qu'en hiver, quand la bise souffle et que le poêle de la salle donne une douce et moite chaleur.

D'autres creusent les ouvrages de blason; c'est bien le cas. Celui-ci lit Horace depuis vingt ans, cet autre la Revue des deux Mondes. Un désœuvré, le désespoir du gardien, demande un livre, l'ouvre et s'endort. Au premier ronflement, le gardien s'élance et le réveille; heureux tout le monde quand le nez du dormeur n'a pas maculé les pauvres pages. Un petit vieillard, autre habitué qui pense qu'une éducation est toujours à refaire prend un auteur latin, un dictionnaire et traduit jusqu'au passage obscur qui l'arrête; il se lève alors, s'agite, s'irrite, consulte les bibliothécaires ou les voisins, et sort furieux que les auteurs du siècle d'Auguste ne soient pas mieux à la portée des lecteurs de la troisième République.

Ce sont ces habitués qui, l'été, ne trouvent jamais que les fenêtres soient assez ouvertes et l'hiver que le poêle donne assez de chaleur.

Un certain nombre d'écoliers, élèves du lycée, qui n'ont pas le temps de rentrer chez eux, viennent hâtivement faire leurs devoirs à la Bibliothèque; ils arrivent par escadrons, travaillent d'arrache-pied et s'envolent ensemble, tous à la fois, dès que l'heure sonne à la pendule de la salle, toujours de trois minutes en avance sur le lycée, sans doute à leur intention.

Quant aux lecteurs sérieux, ils sont nombreux. Ce sont des magistrats, des érudits, des professeurs et des hommes, plus multipliés qu'on ne croit qui même en province, font des travaux importants, créent des ouvrages de longue haleine, consultent les nouveautés de la science et de l'art ou étudient l'histoire du passé si précieuse pour connaître l'avenir...

A côté du groupe nombreux des professeurs de nos Facultés et du lycée, se presse une foule bien plus nombreuse encore d'ouvriers intelligents, de jeunes employés avides et curieux de s'instruire, qui prennent sur l'heure des repas ou du repos pour dévorer les ouvrages qui traitent de leur profession. C'était à leur intention que nous avions acquis tant de livres de sciences élémentaires... demandés avec passion; malheureusement, cet empressement à la lecture gênait les vrais savants qui, en arrivant dans la salle, ne savaient où s'asseoir... Les ouvrages de haut savoir ont repris la place que leurs confrères démocratiques avaient usurpée..."

Extrait de : Vingtrinier (A.) .- Fantaisies lyonnaises, pp. 100-102.

BIBLIOTHEQUES TRADITIONNELLES

et

LECTURE PUBLIQUE

à

LYON AU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

-----  
(1815-1914)



NOTES .

Mme Marc BERGÉ  
née Françoise GUILLIEN

sous la direction de  
Monsieur le Professeur  
André FUGIER

Lyon, juin 1962.



Abréviations.

ADR. Archives départementales du Rhône.

AML. Archives municipales de Lyon.

A.SSt.N. Archives de la Société Saint-Nizier.

- (1) Donations de prélats, jurisconsultes, érudits, amateurs, in Neveux (P.) .- les richesses des bibliothèques provinciales de France, t.1 p. IV.
- (2) In Neveux (P.) .- Les richesses des bibliothèques provinciales de France, t.1 p. IV.
- (3) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 146.
- (4) L'évêque constitutionnel Grégoire V avait soutenu la constitution civile du clergé et l'abolition de la Royauté. Il protesta le premier en 1794 contre le pillage des bibliothèques et proposa la constitution de dépôts nationaux et la rédaction de catalogues. In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 105 à 114 et in Masson (A.) et Salvan (P.) .- Les bibliothèques , pp. 40-41.
- (5) ADR. T.276. 1823. Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux préfets.
- (6) Joseph-Marie Jacquard, d'origine lyonnaise, le découvrit en 1805.
- (7) Arminjon donne pour 1856 le chiffre suivant : 2.927.000 habitants. (In La population du département du Rhône, p. 94.). Ceci nous permet de penser qu'en 1815, il y avait déjà 2 millions d'habitants.
- (8) In Trénard (L.) .- Les préoccupations intellectuelles d'une bourgeoisie d'affaires - Lyon de 1750 à 1815 - p. 178.
- (9) En 1878, L.Niepce écrivait : "Lyon, on le sait, est une ville essentiellement commerçante. Le négoce en tous genres est sa principale préoccupation. Sa vie se passe à la fabrique, dans les ateliers, au comptoir. Lyon chiffre donc beaucoup et lit peu; on comprend facilement dès lors que nos bibliothèques publiques ne soient pas aussi fréquentées que celles d'autres villes". (In Rapport à Mr. Le Ministre de l'Instruction publique, p. 58.)

(10) In Lamartine (A. de) .- Les Girondins, livre 43.

(11) Gastronomes français, auteur de quelques réflexions qu'il qualifiait lui-même de philosophiques.

(12) Cité par Trénard (L.) : Les préoccupations intellectuelles d'une bourgeoisie d'affaires - Lyon de 1750 à 1815 - p. 178.

(13) In Trénard (L.) .- Les préoccupations intellectuelles d'une bourgeoisie d'affaires - Lyon de 1750 à 1815 -, p. 178.

(14) Lamartine (A. de) . Histoire de la Restauration, cité par Trénard (L.) .- les préoccupations intellectuelles d'une bourgeoisie d'affaires -Lyon de 1750 à 1815 - p. 178.

(15) In Trénard (L.) .- Les préoccupations intellectuelles d'une bourgeoisie d'affaires - Lyon de 1750 à 1815 -, pp. 179 et ~~XX~~ sq.

(16) "Collège de la Sainte Trinité - rebâti sous les règnes de Henri le Grand et de Louis le Juste et avec leur concours - sous le gouvernement de Charles de Neufville - à l'aide du trésor municipal - par les soins de ses maîtres et patrons, le Prévôt des marchands et l'échevinage de Lyon".

Cité par Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 180.

(17) Aujourd'hui, le lycée Ampère.

(18) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 49.

(19) Symphorien Champier (1471-1540), médecin et humaniste, publia en 1506 le "De médecine claris scriptoribus", première bibliographie médicale universelle. Docteur en théologie de Paris, en médecine de Montpellier, il fut consul de Lyon en 1520.

(20) Péridaud, bibliothécaire de 1820 à 1847, s'appuyait sur le témoignage suivant pour proposer la date de 1641 : les Congréganistes de Notre Dame de l'Assomption auraient promis,

devant notaire, le 13 novembre 1641, de payer la somme de 3.000 livres aux Jésuites, somme destinée à la construction immédiate des bâtiments de la bibliothèque au-dessus de la chapelle de la Congrégation (Témoignage rapporté par Charvet dans : "Etienne Martel Ange", p. 176. Cité par Niepce (L.) . - Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 80.)

(21) En 1627, Isaac Lefèvre, dans son ouvrage intitulé "Nombre des églises qui sont dans l'enclos et dépendances de la ville de Lyon", écrivait : "Au bout de la rue Neuve et tout sur le fleuve du Rosne, est ce très-fameux collège de la Trinité et sa chapelle où les muses ont fait retentir, par tant de siècles les admirables échos de leurs sciences, et sur les ondes de ce fleuve rapide qui les ont portés par tout le monde... Et depuis quelque temps, et ça durant le gouvernement de Mgr Halincourt, on le bastit avec une telle structure, que, dans quelque temps, on espère le voir une des merveilles du monde". (Cité par Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 80.)

(22) Les bibliothèques classées qui jouissent d'un statut administratif personnel doivent, pour obtenir ce titre, posséder un riche fonds ancien. La bibliothèque municipale de Lyon occupe l'une des premières places.

(23) In Joly (H.) .- La bibliothèque de Lyon, p. 6.

(24) Le cardinal Camille de Neufville-Villeroy fut gouverneur de la province du Lyonnais et archevêque de Lyon pendant quarante ans. Il fonda le séminaire St. Irénée.

(25) Il était le propre frère du Père Lachaise, ce dernier étant lui-même l'illustre confesseur de Louis XIV.

(26) In Joly (H.) .- La bibliothèque de Lyon, p. 7 et 8.

(27) In Serrurier (C.) .- Bibliothèques de France. Description de leur fonds et historique de leur formation, pp. 113-114.

(28) Henri III avait fait don d'ouvrages de théologie et Louis XIII de volumes précieux sur la demande du Père Coton, Jésuite. In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 80.

(29) En 1577, la "librairie" de François Gérard, grand prévôt d'Ainay. En 1659, la bibliothèque de Marc-Antoine Mazonod, échevin. In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 80-82.

(30) Ce fonds était le fruit d'une tentative manquée de la municipalité qui avait voulu ouvrir en 1731 une seconde bibliothèque publique. In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 45-46.

(31) In Trénard (L.) .- Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme, t.1, p. 132.

(32) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 87-88.

(33) Pierre Labbé, mort en 1660, fut Recteur du Collège de la Trinité; Claude François Menestrier, archéologue, héraldiste, historien, mort en 1705, et Dominique de Colonia qui écrivit vers 1700 une "Histoire littéraire de Lyon". Parmi les Oratoriens, la figure du Père Léti, Gandin, Jacques, Marie est pleine de noblesse : "ancien vicaire, général de Mariana (Corse), député de la Vendée à l'Assemblée nationale en 1792, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Lyon et de La Rochelle, auteur d'un voyage en Corse, en 1787, d'articles sur l'histoire de Lyon...". In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 83-84.

(34) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 83.

(35) In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 81. D'après une lettre de Perpignan, datée de Lyon

le 8 des calendes de décembre 1595 : "Intra cubicula (dormitoria) vero more gallico bibliothecae sunt, septae tabulis, ac tectae, longae novem aut decem palmos, late septem, aut tecto : altiores aliquanto quam longiores, veluti cubicula quaedam parve majoribus inclusa".

(36) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, voir note 21 et description de Mr. Péricaud, pp. 86-88.

(37) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 91 et 94.

(38) Voir le texte de cet arrêté in Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 121- 125.

(39) Le 7 février 1802.

(40) Rapport cité in Niepce (L;) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 145.

(41) In Monfalcon (J.B.) .- Histoire monumentale de la ville de Lyon, t. IV, p. 86.

(42) In Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 191. "L'entrée ne répond point à la vaste étendue et à l'élégance du vaisseau. De la place du collège, on arrive à la bibliothèque par un petit escalier tortueux qui conduit au premier étage,..." et p. 194 " Il conviendrait de construire un escalier plus spacieux.. " In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 181. "Quand on a franchi cette porte basse, au milieu d'une foule de jeunes écoliers toujours bruyants, on monte un étroit escalier... si long que l'étranger qui le gravit se demande si c'est sur les toits que la bibliothèque est placée".

(43) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 181.

(44) Voici le texte de l'inscription "Bibliothecam utilitati publicae dedicavit suam civit. Lugd." citée dans Niepce (L.) . - Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 182.

(45) Voir Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 191.

(46) Péricaud (A.) .- Notice sur la bibliothèque de la ville, p. 3, Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 194, et Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 86,

s'accordent à donner les dimensions suivantes :

48 m. de long, 11 m. de large, 13 m. de haut.

(47) In Péricaud (A.) .- Notice sur la bibliothèque de la ville, p. 3. Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 186.

(48) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 87.

(49) In Bailly (J.L.A.) .- Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes, p. 177. "Une vaste terrasse de 70 pas de longueur vient aboutir à la grande salle de la bibliothèque et procure à l'homme studieux la facilité de se promener et de respirer un air pur tout en se livrant à la méditation... Rien n'est aussi beau que le point de vue qu'on découvre de cette terrasse et du balcon de la bibliothèque : les regards plongent sur un superbe quai couvert d'arbres, bordé des plus belles maisons de la ville et qui longe le Rhône dont les eaux rapides et brillantes coulent dans un vaste canal"...

(50) Voir Péricaud cité par Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 87. Il donne les dimensions suivantes : 22 m. x 5 m.

(51) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 87. Les derniers vestiges de cette collection furent transportés au Palais des Arts en 1804.

- (52) In Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 191.
- (53) In Bailly (J.L.A.) .- Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes, p. 177.
- (54) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 88.
- (55) Voir note 49.
- (56) Aucun document ne nous a permis d'avoir une certitude. Mais seule cette disposition permet de respecter les indications d'orientation dont nous disposons pour le reste des locaux.
- (57) Cette disposition est conforme à la description de L.Niepce (In les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 184) qui parle d'un éclairage latéral au nord et au midi.
- (58) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 186.
- (59) In Bailly (J.L.A.) .- Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes, p. 177.
- (60) Cité par Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 85.
- (61) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 86-87.
- (62) Ibidem, p. 184.
- (63) Ibidem, p. 187.
- (64) In Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 191.
- (65) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 183.
- (66) In Bailly (J.L.A.) .- Notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes, p. 177.
- (67) Ibidem.

(68) ADR T.287. 9/11/1825. Arrêté nommant Mr Poupar en remplacement de Mr Delandine.

(69) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 154.

(70) Ibidem.

(71) Il s'intéressa aux auteurs latins et publia, en collaboration avec Breghot du Lut, un Ciceroniana et une notice bibliographique sur les éditions et les traductions de Cicéron. (In Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, p. 113.)

Voir aussi ADR. T. 287. 9/3/1825. Le Préfet au Ministre de l'Intérieur.

(72) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p; 153.

(73) In Blanchard-Boismansas (C.O.) .- Itinéraire de l'ami des Arts..., p. 331. Ce chiffre est sans doute supérieur à la vérité. L.Niepce parle seulement de 90.000 volumes, et l'on retrouve la même indication dans : Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, p. 113.

(74) Sur le chiffre exact, voir plus bas, p. 25 et note 117.

(75) ADR. T.287. 4/4/1829. Lettre du Maire de Lyon au bibliothécaire.

(76) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 155.

(77) Soit 41.000 ouvrages. In Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, p. 113.

(78) In Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, p. 13.

(79) Péricaud cité par Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 179.

(80) In Delandine (A.Fr.) .- Etat de la bibliothèque pendant 1815, p. 29 et Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et

(92) In Charles (E.) .- La grande bibliothèque de la ville de Lyon, p. 24.

modernes de Lyon, p. 151. Ces deux auteurs citent les noms suivants : l'astronome baron de Zach, hongrois; la duchesse de Devonshire; la marquise de Tourzel, "servante des enfants de France"...

(81) In Masson (A.) et Salvan (P.) .- Les bibliothèques, pp. 44-45.

(82) Voir p. 10 et note 34.

(83) ADR. T.287. 13/8/1825. Lettre du Maire au Préfet du Rhône. Il s'agissait d'obtenir l'autorisation d'effectuer une réparation dans l'appartement du bibliothécaire.

(84) In Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 199.

(85) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 147.

(86) Les volumes concernant les manuscrits furent rédigés en 1811-1812. Delandine Père publia ensuite 2 volumes sur les Belles-lettres en 1816-1817, 1 volume sur le théâtre en 1818, et cette même année 2 volumes sur l'histoire. In Niepce (L.) .- Comité des bibliothèques et des archives. Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 53.

(87) In Bregnot du Lut (Cl.) .- Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon..., t. VI p. 117.

(88) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, pp. 154-155.

(89) In Bregnot du Lut (Cl.) .- Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon..., t. VI, p. 118 et Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de la ville de Lyon, t. IV, p. 87.

(90) In Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, p. 9.

(91) In Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 192.

(92) In Charles (E.) .- La grande bibliothèque de la ville de Lyon, p. 24.

- (93) In Delandine (A.Fr.) .- Etat de la bibliothèque pendant 1816, p. 30.
- (94) In Cochard .- Guide de l'étranger à Lyon, p. 193.
- (95) Ibidem, p. 195. Cochard notait qu'il faudrait ouvrir la bibliothèque cinq jours par semaines, chaque fois six heures, et ne la fermer qu'après le 20 septembre.
- (96) In Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon, p. 11, article 1.
- (97) Ibidem, articles 1 et 2.
- (98) Ibidem, article 3.
- (99) Ibidem, article 8.
- (100) Ibidem, article 6.
- (101) Ibidem, articles 10-12.
- (102) Ibidem, articles 9-10.
- (103) Ibidem, article 11.
- (104) In Trénard (L.) .- Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme..., t.1, p. 133.
- (105) L.Niepce en dénombre 70 au XIX<sup>e</sup> siècle.
- (106) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 250 et sq.
- (107) C'était l'expression utilisée.
- (108) In Trénard (L.) .- Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme. Histoire sociale des idées, t.1, p. 133.
- (109) ADR. T.338. 12/9/1823.
- (110) ADR. T.338. 1/4/1824. Lettre de Mr Rambaud, Maire de Lyon au Préfet du Rhône.
- (111) ADR. T.338. Le "cabinet littéraire" annonçait par exemple en 1812 qu'il serait ouvert tous les jours fériés et non

fériés de huit heures du matin à dix heures du soir.

(112) ADR. T.338. 25/4/1812.

(113) In Trénard (L.) .- Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme..., t.1, p. 133.

(114) Voici la liste complète des revues proposées :

le Moniteur, la Gazette de France, le Journal de l'Empire, le Journal de Paris, le Journal de Lyon, les Petites affiches de Lyon, le Mercure, les Annales des voyages, les Annales de l'Éducation, la Bibliothèque britannique, le Journal des Arts, le Journal des Sciences, le Journal de Médecine, le Journal de physique, les Annales de chimie, le Journal du musée de Paris, la bibliothèque physico-économique, le Journal des modes, l'Esprit des journaux, Nouveautés.

(115) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 432; Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de la ville de Lyon, t. IV, p. 86, Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 10.

(116) Voir p. 16 et note 74.

(117) Selon Trénard (L.) .- Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme..., t.1, p. 132, il y avait 5.000 volumes. Selon Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t.IV, p. 86, 10.000 environ.

(118) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 10. "8.200 volumes et quelques beaux manuscrits furent ainsi enlevés à la bibliothèque du Collège pour être entassés, pêle-mêle, dans les salles adjacentes au salon de l'Académie, sans avantage pour le public, qu'aucun catalogue ne pouvait guider dans ses recherches et que du reste on eût été fort embarrassé à satisfaire, ne sachant où trouver les livres qu'il pouvait demander".

(119) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes

de Lyon, pp. 159-160.

(120) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 236.

(121) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, pp. 7 et 29.

(122) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 447.

(123) Ibidem, p. 448.

(124) Ibidem.

(125) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 158.

(126) Ibidem, p. 159.

(127) Ibidem.

(128) Cité in Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts à Lyon. Rapport du comité d'inspection, p. 10.

(129) Ibidem.

(130) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 162.

(131) ADR. T.29I. 18/1/1831. Rapport de séance de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

(132) Pichard fut élu au bulletin secret par dix-sept voix sur dix-huit votants, selon un rapport extrait des délibérations de la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon (AML. R. non classée. Tr. 264. R.9). Par contre l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon notait vingt-trois suffrages (ADR. T.29I.)

(133) In Péricaud (A.) .- Notice sur la bibliothèque de Lyon. (In Almanach de Lyon, 1836), p. 261.

(134) Il mourut en 1836. In Niepce (L.) .- Les bibliothèques

anciennes et modernes de Lyon, p. 160.

(135) Voici en quels termes Jean-Baptiste Monfalcon situe le Dr. Pichard dans ses "Souvenirs d'un bibliothécaire" (p. 234) :

"On aurait trouvé bien difficilement un conservateur dépourvu d'une manière si complète des qualités nécessaires pour son emploi. Mr. Pichard n'a jamais connu la différence qui existait entre le format in-douze et le format in-octavo. Il ne savait pas un mot de latin... Peut-être serait-il parvenu à dissimuler sa nullité sans une circonstance malheureuse"... (il s'agit d'un catalogue que Monfalcon dit plein d'erreurs).

Il faut préciser que, à la page précédente (p. 233) de la même publication, Monfalcon, sans aucune pudeur, exposait le goût qu'il aurait eu du poste occupé par Pichard :

"Cette place m'aurait convenu beaucoup, mais je n'étais nullement en situation d'y prétendre en 1830; elle dépendait du Maire de Lyon, Mr Prunelle, qui me détestait".

On verra, dans le chapitre 2 de la 2<sup>e</sup> partie que cette querelle de place se poursuivit, tout aussi savoureuse, lors de la nomination du successeur de Pichard, et l'on pourra mieux juger de la psychologie curieuse de Monfalcon. Il importait seulement ici d'expliquer ce témoignage qui pourrait sans cela peser lourdement sur la réputation de ce conservateur zélé que fut Pichard.

(136) Voir arrêté du 12/2/1831, article 1, (AML. R. non classée Tr. 264. R.9.) et cité dans Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 10.

(137) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 160.

(138) Monfalcon (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 233. propose les chiffres suivants pour l'année 1831.

- société de médecine . 2.000 vol.
- société d'agriculture. 1.500 vol.
- société linéenne. 1.500 vol.

- société de pharmacie. 80 vol.

+ l'Académie (qu'il ne chiffre pas). Ces statistiques sont valables si on les complète par celles proposées par Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 21, qui donnait pour l'année 1837 les chiffres suivants :

	<u>ouvrages</u>	<u>volumes</u>
Académie	( 4.612 impr.	7.144
	{ 260 manusc.	280
Médecine	516	902
Agriculture	376	951
Société linéenne	159	254
Société de pharmacie	<u>52</u>	<u>82</u>
	5.975	9.613

(I39) Là encore, nous avons deux chiffres très différents :  
- selon Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 162, et le Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, p. 114, 5.600 volumes. Selon Fraisse (Ch.) .- Notice sur la bibliothèque du Palais des Arts de Lyon, 3.000 volumes seulement.

(I40) In Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, p. 114.

(I41) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire de la ville de Lyon, t. VI, p. 1270.

(I42) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. 20/10/1832. Arrêté du Maire de Lyon.

(I43) Voir article 2 de l'arrêté du 20/10/1832.

(I44) Ibidem, article 4.

(I45) ADR. T.291. Séance du 11/1/1831 à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

(I46) Parmi les clauses du testament, on relevait l'obligation de choisir de préférence à toute autre personne un descendant du donateur comme bibliothécaire (voir plus haut, p. 31.). Il

était encore dit que ces collections seraient conservées dans une salle particulière portant le nom du donateur et ne seraient mélangées à aucune autre.

- (I47) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 14. Article 4.
- (I48) Ibidem, article 6.
- (I49) Ibidem, article 7.
- (I50) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 11.
- (I51) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. I2/2/I83I, article 8. Cité aussi par Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 14.
- (I52) Ibidem, article 9 et dans Charvet, p. 14.
- (I53) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 11.
- (I54) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire de la ville de Lyon, t. IV, p. 93.
- (I55) AML. R. non classé. Tr. 264. R.9. I2/2/I83I, article 9.
- (I56) Au sujet de ce règlement, voir AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. et ADR. T. 29I.
- (I57) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 14. Article 2.
- (I58) de onze heures à quinze heures.
- (I59) In Péricaud (A.) .- Notice sur la bibliothèque de Lyon, p. 26I. (In Almanach de Lyon. 1836.)
- (I60) Lettre du Maire aux sociétés de médecine et d'agriculture citée par Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 11.
- (I6I) In Péricaud (A.) .- Notice sur la bibliothèque de Lyon.

(In Almanach de Lyon. 1836, p. 261.)

(I62) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 11. Article 3.

(I63) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 148.

(I64) Ces améliorations correspondent au règne de Louis-Philippe (Monarchie de Juillet. 1830-1848).

(I65) Il fut ministre de Louis-Philippe.

(I66) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 148. Voir aussi : Masson (A.) et Salvan (P.) .- Les bibliothèques, p. 44.

(I67) Ibidem.

(I68) ADR. T.276. 22/1/1833. Le Ministre de l'Instruction publique au Préfet du Rhône.

(I69) Nous avons indiqué (p. 4) qu'à une date mal connue, l'Etat avait promis d'aider les bibliothèques municipales par des dons en nature. Il n'en avait été question depuis cette date et jusqu'en 1830 dans aucun des textes dont nous disposons.

(I70) Voir p. 33-34 le classement adopté quelques années plus tôt par Prunelle pour les bibliothèques municipales à Lyon.

(I71) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 148 .- Voir aussi Masson (A.) et Salvan (P.) .- Les bibliothèques, p. 44.

(I72) François Villemain (1790-1870) fut Ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1844, après avoir été professeur en Sorbonne.

(I73) ADR. T.276. 22/2/1839. Ordonnance du roi Louis-Philippe

(I74) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 92.

(I75) AML. non classés (B.M.). Arrêté du Maire de Lyon. 14/9/1847.

(I76) Salvandy était alors Ministre de l'Instruction publique;

(I77) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 148.

(I78) ADR. T.276. 22/1/1833. Le Ministre de l'Instruction publique au Préfet du Rhône.

(I79) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 149.

(I80) ADR. T.276. 22/2/1839. Ordonnance du Roi Louis-Philippe.

(I81) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 565.

(I82) Ibidem.

(I83) Ibidem, p. 149.

(I84) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 163.

(I85) ADR. T.291. Lettre du secrétaire de l'Académie royale au Maire de Lyon. 4/4/1837.

(I86) Il convient de rappeler qu'aucun texte ne semble avoir précisé les attributions de ces deux Conseils au moment de leur création et que notamment les conditions de nomination des bibliothécaires n'avaient pas été précisées.

(I87) ADR. T.291. Requête de Comarmond au Maire de Lyon. A l'occasion d'une demande d'ouverture le soir, vers 1837, il lui disait : ..."parmi les masses, il s'en trouve qui veulent lire, mais le très grand nombre se compose de gens incertains dans leurs goûts et qui préfèrent la lecture d'un journal, d'une revue, d'un roman, de pièces de théâtre. Or la bibliothèque du Palais des Arts ne rentre pas dans cette catégorie et par conséquent elle est pauvre en ouvrages de cette nature;

ensuite, je pense que les pétitionnaires n'ont point eu l'intention de convertir les bibliothèques publiques en simples cabinets de lecture".

(I88) In Monfalcon (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 236.

(I89) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 94.

(I90) ADR. T.29I. 20/3/I84I. Lettre de Comarmond au Maire .

(I91) Voir note I35.

(I92) In Monfalcon (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 236.

(I93) Voir biographie de Monfalcon in Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. I64.

(I94) In Monfalcon (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 88.

(I95) Ibidem, p. 235. Voici en quels termes, il raconte, sans aucune pudeur, sa déconvenue : ..."les circonstances m'étaient moins défavorables. J'avais plus de consistance littéraire et le Maire de Lyon, ce n'était pas Mr Prunelle, c'était Mr Christophe Martin dont mon ami, Mr Terme, était le premier adjoint. Mr Christophe Martin n'hésita pas à me promettre la place, parla de moi dans les termes les plus honorables et nomma Mr le docteur Comarmond, bibliothécaire du Palais des Arts à la grande stupéfaction de Mr Terme et du public".

(I96) In Monfalcon (J.-B.) Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 233.

(I97) Ibidem, p. 325. "Mr Terme me dit : Je vous ai nommé ce matin bibliothécaire de la ville. Vous entrerez en fonction dès aujourd'hui, l'homme que vous remplacez n'a plus la confiance de l'administration municipale : je lui ai donné une heure pour sortir de la bibliothèque et pour vous en remettre

les clefs".

(198) Voici en quels termes, il peignait l'état de la bibliothèque du Palais des Arts au départ de Comarmond : (in Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 237).

"Tout dans l'établissement révélait le désordre... point de catalogue général... Soigneusement enfermés pour être garantis des lecteurs, grand nombre d'ouvrages et des plus importants reposaient d'un profond sommeil dans la protection d'une couche décennale de noire poussière... Qu'on se représente dans les salles de l'Académie 8.000 ou 9.000 volumes accolés sans autre ordre que le rang de taille et encore assez mal suivi... Un antre malpropre qui servait d'asile au bibliothécaire fut transformé en un cabinet élégant et les parquets sur lesquels flanait à de longs intervalles un balai paresseux et inattentif, désormais frottés et cirés chaque semaine ne firent plus honte au conservateur et à la ville..."

(199) In Joly (H.) .- La bibliothèque de Lyon, p. 380. Il y disait notamment :

"Il y a des bibliothèques publiques aussi bien tenues que celles de la ville de Lyon; on n'en voit nulle part qui le soit mieux. Il n'est peut-être aucune bibliothèque à Paris et en Europe où on apporte autant de soin qu'on le fait à Lyon pour servir les intérêts des lettres. Mr Monfalcon a donné à la sienne tous ses manuscrits, plusieurs sont magnifiques et fort précieux, entre autres ses souvenirs d'un bibliothécaire".

(200) ADR. T.287. 28/10/1843. Lettre de Monfalcon au Maire de Lyon.

(201) In Joly (H.) .- La bibliothèque de Lyon, p. 380.

(202) In Lyon et la région lyonnaise en 1906, t. 1, p. 511.

(203) Disposant en 1855 de 3.500 francs, il acquit pour 15.000 francs de classiques français. Pour combler la lacune,

il échangea des manuscrits. In Vingtrinier (A.) .- Bibliothèque de la ville de Lyon. Rapport à la commission des manuscrits, p. 1.

(204) In Joly (H.) .- La bibliothèque de Lyon, p. 380. Voir aussi: Serrurier (C.) .- Bibliothèques de France. Description de leurs fonds et historique de leur formation, p. II4.

(205) ADR. T.29I. 25/4/1842. Lettre de Monfalcon au Maire de Lyon.

(206) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 76.

(207) ADR. T.29I. Lettre de Monfalcon au Maire de Lyon. 28/II/1842

(208) In Monfalcon (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 239.

(209) In Monfalcon (J.-B.) .- Rapport à Mr Terme, p. XXXVII.

(210) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 157 et 173.

(211) Ibidem, p. 172.

(212) Voir note 138.

(213) In Niepce (L.) .- <sup>Les</sup> Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon.

Ville	10.000 volumes
Académie	8.200
Société Linéenne	400
" de pharmacie	100
" de médecine	<u>1.000</u>
	19.700

(214) ADR. T.278. 17/I/1855.

(215) Journal général de l'Instruction publique, p. 753.

(216) En 1878, il n'y avait plus que 107.000 imprimés, 1330 manuscrits et 411 incunables. In Niepce (L.) .- Les manuscrits

de la bibliothèque de Lyon, p. 326.

(217) In Morel (E.) .- Bibliothèques, t. 1, p. 143.

(218) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. 29/6/1859. Rapport de Ch. Fraisse au Maire de Lyon.

(219) ADR. T.287. 8/2/1841. Lettre de Pécigaud au Maire de Lyon.

(220) ADR. T.291. 28/7/1841. Monfalcon au Maire de Lyon.

(221) In Charles (E.) .- La grande bibliothèque de la ville de Lyon, p. 21.

(222) Voir biographie de Coste in Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 88. Voir aussi : Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 273 à 288.

(223) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 88.

(224) In Charles (E.) .- La grande bibliothèque de la ville de Lyon, p. 24.

(225) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 90.

(226) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. 29/6/1859. Lettre de Ch. Fraisse au Maire de Lyon.

(227) In Monfalcon (J.-B.) .- Annales de la ville de Lyon..., p. 122.

(228) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. Ch. Fraisse au Maire de Lyon. 29/6/1859/

(229) In Monfalcon (J.-B.) .- Annales de la ville de Lyon, p. 122.

(230) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. 29/6/1859. Lettre de Ch. Fraisse au Maire de Lyon.

(231) Cité dans Boitel (L.) .- Lyon ancien et moderne., p. 328.

"Beaucoup de personnes se demandent pourquoi deux bibliothèques et s'il ne vaudrait pas mieux concentrer dans un seul édifice tous les trésors intellectuels que possède notre cité ? Nous n'hésitons point à dire qu'il est pour le moins inutile de séparer ce qui, de sa nature, n'est pas séparable. Car enfin toutes les branches de la science tiennent l'une à l'autre par un lien secret et puissant. Quel livre y a-t-il au Palais Saint-Pierre qui ne puisse être consulté chaque jour par les lecteurs de la grande bibliothèque ? Nous en dirons autant des ouvrages que renferme celle-ci. Avant de savoir où s'adresser, il faut perdre son temps en allées et venues, en petits voyages dont autrement l'on serait dispensé. Je ne parle pas de la suppression des frais d'établissement et d'entretien : c'est un motif cependant qui mérite d'être pesé ~~dans~~ dans la balance".

(232) ADR. T.287. 6/9/1851. Monfalcon au Maire de Lyon.

(233) Cité dans Boitel (L.) .- Lyon ancien et moderne... p.305.

(234) In Monfalcon (J.-B.) .- Annales de la ville de Lyon, p. 81.

(235) ADR. T.287. 30/8/1851. Monfalcon au Maire de Lyon.

(236) Ceci représentait à peu près le budget annuel pour les achats de livres et de revues (voir plus loin une note sur le budget des bibliothèques).

(237) Quatre écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle français : poète, romancier, auteur d'art dramatique et traducteur des "mille et une nuits".

(238) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire de la ville de Lyon, p. 90.

(239) ADR. T.291. 28/7/1841. Lettre de Monfalcon au Maire de Lyon.

(240) Cité dans Boitel (L.) .- Lyon ancien et moderne, p. 317.

- (241) Ibidem, p. 305.
- (242) In Monfalcon (J.-B.) .- Rapport à Mr Terme, p. XXXVII.
- (243) In Monfalcon (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 327.
- (244) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 154, note 1.
- (245) Ibidem, p. 155.
- (246) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 41.
- (247) Voir plus haut p. 43 et note 200.
- (248) In Fraisse (Ch.) .- Notice sur la bibliothèque du Palais des Arts de Lyon, p. 12.
- (249) In Monfalcon (J.-B.) .- Rapport à Mr Terme, p. XXXIV.
- (250) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 173.
- (251) De dix heures à quinze heures. D'après Péricaud (A.) .- Notice sur la bibliothèque de Lyon, p. 262. Et d'après Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 20.
- (252) ADR. T.276. 15/12/1841. Un particulier au Maire de Lyon.
- (253) ADR. T.276. Lettres d'un professeur d'histoire naturelle (9/8/1841) et de Péricaud, bibliothécaire (26/12/1841) au Maire de Lyon.
- (254) Cité par Boitel (L.) .- Lyon ancien et moderne, p. 321.
- (255) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 90. Il y avait à Lyon :
- un bibliothécaire en chef
  - un sous-bibliothécaire
  - un employé
  - un homme de peine
  - un concierge.

Et à Sainte-Geneviève : - quatre bibliothécaires  
 - quatre sous-bibliothécaires  
 - des surveillants  
 - un concierge.

(256) ADR. T.287. 21/1/1848. Lettre de Monfalcon au Maire de Lyon.

(257) In Monfalcon (J.-B.) .- Annales de la ville de Lyon, p. 82.

(258) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 90.

(259) ADR. T.291. (s.d.) Mr Comarmond au Maire de Lyon.

(260) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, t. IV, p. 90.

(261) ADR. T.291. (s.d.) Comarmond au Maire de Lyon.

(262) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. 28/12/1867. Arrêté du Préfet du Rhône : article 1 :

"A partir du lundi 6 janvier prochain, la bibliothèque du Palais des Arts sera ouverte tous les jours non fériés depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir; et les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi depuis six heures du soir jusqu'à neuf heures".

(263) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. 1/1/1868. Arrêté du Préfet du Rhône : article 1 :

(264) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. Préfecture du Rhône : ~~article~~ Règlement : 15/4/1875.

(265) In Monfalcon (J.-B.) .- Rapport à Mr Terme, p. XXXVII.

(266) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 50.

(267) In Niepce (L.) .- Comité des bibliothèques et des archives . Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 59.

- (268) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 28.
- (269) In Monfalcon (J.-B.) .- Histoire monumentale de Lyon, p. 90.
- (270) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. Fraisse au Maire de Lyon.
- (271) ADR. T.287. I/10/1847. Monfalcon au Maire de Lyon.
- (272) ADR. T.291.
- (273) AML. R. non classée. Tr. 264. R.9. 29/6/1859. Ch. Fraisse au Maire de Lyon.
- (274) ADR. T.291. Comarmond au Maire de Lyon. 5/12/1839.
- (275) ADR. T.291. Ch. Fraisse au Préfet du Rhône. 8/1/1854.
- (276) In Niepce (L.) .- Comité des bibliothèques et des archives ..., p. 40. Voir aussi Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p. 29.
- (277) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 176.
- (278) In Ogier (T.) .- La France par cantons et par communes, t. 2, p. 1196.
- (279) In Niepce (L.) .- Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 184-185.
- (280) In Monfalcon (J.-B.) .- Souvenirs d'un bibliothécaire, p. 327.
- (281) ADR.T. Versement de l'Université IV. 26/3/1855. Lettre de Mr Brun, libraire, au Recteur.
- (282) ADR.T. 276. (s.d.). Des étudiants de la Faculté au Maire de la ville de Lyon.
- (283) In Gauthier .- Nos bibliothèques publiques, p. 15. Voir aussi : ADR. T. Versement de l'Université. IV. 18/3/1855. Ministère de l'Instruction publique. Arrêté.

(284) ADR.T. Versement de l'Université. IV. 20/3/1855. Le Ministre au Recteur d'Académie.

(285) ADR.T. Versement de l'Université. IV. 18/3/1855. Ministère de l'Instruction publique. Arrêté, article 2.

(286) Ibidem, articles 3-4-5.

(287) ADR.T. Versement de l' Université. IV. 20/3/1855. Le Ministre au Recteur d'Académie.

(288) Il faut supposer que les termes "libraire" et "bibliothécaire" étaient encore synonymes, selon la tradition ancienne qui faisait dire à Montaigne qu'il travaillait dans sa librairie. On voit mal comment on pourrait l'expliquer cette appellation d'une autre façon.

Voir la référence de cette lettre plus haut, note 28I.

(289) In Gauthier .- Nos bibliothèques publiques, p. 15.

(290) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 7/5/1855. Le Doyen des sciences au Recteur.

(291) Ibidem. 15/5/1855. Le Doyen des lettres au Recteur.

Histoire - Economie politique : 324:volumes.

Philosophie 196

Littérature française 172

Littératures anciennes 210

Littératures étrangères 170

Livres classiques 310

Thèses 46

Dictionnaires, atlas; Revue du Lyonnais; Journal des savants; Journal asiatique.

(292) ADR.T. Versement de l'Université. IV. 28/4/1855. Le Doyen de la Faculté de théologie au Recteur :

Patrologie 392 volumes

Théologie )

Controverse ) 271

Eloquence sacrée )

Histoire	209 volumes
Littératures (grecque, latine, française)	171
Dictionnaires	) 131
Encyclopédies	
Biographies	

Ecriture sainte, droit canonique, liturgie, sciences, philosophie, mélanges.

- (293) In Masson (A.) et Salvan (P.) .- Les bibliothèques, p. 46. Voir aussi Gauthier .- Nos bibliothèques publiques, p. 16.
- (294) ADR. T. Versement de l'Université. IV. Le Recteur de l'Académie de Lyon. 8/2/1875.
- (295) Ibidem, art. 4 et 6.
- (296) Ibidem, art. 3.
- (297) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 29/8/1878. Un membre de la Faculté des lettres au Recteur.
- (298) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 8/2/1875. Articles 1 et 2.
- (299) Voir le texte détaillé de cette instruction in Robert (U.) .- Recueil des lois..., p. 117 à 137.
- (300) On dit aujourd'hui plus volontiers "systématiques".
- (301) In Robert (U.) .- Recueil des lois..., p. 138-139.
- (302) Ibidem, p. 140.
- (303) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 1/5/1880. Commission de la bibliothèque universitaire.
- (304) Voir le texte détaillé de cet arrêté in Robert (U.) .- Recueil des lois, p. 148. Voir aussi une circulaire de Jules Ferry aux recteurs datée du 13/3/1880. ADR. T. Versement de l'Université. V.
- (305) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 20/1/1881. Le président du Conseil, Jules Ferry, au Recteur de Lyon.

- (306) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 13/5/1880.
- (307) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 26/I/1881. Le Doyen de la Faculté de droit au Recteur d'Académie.
- (308) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 20/3/1879. Le Doyen de la Faculté de droit au Recteur. Voici les horaires :
- quatorze heures - dix-sept heures trente.
  - vingt heures - vingt et une heures trente.
- (309) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 26/I/1881. Le Doyen de la Faculté de droit au Recteur :
- dix neuf heures trente.
  - vingt et une heures trente.
- le matin, de neuf heures à dix heures pour les professeurs.
- (310) Il faut sans doute comprendre par ce mot un groupe de professeurs réunis en conseil de faculté.
- (311) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 26/I/1881. Le Doyen de la Faculté de droit au Recteur. Voici les horaires proposés : huit heures - onze heures.
- treize heures - quinze heures trente.
- (312) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 1/3/1879. Le Doyen de la Faculté de droit au Recteur.
- (313) Ibidem.
- (314) ADR. T. Versement de l'Université. IV. 26/I/1891. Le Doyen de la Faculté de droit au Recteur.
- (315) Voir annexe 1.
- (316) Voir annexe 1 b et c.
- (317) Voir annexe 1 b et c.
- (318) In Lyon 1906-1926, p. 46.
- (319) Nous avons parlé (p. 57) d'une Faculté de théologie. On n'en trouve la trace nulle part ensuite. De toutes façons, sa bibliothèque, si elle en eut une, ne put connaître qu'une

- courte existence avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- (320) In Lyon : 1906-1926, p. 46.
- (321) Ibidem.
- (322) Ibidem.
- (323) Ibidem, p. 47.
- (324) In Erhard .- L'Université de Lyon, p. 231.
- (325) Ibidem.
- (326) In Morel .- Bibliothèques, t. 1, p. 120. Il y avait en 1884, 56.847 volumes. Or le chiffre de 1907 englobait quelques 128.000 brochures et thèses. Les fonds avaient donc évolué tant par la nature et par la qualité.
- (327) Voir plus haut, pp. 52 à 54.
- (328) In Simon (J.) .- Les bibliothèques populaires en France, p. 349.
- (329) In Sainte-Beuve .- Premiers lundis, t. 3, p. 231.
- (330) In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 455.
- (331) AML. non classées. 3/3/1875. Le Conservateur au Préfet du Rhône.
- (332) Le Dr Saint-Lager, géologue et botaniste, fut successivement bibliothécaire de la Société botanique, de la Société d'agriculture, de l'Académie. En 1882, il fut nommé conservateur de la bibliothèque du Palais des Arts.
- (333) AML. non classées. 8/7/1885. Bibliothèque du Palais des Arts. Le Dr Saint-Lager au Maire de Lyon.
- (334) AML. non classées. 10/1/1884<sup>le</sup>. Bibliothécaire-inspecteur au Maire de Lyon.
- (335) In Erhard (A.) .- L'Université de Lyon, p. 240.
- (336) AML. non classées. Comité des bibliothèques de la ville Rapport d'inspection (mars 1897).

(337) AML. non classées. 8/7/1855. Le Dr Saint-Lager au Maire de Lyon.

(338) Voir plus haut, pp. 48 à 50.

(339) AML. non classées. 28/10/1882. Mr Vingtrinier au bibliothécaire-inspecteur :

"La commission des bibliothèques réunie le 20 courant dans votre cabinet... m'ayant autorisé à faire l'achat d'emblée et d'autorité des ouvrages qui pourraient convenir à votre bibliothèque lorsqu'ils paraîtraient dans ces catalogues et qu'un délai pourrait nous en faire manquer l'achat..."

(340) AML. non classées. 27/3/1885. Le Maire à l'inspecteur.

"J'ai toujours pensé que du moment où l'on avait nommé un comité d'inspection et d'achat des livres pour les bibliothèques publiques, il était tout naturel que ce comité fut consulté sur le choix des livres à acquérir. Il est possible que cette manière d'opérer ait offert des inconvénients quand le comité ne se réunissait qu'accidentellement, mais aujourd'hui que cette assemblée siège tous les mois, ces inconvénients n'existent plus, et j'estime qu'il y a intérêt pour tous et notamment pour la responsabilité des bibliothécaires eux-mêmes à ne pas s'écarter de ce principe ou thèse générale".

(Suit une accusation contre le bibliothécaire, en l'occurrence Vingtrinier, qui a acheté des ouvrages alors que "le budget de 1884 était déjà épuisé").

"... Il peut y avoir exception à cette règle, quand il s'agit d'une vente aux enchères, car dans ce cas, il est impossible de consulter à temps le comité, il y a lieu le plus souvent de prendre une décision séance tenante ; mais je ne vois pas la nécessité de tant se hâter, quand il s'agit d'ouvrages catalogués et qu'on acquiert chez un libraire".

(341) AML. non classées. Dépenses de 1885.

Voici la liste des libraires du Collège :

Mongin Rusand; Glairon Mondet; Auguste Brun; Philippe Boudier;

Georg; Claudin à Paris; Charavay à Paris; Ebrard; Froyet Pelouzac; Bernoux et Cumin; Baillièrre et fils à Paris; Dupeizat; Meton: Commissaires priseurs(vente de Châteuneuf); Bourron à Montélimar; Lucien Faucon à Paris; Derriaz.

(342) AML. non classées. 30/4/1898. Rapport du comité des bibliothèques.

(343) AML. non classées. 24/5/1898. Lettre au Maire non signée. Voici les sept libraires que l'auteur de la lettre recommandait Georg, passage de l'Hôtel Dieu; Benicau et Cumin, rue de la République; Cote, place Bellecour; Chambefort, place Bellecour; Dizain, rue Paul Chenavard; Duplat, rue de la Bourse; Charlon, rue de la Bourse.

(On notera certaines orthographes différentes de celles admises par la ville, note 341).

(344) In Vingtrinier (A.) .- Fantaisies lyonnaises, p. 102.

(345) AML. non classées. 2/2/1883. Le Dr Saint-Lager au Maire de Lyon.

(346) AML. non classées. 31/12/1883. Le Dr Saint-Lager à l'Inspecteur.

1883. 13.604 ouvrages consultés.

Sciences physiques	2.912
Beaux arts	2.790
Sciences médicales	1.643
Littérature	1.646
Géographie	1.020
Histoire	1.010
Sciences industrielles	996
Dictionnaires	824
Sciences mathématiques	495
Romans	156
Sciences morales	112

(347) AML. R. non classés. 23 - bis. 170. R.5. 29/6/1914. Les libraires Flammarion.

Voici les auteurs choisis : J.Verne, H.Malot, Dumas, G.Sand, Gréville, Labiche, Tinseau, A.Théuriet.

(348) Ibidem.

Renan. Réforme intellectuelle et morale.

Guignebert. Le problème de Jésus.

Etudes diverses traitant de l'Allemagne contemporaine.

(349) AML. R. non classées. 23 bis. I70. R.5.

Librairie Georg à la bibliothèque de la Ville.

(350) AML. R. non classées. 23 bis. I70. R.5.

27/6/1914. Le bibliothécaire au Maire de Lyon.

Steed. La monarchie des Habsbourg.

Woeikoff. Le Turkestan russe.

Jeroy (L.). Le jeune royaume d'Albanie.

(351) Ibidem.

Paul Louis. Le syndicalisme européen. Lettres de Jules Ferry.

(352) Ibidem.

Rosenthal. Du romantisme au réalisme.

Claudé. Deux poèmes d'été.

Renan. Fragments intimes et romanesques.

(353) Ibidem.

Giran. Sébastien Castellion et la réforme calviniste.

(354) AML. R. non classées. 23 bis. I70. R.5.

I7/2/1914. Le Président aux membres de la commission de la bibliothèque.

(355) In Niepce (L. .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 195.

(356) In Vingtrinier (A.) .- Fantaisies lyonnaises, p. 113.

(357) Ibidem, p. 11.

(358) In Bourgeois (E.) .- Rapport sur la situation de la grande bibliothèque de la ville de Lyon, p. 3.

(359) Aucune inscription antérieure ne les mentionne. Il ne

semble pourtant pas qu'il se soit agi d'une construction récente.

(360) Voir note 359. La même remarque peut être faite.

(361) Voir plus haut, p. 12.

(362) AML. non classées. 3/1887. Comité des bibliothèques de la ville de Lyon. Rapport d'inspection.

(363) In Bourgeois (E.) .- Rapport sur la situation de la grande bibliothèque de la ville de Lyon, p. 5.

(364) AML. non classées. Article du Progrès. 29/5/1907.

"A la grande bibliothèque : c'est de celle de la rue Gentil que nous voulons parler. Nous savons bien qu'on va l'installer d'une façon grandiose dans le palais archiépiscopal. Mais en attendant, les lecteurs qui la fréquentent souffrent et maugréent et plusieurs de nos lecteurs nous apportent leurs doléances.

Il paraît que dans cette bibliothèque où pourtant toutes les lumières de la littérature, de la science et des arts sont représentées, on n'y voit pas clair. Sitôt le soir venu, les lampes ne fonctionnent plus qu'avec incertitude. Dans la clarté clignotante qu'elles fournissent, les yeux s'obstinent en vain à démêler le sens des lignes imprimées qui dansent et s'effacent dans la pénombre. Ne pourrait-on pas remédier à cet état de choses avant le déménagement ?"

(365) AML. non classées. 3/1887. Comité des bibliothèques de la ville. Rapport d'inspection.

(366) In Charles (E.) .- La grande bibliothèque de la ville de Lyon, p. 3.

(367) In Charvet (L.) .- La bibliothèque du Palais des Arts, p.2. Voir aussi croquis n° 2.

(368) Environ 25 m. de long sur 5 m. de large.

(369) Environ 9 m. sur 10 m.

- (370) In Neveux (P.) .- Origines de nos bibliothèques provinciales, p. 576.
- (371) In Lyon, 1906-1926, p. 149.
- (372) Ibidem.
- (373) Ibidem.
- (374) Ibidem, p. 147.
- (375) Ibidem, p. 149.  
24 m. de long sur 11 m. de large. Hauteur : 8,5m.
- (376) In Erhard (A.) .- L'Université de Lyon, p. 234.
- (377) In Prost (C.) .- Aimé Vingtrinier, p. 1.  
Voir aussi Desvernay (F.) .- Notice sur Aimé Vingtrinier, p. 25
- (378) In Prost (C.) .- Aimé Vingtrinier, p. 3.
- (379) In Desvernay (F.) .- Notice sur Aimé Vingtrinier, p. 25.  
Voir aussi Berlot-Francdouaire (P.V.) .- Une vie. Aimé Vingtrinier, p. 49.
- (380) In Berlot-Francdouaire (P.V.) .- Une vie. Aimé Vingtrinier, p. 49.
- (381) Ibidem, p. 47-48.
- (382) Voici la liste des écrits de Vingtrinier telle qu'elle est établie par Prost.  
Histoire des journaux de Lyon. 1852.  
Traditions populaires. 1854.  
Vieux châteaux de la Brèssse et du Bugey. 1882.  
Histoire du colonel Sève. 1884.  
Le dernier des Villeroy et sa famille.  
Fantaisies lyonnaises. 1882.  
Zigs-zags lyonnais autour du Mont d'Or.  
Biographies.
- (383) In Desvernay (F.) .- Notice sur Aimé Vingtrinier, p. 25.
- (384) In Berlot-Francdouaire (P.V.) .- Une vie. Aimé Vingtri-

nier, p. 59.

(385) Voici le portrait du vieil érudit tel que le peignait Manin dans la galerie des hommes célèbres, p. 270.

"Vingtrinier a tant lu et tant retenu. Il est un éavant affable, accueillant et bienveillant; sa conversation est superlativement intéressante et instructive. Au milieu de ses livres, de ses bouquins, il s'absorbe maintenant dans les "Sébastien Gryphe", les "Jean de Tournes"; il s'enlise dans les in-folio, les in-cuarto, les in-trente-deux, et les in-seize. Il se noie dans un flot montant des "peau de Vélin", des "Chine", des "Japon impérial" et des "Wathman".

(386) In Vermorel (J.) .- Souvenirs, Contes et nouvelles, p. 32

(387) In Vingtrinier (A.) .- Fantaisies lyonnaises, p. 103.

(388) In Berliet-Francdouaire (P.V.) .- Une vie. Aimé Vingtrinier p. 70.

(389) Voir annexe n° 21.

(390) In Société de lecture de Lyon... Notice historique, p: 8/  
Voir aussi : A.S.St.N. 1887. Notice nécrologique de Francisque Fontannes.

(391) In Société de lecture de Lyon... Notice historique, p.8.

(392) A.S.St.N. 24/6/1863. Compte-rendu de l'exercice 1862/1863  
Il y est dit à propos des fondateurs qu'"ils pensaient au petit nombre de personnes qui suivaient avec quelque intérêt les productions contemporaines. Ils se souvenaient avec douleur à ce propos de l'accusation lancée contre nous par Lamartine du haut du 49<sup>e</sup> livre de ses immortels Girondins... Ils se disaient que ces lignes écrites il y a plus de vingt ans paraissaient à bien peu de choses près être sorties hier de la plume de l'illustre écrivain".

Au sujet de l'accusation de Lamartine, voir lère partie, chap. 1, p.5.

(393) A.S.St.N. 24/6/1863. Compte-rendu de l'exercice 1862/1863

(394) A.S.St.

- (394) A.S.St.N. 1887. Notice nécrologique de Francisque Fontannes, p. 7.
- (395) Voici les noms des huit premiers sociétaires. (In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 456). F.Fontannes, L.Delamallière, A.Froment, E.Hemmeling, Laforest, Luppi, Margery, Ch. Perroud.
- (396) In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 456.
- (397) In Société de lecture de Lyon... Notice historique, p.11.
- (398) Ibidem.
- (399) Ibidem, p. 19. Le rédacteur de la Notice redoutant la dégénération en cabinet de lecture, ajoutait : "ce qui serait arrivé si comme d'autres le voulaient, on eût réduit le taux des cotisation annuelles..."
- (400) Ibidem, p. 11.
- (401) Ibidem.
- (402) A.S.St.N. 2I/II/1863. Ch. Perroud au président de la Société.
- (403) In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 456.
- (404) In Société de lecture de Lyon... Notice historique, p.26.
- (405) D'après le texte du statut, ces élections se faisaient par scrution de liste et à la majorité relative. Les anciens membres étaient rééligibles.
- (406) In Société de lecture de Lyon... Notice historique, p. 26.
- (407) Ibidem, p. 30.
- (408) A.S.St.N. Compte-rendu de l'exercice 1863-1864 présenté à l'Assemblée Générale. En 1863, on avait consacré 809,35 francs aux achats sur un budget global de 2067, 45 francs, soit près de la moitié de la somme.

(409) Voici les chiffres d'inventaires connus :

1876	5.500 volumes
1878	6.800
1889	15.100
1892	18.083
1896	23.950
1908	25.500

(ces chiffres sont cités in Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 408. Voir aussi : Société de lecture de Lyon... Notice historique, p. 12. et Morel .- Bibliothèques, t.1, p. 144.)

(410) In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 456.

In Société de lecture de Lyon. Notice historique  
(411) ~~XXXXXX~~, p. 10. "Acheter tous les livres nouveaux ou même assez pour se tenir au courant des nouvelles productions serait très coûteux. Les louer serait impossible, aucun cabinet de lecture ne met à l'abonnement des ouvrages dès leur apparition."

(412) In Société de lecture de Lyon. Notice historique, p. 19.

(413) A.S.St.N. 1872. Achats d'ouvrages du 1er janvier au 31 décembre.

(414) A.S.St.N. 1912. Rapport sur l'exercice 1912.

(414) A.S.St.N. 1868. Rapport de Mr Holstein, président à l'Assemblée Générale.

Voici la liste des ouvrages qui ont eu le plus de succès.

About - Le nez d'un notaire. Madame Bovary. Madelon. Le Capitaine Fracasse. Mademoiselle de Maupin.

Abbé X - La Religieuse.

About - Maître Pierre.

Feydau - Le secret du bonheur.

Hongsaye - Mademoiselle Cléopâtre.

Champfleury - Les aventures de Mademoiselle Mariette.

Goncourt - Germinie Lacerteux.

Verne - L'affaire Clémenceau.

et des ouvrages d'histoire et histoire littéraire.

- (415) In Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 458.
- (416) In Société de lecture de Lyon... Notice historique, p.22
- (417) Ibidem, p. 11.
- (418) Ibidem.
- (419) Ibidem, p. 14.
- (420) Ibidem, p. 17.
- (421) Ibidem, p. 15. Le local était ouvert de 13 h. à 16 h. et de 17 h. 30 à 22 h.
- (422) Ibidem, p. 19.
- (423) Ibidem, p. 28.
- (424) Ce terme désigne une planchette de bois ou un morceau de carton qui remplace sur le rayon le livre absent.
- (425) In Société de lecture de Lyon... Notice historique, p. 21
- (426) Ce succès évoqué dans la notice nécrologique de Fontannes (A.S.St.N. 1887) est confirmé par L.Niepce (In Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 458.)
- (427) A.S.St.N. 1869. Admissions de membres.  
Voici la liste des admissions de l'année 1869.  
Négociant : 7 ; Employé : 6 ; Rentier : 6 ; Fabricant : 2 ;  
Avocat : 1 ; Banquier : 2 ; Pasteur : 1.  
Et en 1872 : Employés de commerce : 12 ; Agent d'assurance : 1 ;  
Lampiste : 1 ; Agent de change : 4 ; Fabricant : 1 ; Ingénieur  
1 ; Commissionnaire en soieries : 1 ; Colonel : 1 ; Adjudant  
major : 1 ; Négociant : 2 ; Capitaine du génie : 1 .
- (428) In Société de lecture... Notice historique, p. 15.
- (429) Voir plus haut, p. 69 et 59. et in Niepce (L.) .- Rapport  
à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 122.

- (430) In Notice sur la Société Franklin, p. 3.
- (431) ADR. T.293. 31/5/1860. Circulaire : le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes au Préfet du Rhône.
- (432) In Notice sur la Société Franklin, p. 3.
- (433) ADR. T.293. 8/8/1864. Un vice-président de la Société Franklin à Mr Souлары, chef de division à la Préfecture du Rhône.
- (434) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 122. Le crédit voté le 14 juillet était de 6.000 francs. Il fut porté à 12.000 francs le 18 juillet.
- (435) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 122.
- (436) Ibidem, Ces dépôts étaient respectivement situés dans les 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> arrondissements.
- (437) Sur ce comité, voir plus haut, p. 39; (arrêté du 15 décembre 1872).
- (438) Lyon. 1906-1926, t. 1, p. 517.
- (439) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 127 à 129.
- (440) Ibidem, p. 129.
- (441) A.M.L. non classées. 1/7/1883. Mairie du 4<sup>o</sup> arrondissement. Le conservateur à l'Inspecteur. Voici les termes de la lettre et l'orthographe telle qu'on la trouve dans le document d'archive :
- "Voici le nombres (sic) de l'~~électeur~~ électeur (sic) qui ont fréquenté la bibliothèque... Le dimanche, je n'est (sic) que de un à trois lecteurs et quelquefois point. Les fractions de lecteurs doivent suffirent (sic). Le montant en est de 233".
- (442) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 127 à 129. En 1878, cette somme était de

500 à 800 francs selon les arrondissements.

(443) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 127 à 129. En 1878, 1.000 francs dont les 3/5 pour les bibliothécaires et sous-bibliothécaires et les 2/5 pour les employés subalternes. Voir aussi : Morel .- Bibliothèques, t, 2, p. 455. En 1907, les crédits des bibliothèques d'arrondissement s'élevaient pour le personnel à 8.338 francs, tandis que le Palais des Arts en avait 11.000 et la bibliothèque du Collège, 14,760 francs. C'est dire que la Municipalité consacrait des sommes importantes à la lecture populaire.

(444) In Morel .- Bibliothèques, t. 1, p. 142. En 1905, on dépensa 1.138,79 francs pour la reliure et 3.004,19 francs pour les achats.

(445) Il s'agit de la bibliothèque du 1er arrondissement, ouverte de 7 h. à 10 h., et de celle du 2<sup>e</sup>, où le public pouvait venir le dimanche de 17 à 21 h.

(446) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 129. Fermeture des dépôts des 1er, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements du 15 août au 30 septembre.

(447) In Rolland et Clouzet .- Dictionnaire illustré des communes, p. 52. Elles furent ouvertes de 7 h. à 10 h. et le dimanche de 10 h. à 14 h.

(448) AML. R. non classée. 24 bis. 170. R.5. Arrêté du Maire de Lyon. En juin, juillet, août, les bibliothèques étaient ouvertes trois jours par semaine (lundi, mercredi, samedi).

(449) AML. non classées. Rapport d'inspection. 3/1887.

(450) AML. R. non classée. 24 bis. 170. R.5. 10/2/1903. Arrêté du Maire de Lyon.

(451) Cité par Niepce (L.) .- Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon, p. 123.

(452) AML. R. non classée. 24 bis. I70. R.5. I7/3/I902. L'Inspecteur des bibliothèques populaires au Maire de Lyon.

(453) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. I33 à I35. En I878, il y avait quotidiennement :

I5 à 20 lecteurs dans le dépôt du 1er arrondissement.

I0 à I5	"	2 <sup>e</sup>	"
25	"	3 <sup>e</sup>	"
20	"	4 <sup>e</sup>	"
I2	"	5 <sup>e</sup>	"
I0	"	6 <sup>e</sup>	"

(454) In Niepce (L.) .- Rapport à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. I33. Dans le 1er arrondissement, les I5 à 20 lecteurs quotidiens de l'hiver n'étaient plus que 6 à 8 en été.

(455) AML. R. non classée. 24 bis. I70. R.5. I7/3/I902. L'Inspecteur des bibliothèques populaires au Maire de Lyon : 300 lecteurs par soirée.

(456) In Morel .- Bibliothèques, t.1, p. I42.

(457) In Niepce (L.) .- Rapport d'inspection à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. I3I.

1er arrondissement	76I vol.	(693 reliés)
2 <sup>e</sup> "	786 vol.	(697 " )
3 <sup>e</sup> "	I.4I0 vol.	(I336 " )
4 <sup>e</sup> "	I.500 vol.	(I380 " )
5 <sup>e</sup> "	I.056 vol.	( tous reliés)
6 <sup>e</sup> "	702 vol.	( " )

(458) AML. R. non classée. 24 bis. I70. R.5. I7/3/I902. L'Inspecteur des bibliothèques populaires au Maire de Lyon.

1er arrondissement	6.404 vol.
2 <sup>e</sup> "	4.385 vol.
3 <sup>e</sup> "	4.664 vol.
4 <sup>e</sup> "	4.800 vol.
5 <sup>e</sup> "	4.656 vol.
6 <sup>e</sup> "	4.404 vol.

Succursale du 3<sup>e</sup> arrondissement. I.200 vol.

(459) In Niepce (L. ) .- Rapport d'inspection à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 123.

(460) On ne sait rien de l'organisation de ces deux bibliothèques créées vers 1850 et transformées ensuite en bibliothèques d'arrondissements. On peut toutefois les considérer comme des essais anticipés de lecture publique.

(461) ADR. T.296. 9/8/1850. Monfalcon au Maire de Lyon.

(462) AML. R. non classées. 24 bis. I70. R.5. 17/3/1902. L'Inspecteur des bibliothèques populaires au Maire de Lyon.

(463) AML. R. non classées. Comité des bibliothèques. Séance du 21/10/1885.

(464) AML. R. non classées. 3/1887. Comité des bibliothèques de la ville de Lyon. Rapport d'inspection.

(465) In, Niepce (L.) .- Rapport d'inspection à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. 123.

(466) Ibidem, p. 128. Voici la liste des livres mis à l'index :  
La Pucelle de Voltaire.

Les romans de Voltaire .

Romans et contes de Diderot.

Confessions de Rousseau.

Daphnis et Chloé de Longus.

Suétone. La vie des Césars.

L'origine des cultes de Dupuy.

(467) AML. R. non classée. 24 bis. I70. R.5. 17/3/1902. L'Inspecteur des bibliothèques populaires au Maire de Lyon.

(468) AML. R. non classée. 24 bis. I70. R.5. 31/12/1904.

Facture d'un libraire :

Nouvelle Revue.

Grande Revue.

Mercure de France.

La Revue.

Revue socialiste.

Revue bleue.

- (469) AML. R. non classées. 3/I887. Comité des bibliothèques de la ville de Lyon. Rapport d'inspection.
- (470) In Niepce (L.) .- Rapport d'inspection à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. I25.
- (471) AML. R. non classées. 3/I887. Comité des bibliothèques de la ville de Lyon. Rapport d'inspection.
- (472) Ibidem.
- (473) AML. R. non classée. 24 bis. I70. R.5. I7/3/I902. L'Inspecteur des bibliothèques populaires au Maire de Lyon.
- (474) In Niepce (L.) .- Rapport d'inspection à Mr le Ministre de l'Instruction publique, p. I32.
- (475) ADR. T.293. IO/IO/I862. Le Préfet du Rhône au Maire de Lyon.
- (476) Ibidem.
- (477) ADR. T.293. 30/I/I873. Le Maire au Préfet du Rhône.
- (478) ADR. T.296. I2/I/I874. L'Inspecteur d'Académie au Préfet du Rhône.
- (479) ADR. T.296. 26/IO/I872. Mairie de Lyon.  
Pour les enfants de huit à quatorze ans : Contes, 11 livres de Mayne Reid, 8 livres de Gauroud.
- (480) ADR. T.296. I2/I/I874. L'Inspecteur d'Académie au Préfet du Rhône : 19 livres de la Comtesse de Ségur.